



Conseil du développement industriel

Quarantième session

Vienne, 20-22 novembre 2012

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Commissaire aux comptes

Comité des programmes et des budgets

Vingt-huitième session

Vienne, 25 et 26 juin 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Commissaire aux comptes

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de
l'Organisation des Nations Unies pour le développement
industriel pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au
31 décembre 2011***

Table des matières

	<i>Page</i>
LETTRE D'ENVOI	4
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	5
I. INTRODUCTION	6
II. CONSTATATIONS DE LA VÉRIFICATION ET RECOMMANDATIONS	7
Contrôles internes	7
Présentation des états financiers	7
Passif relatif aux avantages accordés au personnel	9
Mise en œuvre des normes IPSAS	10
État d'utilisation du budget	12

* Le rapport du Commissaire aux comptes est reproduit sous la forme sous laquelle il a été reçu par le Secrétariat. Traduction d'un document non revu par les services d'édition.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Contributions des États Membres	14
Vérification des montants à reverser aux États Membres	15
Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle	15
Politique de l'ONUDI concernant les technologies de l'information et de la communication en 2011	19
Bilan de l'exécution des projets de coopération technique en 2011	21
Évaluation des projets et programmes	22
Bureau des services de contrôle interne	27
Opérations hors Siège	30
Gestion des ressources humaines	31
Achats	32
Vérification des immobilisations corporelles	33
Cas de fraude et sommes passées par profits et pertes	33
Versements à titre gracieux	33
Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2010	33

Annexes

A. ÉTAT DE COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2012	34
B. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LE PRÉCÉDENT RAPPORT DE VÉRIFICATION EXTERNE	35
C. OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2011	50
I. ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2011	51
Rapport du Directeur général	51
Secteurs principaux et opérations conjointes: tableau consolidé pour 2011	57
Certificat attestant l'exactitude des états financiers et responsabilité du Directeur général	58
État 1: État de la situation financière au 31 décembre 2011	59
État 2: État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2011	60
État 3: État de l'évolution de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2011	61
État 4: Tableau des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2011	62
État 5: État de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2011	63
Notes relatives aux états financiers	64

II.	Annexes établies conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies pour l'année financière terminée le 31 décembre 2011 (non vérifiées)	105
Annexe I a)	Fonds général: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'année financière 2010-2011 au 31 décembre 2011	106
Annexe I b)	Fonds général: État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au 31 décembre 2011	107
Annexe I c)	Budget opérationnel: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2010-2011 au 31 décembre 2011	108
Annexe I d)	Budget opérationnel: État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au 31 décembre 2011	109
Annexe I e)	État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2011	110
Annexe I f)	État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2011	117
Annexe II a)	État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en euros	122
Annexe II b)	État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en dollars	123
Annexe III a)	État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en euros	125
Annexe III b)	État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en dollars	127

Bureau du Vérificateur général des comptes du Pakistan
Constitution Avenue
Islamabad

No. 1736/49-IR/UNIDO/C-XVI
Date: 21 mai 2012

Le/La Président(e) du Conseil du développement industriel
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Centre international de Vienne
B.P. 300
1400 Vienne
(Autriche)

Excellence,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil du développement industriel, à sa quarantième session, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, à sa vingt-huitième session, mon rapport et mon opinion sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière terminée le 31 décembre 2011.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que, conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, j'ai donné au Directeur général la possibilité de formuler des observations sur mon rapport et sa réponse y est présentée autant que nécessaire.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Le Commissaire aux comptes
(Signé) **Muhammad Akhtar Buland Rana**

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CCI	Corps commun d'inspection
CIV	Centre international de Vienne
COMFAR	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité
CPR	Commission paritaire de recours
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IFRS	Normes internationales d'information financière
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
NCI	Normes comptables internationales
OIT	Organisation internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUV	Office des Nations Unies à Vienne
OTICE	Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PGI	Progiciel de gestion intégré
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TAOIT	Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

I. INTRODUCTION

Étendue de la vérification des comptes

1. La vérification des états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour l'année financière terminée le 31 décembre 2011 a été menée conformément aux dispositions du chapitre XI du Règlement financier et des règles de gestion financière et au Mandat additionnel régissant la vérification des comptes (qui y figure en annexe). Elle a porté notamment sur les états financiers suivants:

- État 1 – État de la situation financière au 31 décembre 2011;
- État 2 – État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2011;
- État 3 – État de l'évolution de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2011;
- État 4 – Tableaux des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2011;
- État 5 – État de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2011;
- Notes relatives aux états financiers.

Objectifs de la vérification

2. Les principaux objectifs de la vérification étaient de me permettre de me faire une opinion sur les points suivants: les dépenses enregistrées en 2011 avaient-elles été exécutées conformément aux objets pour lesquels elles avaient été approuvées par la Conférence générale? Les recettes et les dépenses avaient-elles été bien classées et enregistrées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONUDI? Les états financiers présentaient-ils de façon sincère la situation financière au 31 décembre 2011? J'ai également certifié l'exactitude des soldes de clôture de tous les fonds de l'ONUDI. La direction de l'ONUDI a adopté les normes IPSAS comme base comptable à partir de l'année financière 2010 et a appliqué les dispositions transitoires prévues par les normes IPSAS 17 et 23. En conséquence, la vérification visait aussi à examiner les progrès réalisés en vue de la pleine application desdites normes.

3. Mon rapport contient également des observations et recommandations spécifiques visant à améliorer la gestion et le contrôle financiers, conformément au Mandat additionnel régissant la vérification des comptes annexé au Règlement financier et aux règles de gestion financière.

Normes de vérification

4. La vérification des états financiers de l'ONUDI pour 2011 a été menée conformément aux normes internationales de vérification, et le cas échéant, conformément aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques qui sont les normes de vérification prescrites par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) pour ses membres.

Méthode de vérification

5. Pour atteindre les objectifs de la vérification, j'ai adopté l'approche de vérification axée sur les systèmes en fonction de laquelle mes équipes de vérification:

- Ont examiné les procédures financières et comptables de l'ONUDI à la lumière du Règlement financier et des règles de gestion financière, ainsi que d'autres documents pertinents;
- Ont évalué le système de contrôle interne qui régit les opérations financières de l'ONUDI et effectué un sondage de conformité pour déterminer la portée des procédures de contrôle en 2011;

- Ont effectué un sondage de contenu de certaines transactions;
- Ont procédé au rapprochement entre les recettes et les relevés bancaires et à une analyse des contributions; et
- Ont fait un examen analytique d'un certain nombre de marchés et de transactions importantes impliquant la création d'actifs et de passifs.

6. Ma vérification comprenait un examen de fond des soldes de clôture des fonds de l'ONUDI.

7. La vérification a été effectuée par différentes équipes, dont celles chargées de vérifier la conformité aux autorisations dans les bureaux extérieurs de l'ONUDI.

Rapports

8. Mes équipes ont eu des échanges avec les fonctionnaires concernés du Siège et des bureaux extérieurs. Elles ont rencontré les fonctionnaires désignés comme points focaux pour la vérification et ont adressé des demandes d'information aux services concernés. Nos constatations tiennent compte du point de vue de la direction tel qu'il a été communiqué à nos équipes. Conformément à la procédure habituelle, mes équipes ont également fait part à l'ONUDI des constatations résultant de leur vérification dans une lettre d'observations. La réponse de l'ONUDI à cette lettre est présentée autant que nécessaire dans mon rapport. J'ai notamment pris note, aux fins de suivi, de la réponse concernant les opérations des bureaux extérieurs de l'ONUDI.

9. Mes observations sur les questions soulevées qui, à mon avis, devraient être portées à l'attention des États Membres sont énoncées dans les paragraphes qui suivent.

Résultats globaux

10. Mon rapport contient un certain nombre d'observations et de recommandations. Mes équipes ont formulé des recommandations supplémentaires dans les lettres d'observations adressées à la direction. Aucune des questions soulevées n'était de nature à modifier sensiblement mon opinion sur les états financiers de l'ONUDI et, nonobstant les observations faites dans le rapport, ma vérification n'a révélé aucune faiblesse ni erreur que je puisse considérer comme affectant l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. En conséquence, j'ai rendu une opinion sans réserve sur les états financiers de l'ONUDI pour l'année financière terminée le 31 décembre 2011.

II. CONSTATATIONS DE LA VÉRIFICATION ET RECOMMANDATIONS

Contrôles internes

11. Suite à un sondage de conformité des contrôles internes, j'ai conclu que l'ONUDI avait un système de contrôles internes qui fonctionnait plutôt bien pour assurer l'exhaustivité, l'actualité, l'évaluation, la régularité et la disponibilité des informations fournies dans les états financiers pour l'année financière 2011.

Présentation des états financiers

12. L'année 2011 était la deuxième année d'application des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). En conséquence, les états financiers pour 2011 étaient aussi présentés selon les normes IPSAS et donnaient des chiffres comparatifs pour les deux années. Les résultats opérationnels de l'ONUDI sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 (en milliers d'euros)

Description	31 décembre 2011	Pourcentage Augmentation/(diminution)	31 décembre 2010
Produits			
Contributions mises en recouvrement	78 304,6	–	78 304,6
Contributions volontaires	193 048,3	11,00	173 923,8
Revenu de placements	846,5	53,70	551,0
Autres produits	1 408,2	(43,44)	2 490,0
Total des produits	273 607,6	7,20	255 269,4
Dépenses			
Rémunérations et avantages accordés au personnel	109 551,7	(2,59)	112 472,4
Dépenses de fonctionnement	25 242,2	13,91	22 159,2
Services contractuels	33 660,3	28,00	26 301,2
Matériel destiné à la coopération technique	18 513,5	17,80	15 714,8
Écarts de conversion monétaire	(12 473,0)	(32,60)	(18 503,7)
Autres charges	15 597,9	17,68	13 254,3
Total des dépenses	190 092,6	10,91	171 398,2
Excédent pour l'année	83 515,0	(0,42)	83 871,2

13. Les paragraphes ci-après présentent une analyse des principaux indicateurs de la performance financière et opérationnelle.

14. En 2011, l'excédent d'exploitation, c'est-à-dire l'excès du total des produits par rapport au total des dépenses pendant une année financière, est resté stable au niveau de 2010. Bien que le total des produits ait augmenté de 7,2 % en 2011, une hausse de près de 11 % du total des dépenses a entraîné une légère baisse de l'excédent d'exploitation en 2011 par rapport à 2010.

15. L'augmentation du total des produits est due principalement à une hausse de 11 % des contributions volontaires. Celles-ci ont représenté 71 % et 68 % du total des produits en 2011 et 2010, respectivement. S'agissant du total des dépenses, si les rémunérations et les avantages accordés au personnel – élément le plus important des dépenses – ont baissé de 2,59 %, des hausses importantes au titre des services contractuels (28 %), du matériel destiné à la coopération technique (17,8 %) et des dépenses de fonctionnement (13,91 %) ont provoqué une forte augmentation des dépenses. Un autre facteur a contribué à cet effet: la réduction de 32,6 % des gains nets résultants de conversions monétaires en 2011 par rapport à 2010.

Soldes des fonds

16. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions, censée servir à couvrir les futurs besoins opérationnels de l'ONUDI, sauf lorsque s'appliquent des conditions particulières (fonds de coopération technique). Les soldes des fonds correspondent à l'intérêt résiduel dans les actifs de l'ONUDI après déduction de tous ses passifs. Ils s'établissaient à 303 835 000 euros au 31 décembre 2011 contre 240 004 300 euros au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 20,6 % par rapport à l'année précédente.

17. Le total des engagements de l'ONUDI (note 20), qui comprennent les ordres d'achat et les contrats de fourniture de services ayant fait l'objet d'un contrat mais non exécutés en fin d'année, s'élevait à 109 184 900 euros au 31 décembre 2011 contre 85 974 600 euros au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente. Bien que les engagements ne soient pas comptabilisés comme dépenses

dans les états financiers conformes aux normes IPSAS, ils correspondent à des créances potentielles d'entités extérieures sur les ressources de l'organisation. Les chiffres ci-dessus montrent que les engagements ont gonflé, passant à plus d'un tiers des soldes des fonds en 2011 contre un peu plus d'un quart en 2010. Une partie de ces engagements liés au budget ordinaire peuvent être attribués à une hausse de l'activité du fait de l'achèvement de l'exercice biennal en 2011. Le reste des engagements, soit plus de 90 % du total, concerne le fonds de coopération technique, et la forte augmentation reflète l'accélération des activités liées aux projets.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

18. Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est passé à 454 437 000 euros au 31 décembre 2011 contre 392 681 700 euros au 31 décembre 2010, soit une augmentation considérable de 15,73 %. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme sous forme de dépôts ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Les dépôts à terme sont passés à 418 462 200 euros au 31 décembre 2011 contre 351 707 200 euros au 31 décembre 2010, soit une hausse de 19 %. Le taux d'intérêt annuel moyen des comptes portant intérêts et des dépôts à terme a été de 1,17 % pour l'euro et de 0,33 % pour le dollar en 2011, contre 0,53 % et 0,24 % respectivement, en 2010. L'effet combiné de l'augmentation du volume des dépôts à terme et de celle des taux d'intérêt a entraîné une hausse de 53,7 % du revenu de placements, qui est passé de 551 000 euros en 2010 à 846 500 euros en 2011.

Créances recouvrables issues d'opérations sans contrepartie directe

19. Les créances recouvrables (à court terme) issues d'opérations sans contrepartie directe après prise en compte des créances douteuses sont passées à 212 998 100 euros au 31 décembre 2011 contre 174 703 000 euros au 31 décembre 2010, soit une hausse de 22 %.

20. Les contributions mises en recouvrement (à court terme) dues par des États Membres sont restées en 2011 à peu près au même niveau (99 278 400 euros) qu'en 2010 (97 757 700 euros). Toutefois, la portion à long terme des contributions dues a été ramenée à 10 200 400 euros au 31 décembre 2011 contre 15 339 800 euros au 31 décembre 2010.

21. Les contributions volontaires à recevoir d'États Membres ont augmenté de 50 %, passant de 74 048 000 euros au 31 décembre 2010 à 110 981 300 euros au 31 décembre 2011.

22. Les retards de versement des contributions volontaires pourraient affecter le rythme d'exécution des projets de coopération technique. L'ONUDI aura besoin du soutien des États Membres pour améliorer le recouvrement des contributions dues.

Observations générales sur les états financiers

23. Les montants figurant dans le premier projet d'états financiers remis au Commissaire aux comptes le 15 mars 2012 étaient généralement exacts, à l'exception de l'omission de 10 710 200 euros au titre des transferts dus (aux États Membres). La direction a apporté les corrections nécessaires à la version finale des états financiers.

Passif relatif aux avantages accordés au personnel

24. Le passif relatif aux avantages accordés au personnel à long terme est passé à 137 200 000 euros au 31 décembre 2011 contre 123 100 000 euros au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 11,45 %. De ce fait, le solde négatif du fonds général du budget ordinaire s'établissait à 106 551 900 euros au 31 décembre 2011 contre 83 002 800 euros au 31 décembre 2010, soit une nouvelle diminution de 28 % du solde du fonds général.

25. Dans son dernier rapport (2010), le Commissaire aux comptes avait attiré l'attention du Conseil du développement industriel et de la direction sur la question du non-financement du passif relatif aux avantages accordés au personnel de l'ONUDI, en recommandant des moyens de générer des fonds pour faire face à ce

passif. À la trente-neuvième session du Conseil du développement industriel, la direction a insisté sur la recommandation adressée aux États Membres par le Commissaire aux comptes. Après avoir examiné la question, les États Membres ont adopté la décision IDB.39/Dec.2, Rapport du Commissaire aux comptes pour l'année financière 2010, qui contient le passage suivant:

“c) A pris note en outre de la proposition du Commissaire aux comptes d'étudier les moyens de générer des fonds pour financer les prestations dues au personnel de l'ONUDI, et a décidé d'étudier la faisabilité d'un système approprié de financement du passif, que le groupe de travail informel examinerait de manière approfondie pour donner des orientations sur les passifs futurs de l'Organisation;”

26. La direction a fait savoir au Commissaire aux comptes que le groupe de travail informel visé dans la décision avait tenu plusieurs réunions depuis sa mise en place. Toutefois, son ordre du jour ne lui avait pas permis d'élaborer les orientations demandées par le Conseil du développement industriel. La direction pourrait faciliter les délibérations du groupe de travail informel et tenir le Commissaire aux comptes informé des faits nouveaux à cet égard.

Mise en œuvre des normes IPSAS

Dispositions transitoires en vertu des normes IPSAS 17 et 23

27. L'ONUDI s'est prévalu en 2010 des dispositions transitoires ci-après, qui sont applicables après l'introduction des normes IPSAS:

- Période transitoire de cinq ans, conformément à la norme IPSAS 17, Immobilisations corporelles, pour la comptabilisation des immobilisations de la catégorie “bâtiments” et de celles destinées à la coopération technique;
- Période transitoire de trois ans, conformément à la norme IPSAS 23, Produits des opérations sans contrepartie directe, pour l'évaluation des produits correspondant aux contributions volontaires antérieures à 2010.

Il a été demandé à la direction de fournir des informations actualisées sur les progrès accomplis en ce qui concerne les points ci-dessus.

Bâtiments

28. La direction a indiqué que, compte tenu des résultats des délibérations du groupe de travail des Nations Unies sur les normes IPSAS pendant l'été 2011 et des discussions avec les représentants de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) tenues le 5 décembre 2011 à Vienne, l'ONUDI et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) appliqueraient en 2011 les dispositions transitoires en ce qui concerne les immobilisations de la catégorie “bâtiments”. La direction a en outre indiqué que la position de l'AIEA et de l'ONUDI exposée à l'ONUV était qu'à moins d'éléments plaidant dans un autre sens dans un proche avenir (par exemple, question de l'immeuble PNUD/UNOPS/FNUAP à Copenhague), les deux organisations étaient prêtes à capitaliser les bâtiments du Centre international de Vienne (CIV) dans leurs livres. L'AIEA a déjà procédé à une évaluation des bâtiments du CIV pour 2011 et a l'intention de régler cette question rapidement afin d'utiliser les résultats de cette évaluation.

Immobilisations corporelles pour la coopération technique

29. La direction a indiqué que l'ONUDI était en train de mettre en œuvre un nouveau progiciel de gestion intégré (PGI), et que la comptabilisation intégrale de toutes les immobilisations corporelles, y compris celles destinées à la coopération technique sur lesquelles l'ONUDI exerce un contrôle, était prévue à partir du 1^{er} janvier 2013. Toutes les immobilisations corporelles acquises avant cette date et restant sous le contrôle de l'ONUDI seraient capitalisées à la fin de la période transitoire.

Produits d'opérations sans contrepartie directe

30. La direction a indiqué que l'ONUDI comptabilisait les produits correspondant à des accords avec des donateurs conformément à la norme IPSAS 23 pour les accords signés depuis le 1^{er} janvier 2010. Tout accord antérieur à cette date sera réexaminé et pris en compte en conséquence pendant l'année d'expiration de la période transitoire commençant le 1^{er} janvier 2013. La direction a indiqué en outre qu'il faudrait, dans le cadre de la conception du système et de la stratégie de migration, étudier une solution pour la comptabilisation a posteriori d'éventuels accords dans le nouveau PGI à partir du 1^{er} janvier 2013.

31. La période transitoire de trois ans appliquée par l'ONUDI pour la comptabilisation des produits d'opérations sans contrepartie directe antérieures à 2010 expirera le 31 décembre 2012. Le Commissaire aux comptes a demandé à la direction d'indiquer le nombre d'accords antérieurs à 2010 pour lesquels les produits devraient être comptabilisés après la fin de la période transitoire. La direction a déclaré que cette information n'était pas disponible pour le moment, mais devrait l'être pour la migration des données concernant les subventions au 1^{er} janvier 2013. Le Commissaire aux comptes s'attend à ce que la direction ait terminé de recueillir toutes les données nécessaires à temps pour assurer la conformité à la norme après l'expiration de la période transitoire.

Norme IPSAS 24: Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers

32. Selon la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, il faut présenter un état distinct comparant les montants budgétisés et les montants effectifs. L'état financier 5 de l'ONUDI compare les montants budgétisés et les montants effectifs pour l'année financière à l'examen. Dans cet état, les montants effectifs sont présentés sur une base comparable à celle du budget et sont rapprochés des montants effectifs présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au choix du moment et à l'entité, comme expliqué dans la note 18 aux états financiers.

33. L'ONUDI prépare l'état financier 5 pour l'ensemble du budget, en combinant le budget ordinaire et le budget opérationnel. Cependant, le budget de l'ONUDI est établi, soumis et approuvé selon une présentation qui distingue le budget ordinaire des autres budgets. Comme le budget ordinaire est financé par les contributions des États Membres, il faut rendre compte séparément de l'utilisation de ces contributions et des résultats obtenus. Le Commissaire aux comptes est d'avis que la présentation actuelle de l'état financier 5 ne facilite pas la comparaison entre les montants effectifs et le budget ordinaire autorisé par la Conférence générale.

34. Le Commissaire aux comptes recommande que la direction revoie la présentation de l'état financier 5 à compter de la prochaine année financière (états financiers de 2012) selon le modèle proposé à l'annexe A.

Réponse de la direction

35. *Bien que les états financiers soient présentés conformément aux normes IPSAS, les informations sur l'utilisation détaillée du budget continuent de l'être selon la comptabilité de caisse modifiée, en suivant la même présentation et avec le même contenu que pour les exercices biennaux précédents, avec indication séparée de l'utilisation du budget ordinaire et de celle du budget opérationnel, dans l'annexe I des états financiers. Cette façon de faire permet aux États Membres d'évaluer systématiquement l'évolution du budget par rapport aux exercices antérieurs. L'état financier de comparaison budgétaire conforme aux normes IPSAS (état 5) donne un aperçu consolidé des budgets ordinaire et opérationnel, qui rend mieux compte de la situation globale de l'ONUDI.*

36. *Toutefois, si après avoir examiné l'explication ci-dessus, le Commissaire aux comptes continue de préférer une présentation révisée de l'état financier 5, la direction acceptera sa recommandation et modifiera la présentation de l'état financier à l'avenir.*

37. Le Commissaire aux comptes confirme que pour faciliter la comparaison des montants effectifs avec le budget ordinaire autorisé par la Conférence générale, la direction devrait revoir la présentation de l'état financier 5 à partir de la prochaine année financière comme il l'a suggéré.

Norme IPSAS 31: Actifs incorporels

38. L'ONUDI applique la norme IPSAS 31 depuis le 1^{er} janvier 2011, alors que la norme est entrée en vigueur en avril 2011. Avant l'adoption de cette norme, l'ONUDI se conformait à la norme comptable internationale 38 pour le traitement comptable des actifs incorporels. Comme il n'y a pas de différence sur le fond entre les deux normes s'agissant du traitement des actifs incorporels, cette mesure n'a pas eu d'incidence sur le solde d'ouverture des actifs lors de la première application de la norme IPSAS 31.

39. Comme la norme IPSAS 31 ne donne pas d'indications quant au traitement comptable des logiciels développés en interne, l'ONUDI a adopté l'énoncé de principes 98-1 relatif à la comptabilisation du coût des logiciels développés ou obtenus à des fins internes (principes comptables généralement acceptés) comme recommandé par l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies. L'énoncé de principes divise le développement de logiciels en trois phases: phase préliminaire, phase de développement de l'application, et phase post-mise en œuvre/opérationnelle. Selon l'énoncé de principes, seuls les coûts qui sont liés à la phase de développement de l'application doivent être capitalisés, à l'exception des coûts de nettoyage des données existantes, d'ajustement ou d'équilibrage des anciennes données dans le nouveau système, de création de données nouvelles/supplémentaires, et de conversion des anciennes données pour le nouveau système. Les coûts liés aux deux autres étapes doivent être couverts au fur et à mesure. Le Commissaire aux comptes considère que la recommandation de l'Équipe spéciale est appropriée.

État d'utilisation du budget

40. En 2011, deuxième année d'application des normes IPSAS à l'ONUDI, le Commissaire aux comptes a procédé à une analyse de l'utilisation du budget par l'Organisation. Au titre de la transition vers les normes IPSAS comme convention comptable, les comptes devaient être établis chaque année, alors que le budget était approuvé pour un exercice biennal. Bien que l'ONUDI ait divisé son budget en deux parts quasiment égales pour chaque année de l'exercice biennal, les montants effectifs des deux années de l'exercice biennal comparés séparément au budget ne fournissaient aucune indication significative. Aussi le Commissaire aux comptes a-t-il décidé de faire des observations sur l'exécution du budget de l'ONUDI en se référant à la période d'autorisation. Les paragraphes qui suivent portent sur l'exécution du budget de l'ONUDI dans le cadre de l'autorisation budgétaire donnée par la Conférence générale.

41. L'état d'utilisation du budget pour l'exercice biennal 2010-2011 comparé à celui de l'exercice biennal 2008-2009 se présente comme suit:

État d'utilisation du budget: comparaison entre les exercices biennaux 2010-2011 et 2008-2009

Tableau 2 (en milliers d'euros)

	2010-2011			2008-2009		
	Budget brut	Dépenses totales	Montant non utilisé (pourcentage)	Budget brut	Dépenses totales	Montant non utilisé (pourcentage)
Dépenses de personnel	131 304,7	121 411,8	9 892,9 (7,53)	130 031,4	114 199,5	15 831,9 (12,19)
Voyages autorisés	3 704,6	3 421,2	283,4 (7,65)	3 525,9	3 398,0	127,9 (3,63)
Dépenses de fonctionnement	29 287,7	27 375,0	1 912,7 (6,53)	28 310,8	26 167,1	2 143,7 (7,57)
Technologies de l'information et de la communication	5 401,1	4 760,7	640,4 (11,86)	5 719,7	5 384,0	335,7 (6,00)
Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	14 928,5	14 628,8	299,7 (2,01)	14 809,4	14 326,7	482,7 (3,26)
Total	184 626,6	171 597,5	13 029,1 (7,06)	182 397,2	163 475,3	18 921,9 (10,37)

42. Le tableau ci-dessus montre que par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, l'utilisation générale du budget s'est améliorée en 2010-2011, période au cours de laquelle le montant non utilisé a baissé de 18 921,9 euros en 2008-2009 à 13 029,1 euros. Les dépenses de personnel étaient le principal élément de coût du budget des deux exercices biennaux (71,12 % en 2010-2011 et 71,29 % en 2008-2009). L'amélioration de l'utilisation générale du budget tient principalement à une utilisation plus judicieuse en 2010-2011 qu'en 2008-2009 des dépenses de personnel inscrites au budget.

43. Certes le Commissaire aux comptes apprécie l'amélioration du taux d'utilisation du budget en 2010-2011, mais il convient de noter que la sous-utilisation des dépenses de personnel reste importante et atteint 9 892,9 euros. Elle est même d'autant plus importante qu'au cours de la même période certaines grandes unités administratives comme le Bureau des services de contrôle interne sont restés en sous-effectif à cause de la non-disponibilité de ressources. Il conviendrait de mentionner que les montants sous-utilisés pourraient éventuellement couvrir les dépenses de personnel d'un certain nombre de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et de celle des services généraux.

Réponse de la Direction

44. *La sous-utilisation du budget ordinaire résulte principalement du fait que l'ONUDI doit continuellement gérer ses niveaux de dépenses de sorte que le montant final des dépenses engagées pour l'exercice biennal ne soit pas supérieur au montant des contributions recouvrées.*

45. **Le Commissaire aux comptes a fait observer qu'avec la transition de l'ONUDI vers les normes IPSAS, les contributions mises en recouvrement représentaient les recettes à recevoir de l'Organisation au titre desquelles les dépenses devaient être planifiées. En outre, par sa décision GC.2/Dec.27, la Conférence générale avait créé le Fonds de roulement pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions et pour les dépenses imprévues et extraordinaires. Compte tenu de ce qui précède, le**

Commissaire aux comptes juge approprié que les dépenses soient planifiées en fonction des contributions mises en recouvrement et que les déficits provisoires dans le versement des contributions mises en recouvrement au cours de l'exercice puissent être légitimement financés par prélèvement sur le Fonds de roulement conformément à l'article 5.1 b).

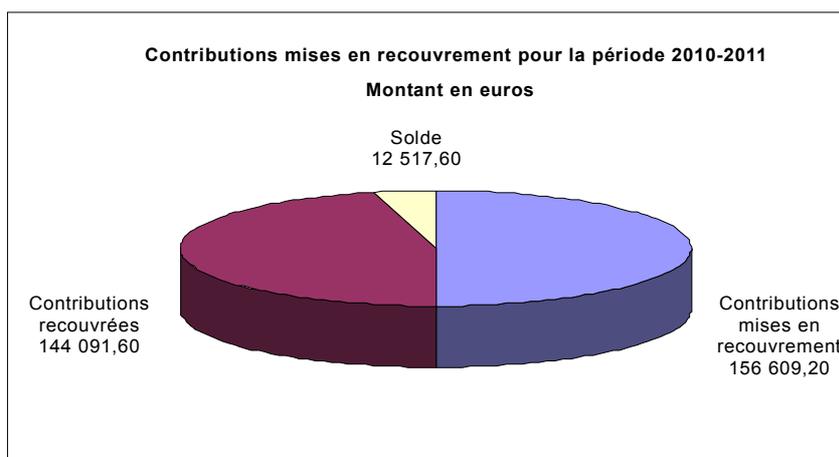
Contributions des États Membres

46. Le tableau ci-après compare les contributions mises en recouvrement et les contributions recouvrées pour l'exercice biennal 2010-2011:

Tableau 3 (en milliers d'euros)

	Exercice biennal 2010-2011	Année 2011	Année 2010
Contributions mises en recouvrement	156 609,2	78 304,6	78 304,6
Contributions recouvrées	144 091,6	71 069,3	73 022,3
Solde	12 517,6	7 235,3	5 282,3

47. Le graphique ci-après présente l'état des contributions mises en recouvrement, des contributions recouvrées et des contributions non acquittées.



48. Le montant des contributions non acquittées était de 109 478 900 euros à la fin de l'exercice biennal 2010-2011. Il était de 113 097 600 euros à la fin de 2010 contre 115 783 000 à la fin de l'exercice biennal 2008-2009.

49. Des contributions non acquittées d'un montant de 109 478 900 euros à la fin de l'exercice biennal 2010-2011 étaient dues par 89 États Membres. Le montant dû par deux anciens États Membres¹ s'élevait à 71 150 400 euros, soit 65 % du montant total des contributions non acquittées. Trente-quatre États Membres devaient chacun plus de 100 000 euros à l'ONUDI et le montant total dû par ces États Membres atteignait 108 298 500 euros, ce qui représentait 99 % du montant total des contributions non acquittées. Si l'on exclut le montant stationnaire que doivent les deux anciens États Membres, on peut dire que le recouvrement du solde des contributions non acquittées s'est amélioré au cours de l'année 2011.

Vérification des montants à reverser aux États Membres

50. Aux termes de l'article 4.2 du Règlement financier, "le solde non utilisé des crédits à expiration de l'exercice est reversé aux Membres à la fin de la première année civile suivant l'exercice, déduction faite des arriérés de contribution afférents à cet exercice, et porté à leur crédit au prorata de leur quote-part, conformément aux dispositions des articles 4.2 c) et 5.2 d) du présent Règlement".

51. L'excédent à reverser aux États Membres représentant les soldes non utilisés des contributions, les contributions reçues après la fin d'un exercice biennal ainsi que les recettes provenant des nouveaux États Membres sont mis en réserve à la rubrique "comptes créditeurs", en attendant que les États Membres donnent des instructions. Les soldes non utilisés dus aux États Membres au 31 décembre 2010 s'établissaient à 11 765 400 euros et leur vérification au 31 décembre 2011 se présente comme suit:

	En milliers d'euros
Solde non utilisé reporté au 1 ^{er} janvier 2011	11 765,4
À ajouter: Contributions recouvrées de l'exercice précédent	10 710,2
Répartition des excédents de trésorerie de l'exercice 2008-2009	5 293,6
À déduire:	
Montant déduit des contributions, conservé pour les activités de coopération technique ou reversé aux États Membres	(986,1)
Solde dû aux États Membres au 31 décembre 2011	26 783,1

Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle

52. Le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, programme triennal à l'échelle de l'Organisation, a été lancé en 2010. Il vise à améliorer le mode de fonctionnement de l'Organisation grâce à la restructuration de ses procédures internes, le renforcement de ses capacités, la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré et un changement de la culture de travail. Le Commissaire aux comptes a examiné le Programme au cours de la vérification de l'année 2010 et mis le doigt sur la nécessité de transférer les compétences aux bureaux extérieurs afin d'institutionnaliser le concept de décentralisation. Il a également relevé un certain nombre de points faibles dans les activités de suivi et de formation menées dans le cadre de projets de coopération technique.

53. Le Commissaire aux comptes a continué de suivre les progrès accomplis par le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle dans la réalisation de ses objectifs financiers et de mise en œuvre. Les paragraphes qui suivent font le bilan de l'exécution du Programme en 2011.

¹ États-Unis d'Amérique et ex-Yougoslavie.

Profil des dépenses du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle

54. Le montant du coût estimatif total du Programme est de 13 000 000 euros. Les fonds ont été obtenus à la fin du mois de novembre 2010 et la mise en œuvre du Programme a démarré en décembre 2010. La mise en œuvre globale devrait s'achever en décembre 2013. Le tableau suivant présente le plan des dépenses prévues pendant le cycle du Programme.

Plan des dépenses du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle

Tableau 4 (en milliers d'euros)

Élément du Programme	Montant total du budget	Dépenses effectives (pourcentage de l'élément)			Dépenses prévues (pourcentage de l'élément)	
		2010	2011	Total	2012	2013
Partenaire d'exécution (SAP)	6 400	-	2 126,740 (33,23)	2 126,740 (33,23)	3 298,500 (51,54)	974,760 (15,23)
Formation et déploiement	1 000	-	223,669 (22,37)	223,669 (22,37)	154,200 (15,42)	622,131 (62,21)
Logiciel (SAP)	3 100	1 505,160 (48,55)	372,571 (12,02)	1 877,731 (60,57)	858,685 (27,70)	363,585 (11,73)
Matériel/Infrastructure	600	-	204,750 (34,13)	204,750 (34,13)	111,000 (18,50)	284,250 (47,38)
Autres coûts	1 900	273,594 (14,40)	251,676 (13,25)	525,270 (27,65)	566,730 (29,83)	808,000 (42,53)
Total	13 000	1 778,754	3 179,406	4 958,160	4 989,115	3 052,726
Pourcentage du montant total des dépenses		13,68	24,46	38,1	38,38	23,48

55. Fin 2011, le montant des dépenses totales encourues pour le Programme s'établissait à 4 958 160 euros, dont 38,1 % du montant du coût estimatif total. Les dépenses pour 2011 étaient de 3 179 406 euros, soit 24,5 % du montant du coût estimatif total.

État de mise en œuvre du Programme

56. Fin 2011, une année venait de s'écouler depuis l'élaboration du Programme et le progiciel de gestion intégré venait de connaître sa première année de mise en œuvre. Le tableau ci-après montre les délais d'exécution du Programme et l'état d'avancement des travaux pour l'année 2011.

Tableau 5

Domaines principaux du Programme	Calendrier	État d'avancement
1-Fonctionnaires et culture organisationnelle		
Groupe pour le changement culturel chargé du perfectionnement du personnel: <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une culture d'unité d'action au sein de l'ONUDI • Gestion axée sur les résultats et responsabilité • Échange de connaissances au sein de l'Organisation • Travail d'équipe et collaboration efficaces • Communication efficace • Perfectionnement du personnel 	31 décembre 2011	En cours
Culture du progiciel de gestion intégré: <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des changements culturels suscités et voulus par le système, mesures possibles et délais d'exécution 	31 août 2011	Achevé
2-Mise en œuvre du progiciel de gestion intégré		
Version 1: Processus de base (gestion de portefeuille et de projets)	1 a) juillet 2011 1 b) octobre 2011	Achevé

57. Le tableau montre que les activités du volet "Fonctionnaires et culture organisationnelle" sont en retard sur le programme prévu. En mars 2011, l'ONUDI a créé le Groupe pour le changement culturel chargé du perfectionnement du personnel qui devrait mettre en application les mesures en faveur d'un changement culturel résultant de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré par le SAP. C'est pourquoi il a été demandé d'élaborer un plan de mise en œuvre pour passer, avant juillet 2011, d'une culture du "statu quo" à une culture du "changement". Toutefois, pour ce faire, le Groupe doit élaborer un plan d'action exhaustif. Interrogée sur la question, la Direction a fait savoir qu'un séminaire sur le Groupe pour le changement culturel chargé du perfectionnement du personnel avait été organisé en octobre 2011 et que quelques mesures à effet rapide avaient été identifiées et devaient être mises en œuvre. Mais le Bureau pour le changement et la rénovation organisationnelle et le Groupe devaient encore mettre la dernière main au plan de mise en œuvre de ces mesures à effet rapide.

58. Le Commissaire aux comptes est d'avis que, si l'on ne veut pas en compromettre la mise en œuvre rapide et efficace, le progiciel de gestion intégré doit être déployé par le SAP dans ses différentes phases en harmonie avec les plans d'action du Groupe.

59. **La Direction a répondu que le Groupe avait été créé pour faire progresser les changements à apporter à la culture de travail de l'ONUDI. La culture souhaitée pour l'Organisation et le cadre du changement de culture ont été définis au cours du séminaire organisé en octobre 2011. En janvier 2012, il a été décidé que le changement de culture se poursuivrait sous l'impulsion du Bureau pour le changement et la rénovation organisationnelle afin d'assurer la cohérence et une approche globale, le Groupe pour le changement culturel chargé du perfectionnement du personnel cessant ainsi d'exister. Compte tenu de ce qui précède et du fait que le changement de culture constitue un élément absolu du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, ainsi qu'un processus continu, le délai d'exécution a été reporté à décembre 2013.**

60. **Compte tenu du report du délai d'exécution à décembre 2013 et de la dissolution du Groupe pour le changement culturel chargé du perfectionnement du personnel, le Commissaire aux comptes suivra le processus dans le cadre de la nouvelle stratégie qui consiste à confier au Bureau pour le changement et la rénovation organisationnelle l'aspect relatif au changement de culture.**

Mise en œuvre par le SAP du progiciel de gestion intégré: besoins en ressources humaines

61. Le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle envisageait de répondre aux objectifs de la Direction en mettant en place à l'échelle de l'Organisation un système informatique et exigeait une profonde remise à plat des processus. Lorsqu'il a cherché à savoir si les ressources humaines internes affectées à la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré étaient suffisantes, le Commissaire aux comptes a été informé en novembre 2011 que, d'une manière générale, le projet était en sous-effectif et que le nombre d'experts prévu n'avait pu être recruté. Le tableau ci-après montre la situation présentée au Commissaire aux comptes en ce qui concerne les ressources humaines affectées à la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré.

Tableau 6

Ressources	Expert Basis	Expert ABAP	Expert Gestion du capital humain	Expert Module financier	Expert Module Portefeuille et projets	Expert Base de données
Disponibles	1,5	Aucun	0	0	0	0
Requises	2	Non requis	3	3	2	0,5

Par la suite, le Commissaire aux comptes a été informé qu'un changement de paradigme était intervenu dans le concept du déploiement de ressources humaines pour la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré. Ainsi des ressources non destinées aux experts ont-elles été affectées à diverses activités auxquelles des experts devaient être affectés. Il est difficile de comprendre comment on a pu éviter de devoir recourir à des experts. Soit on a exagéré les besoins en experts dans la planification initiale des ressources humaines, qui est demeurée la même pendant les deux premières années de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré, soit, pour des raisons de commodité, on a désormais recours à un arrangement au jour le jour. La Direction voudra peut-être assurer le Commissaire aux comptes que la planification des ressources humaines a été revue pour tenir compte des besoins critiques dans ce domaine.

62. En ce qui concerne l'insuffisance d'effectifs, le Commissaire aux comptes a fait observer que la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré devrait conduire à l'automatisation, à l'échelle de l'Organisation, de la gestion dans tous ses aspects, ce qui aurait pour conséquence une implication plus importante des experts en informatique. En dépit de cette demande accrue de personnel informatique, le nombre de fonctionnaires spécialistes de la gestion de l'information et de la communication a en fait baissé de 21 en 2010 à 18 en 2011.

63. Le Commissaire aux comptes est d'avis que le nombre de fonctionnaires spécialistes de la gestion de l'information et de la communication devrait être augmenté en proportion avec le surcroît de travail induit par la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré. Cette augmentation contribuerait grandement à résoudre les problèmes au cours de la phase opérationnelle de la mise en œuvre; autrement, le coût des opérations subirait une hausse du fait de l'externalisation fréquente de la recherche de solutions.

64. **La Direction a répondu qu'au regard des meilleures pratiques de la profession, le développement d'une expertise informatique interne pour accompagner la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré n'était pas toujours l'approche la plus efficace. C'est pourquoi l'ONUDI continuerait d'étudier l'approche qui consiste à externaliser certaines activités et, par ailleurs, créerait un centre de compétences informatiques qui regrouperait un petit nombre de fonctionnaires essentiels rompus aux exigences de la profession et aux solutions offertes par le SAP. Compte tenu de ce qui précède, le rôle et les besoins en effectifs des Services de gestion de l'information et des communications étaient en cours d'analyse et de redéfinition.**

65. Le Commissaire aux comptes a fait observer que la stratégie de mise en œuvre et la politique de recrutement et de gestion du capital humain avaient été modifiées un certain nombre de fois au cours de la mise en œuvre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Compte tenu du déploiement intégral du progiciel de gestion intégré prévu d'ici au mois de janvier 2013, la Direction doit préciser le rôle et les besoins en effectifs des Services de gestion de l'information et des communications, en fonction desquels ils seront réorientés et développeront leurs capacités pendant la phase de mise en œuvre du progiciel de gestion intégré.

66. Le Commissaire aux comptes recommande que:

- I. La Direction veuille peut-être s'assurer que l'évolution du changement de culture aille de pair avec celle d'autres aspects de la mise en œuvre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.
- II. Le rôle et les effectifs des Services de gestion de l'information et des communications puissent être redéfinis en tenant compte des exigences des opérations et de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré et des meilleures pratiques de la profession.

Réponse de la Direction

67. La Direction a fait siennes les recommandations du Commissaire aux comptes.

Politique de l'ONUDI concernant les technologies de l'information et de la communication en 2011

68. Le Commissaire aux comptes a examiné la gestion des technologies de l'information et de la communication au cours de la vérification de 2010 et identifié certains points faibles concernant la documentation nécessaire dans ce domaine. La Direction a fait siennes les recommandations du Commissaire aux comptes, notamment pour ce qui est de la révision de la politique concernant les technologies de l'information et de la communication dont la version révisée a été mise en application en octobre 2011. Au cours de la vérification de 2011, le Commissaire aux comptes a examiné les systèmes informatiques en se référant à cette nouvelle politique.

69. Compte tenu de l'expérience de mise en œuvre de progiciels de gestion intégrés à l'échelle des pays et dans de grandes organisations, la Direction voudra peut-être examiner les questions suivantes dès que possible:

- I. Le paragraphe pertinent² de la politique de l'ONUDI concernant les technologies de l'information et de la communication énonce ce qui suit: "Tous les comptes d'ordinateur sont établis pour expirer le jour suivant la date d'expiration de la fonction actuelle de l'utilisateur. Au besoin, la date d'expiration est mise à jour automatiquement au quotidien à partir de la base de données du Service de la gestion des ressources humaines." Le Commissaire aux comptes a fait observer que sur un échantillon de 200 comptes d'utilisateurs actifs pour Agresso, 29 étaient attribués à des employés qui avaient quitté l'ONUDI, dont deux depuis 2008. Un compte "invité" a également été détecté dans Agresso, ce qui n'était pas conforme à la politique mise en œuvre en 2011 par l'ONUDI concernant les technologies de l'information et de la communication (ACC.1) selon laquelle "Tous les comptes de connexion des systèmes informatiques, à l'exception des comptes de système obligatoires et de ceux requis pour les fonctions automatiques, identifient des particuliers, des personnes physiques". Il n'y avait pas non plus d'approbations formelles pour les comptes d'utilisateurs privilégiés (utilisateurs root, comptes d'administrateurs, comptes utilisateurs chevronnés).

² ACC.9: Expiration obligatoire de compte.

- II. On a découvert que de nombreux ordinateurs d'utilisateurs finaux faisaient tourner des applications non autorisées. Le lecteur partagé "PROG (P:)" paraissait avoir quelques fichiers exécutables de sources dangereuses et ne respectant pas les droits d'auteur comme les sites Warez et Keygens. Sur le site Warez, les forums étaient des communautés organisées qui distribuaient des logiciels piratés. Sur le site Keygens, il s'agissait de logiciels générant illégalement un nombre illimité de touches série pour des logiciels protégés par le droit d'auteur.
- III. Les politiques de pare-feu n'ont pas été examinées. En 2010, l'ONUDI avait confié cette tâche au fonctionnaire chargé de la sécurité des technologies de l'information et de la communication, mais celle-ci n'était pas encore terminée. Ni des vérifications de pare-feu ni des tests d'intrusion n'avaient été effectués. De même, l'ampleur et la fréquence des tests d'intrusion n'avaient pas été déterminées.
- IV. Les données sauvegardées (de disque à disque et de disque à outils de sauvegarde sur bandes) n'ont pas été soumis aux tests de restauration de données programmées. L'ONUDI a l'habitude de restaurer des données partielles uniquement si nécessaire, ce qui n'est guère rassurant quant à la possibilité de restaurer intégralement les données sauvegardées en cas d'accident.
- V. L'ONUDI n'a pas élaboré de procédures formelles pour contrôler, tester et déployer rapidement des mises à jour de sécurité, des correctifs logiciels, les mises à jour du système d'exploitation et d'autres applications. Aussi plusieurs serveurs utilisent-ils des systèmes d'exploitation surannés. Par exemple, le serveur "Gora" utilise Fedora Core Linux 4 arrivé en fin de vie le 7 août 2006.
- VI. Il n'existait pas de procédures formelles de gestion des journaux. Les journaux n'étaient pas soumis à des revues régulières et aucune analyse de risques n'avait été effectuée pour faire de la journalisation une priorité. Les exigences relatives au journal-rotation et au journal de rétention n'avaient pas été définies. Au lieu d'être revus régulièrement, les journaux du serveur Web n'étaient examinés qu'après un incident de sécurité. Les activités des utilisateurs chevronnés n'étaient pas du tout enregistrées.

70. **La Direction a répondu que:**

- I. *L'accès au domaine était désactivé pour les fonctionnaires quittant l'Organisation dès réception du formulaire réglementaire de décharge du Service des ressources humaines (P.35) et sans l'accès au domaine, il n'était pas possible d'accéder à Agresso. Les comptes privilégiés concernés étaient par nécessité fonctionnelle et, lorsqu'ils étaient indiqués, fondés sur des exigences liées à des emplois fonctionnels consignés dans les descriptifs de poste.*
- II. *L'ONUDI ne cautionnait ni l'utilisation de logiciels piratés ni l'atteinte au droit d'auteur et avait supprimé une application illicite placée sur "PROG (P)" par un ancien consultant.*
- III. *Les tâches en instance comme l'examen des politiques de pare-feu, des vérifications de pare-feu et des test d'intrusion seraient externalisées auprès d'un prestataire de service externe.*
- IV. *Les capacités existantes étaient insuffisantes pour restaurer intégralement les données sauvegardées et avant d'y arriver, on devrait se contenter, uniquement si nécessaire, de restaurer partiellement les données.*
- V. *Les serveurs concernés seraient mis au niveau de la plate-forme normalisée RedHat Enterprise Linux/CentOS v6 du projet de dématérialisation et de renforcement en cours.*
- VI. *En raison de restrictions budgétaires, les effectifs actuels étaient insuffisants pour assurer l'examen et la gestion des journaux.*

71. **Le Commissaire aux comptes recommande que:**
- I. **La Direction mette au point une procédure pour désactiver efficacement l'accès logique à tous les niveaux aux fonctionnaires quittant l'Organisation, les comptes actifs de ces derniers présentant des risques de sécurité potentiels même sans accès au domaine. Le Commissaire aux comptes soutient également que tous les comptes privilégiés devraient suivre un processus d'autorisation documenté, en raison de leur nature délicate.**
 - II. **Le paysage du réseau puisse être scanné pour détecter les logiciels portant atteinte au droit d'auteur et que les applications non homologuées, si tant est qu'il y en ait, puissent être supprimées. Les utilisateurs pourraient aussi être sensibilisés aux risques liés à l'utilisation et à la distribution de logiciels provenant de ces sources.**
 - III. **La Direction parachève l'examen des politiques de pare-feu, des vérifications de pare-feu et des test d'intrusion dans les meilleurs délais.**
 - IV. **Les opérations de restauration des données "programmées" et de restauration non "circonstancielle" de données partielles puissent être effectuées jusqu'à ce que soient résolus les problèmes de capacités.**
 - V. **La Direction puisse sonder tous les serveurs de production à intervalles réguliers pour s'assurer qu'ils reçoivent les dernières mises à jour. Les équipes de vérification à venir suivront l'évolution de la situation.**
 - VI. **Les exigences minimales concernant l'examen des journaux puissent être définies après une analyse des risques et qu'une gestion des journaux puisse être engagée au strict minimum jusqu'à ce que soit résolu le problème de manque de capacités.**

Réponse de la Direction

72. *Les recommandations relatives à la politique concernant les technologies de l'information et de la communication ont été acceptées de manière générale. Plusieurs mesures importantes ont déjà été prises dans cette direction, notamment l'institution d'exigences plus strictes de mot de passe, d'une nouvelle autorisation de sécurité au niveau central, etc. En fait, l'ensemble des points faibles identifiés étaient dus aux systèmes reçus en héritage, Agresso par exemple. Les nouveaux systèmes SAP, de par leur conception, devraient présenter moins de points faibles, de problèmes de sécurité, etc.*

73. **Les équipes de vérification à venir continueront de suivre l'évolution de la situation à cet égard.**

Bilan de l'exécution des projets de coopération technique en 2011

74. Pour avoir une vue d'ensemble de l'état des projets finalisés par l'ONUDI en 2011, le Commissaire aux comptes a cherché à savoir auprès de la Direction le nombre de projets devant être finalisés en 2011, leur date d'achèvement et les domaines thématiques auxquels ils se rapportaient.

75. Selon les données³ communiquées par la Direction, 409 projets de coopération technique devaient être achevés au plan opérationnel en 2011; ils ont occasionné, sur un montant total de crédits alloués de 149 528 711 dollars des États-Unis d'Amérique jusqu'à fin 2011, des dépenses d'un montant de 136 460 820 dollars des États-Unis d'Amérique (engagements de dépenses compris), soit 8,73 % de moins que le montant total de crédits alloués.

³ Message électronique de l'"Appui à la vérification" daté du 10 avril 2012, reçu n° 136705.

76. Le Commissaire aux comptes a fait observer que 177 projets ont été achevés, 58 clos et 1 clos sur le plan financier à leur date prévue d'achèvement opérationnel. Toutefois, 173 projets n'ont pu être achevés comme prévu. Le tableau ci-après présente l'état d'exécution des différents projets:

État d'exécution des projets de coopération technique devant être achevés en 2011

Tableau 7

Nombre total de projets	Non achevé	Achévé		
	En cours 'O'	Achévé au plan opérationnel 'C'	Clos 'G'	Clos sur le plan financier 'F'
409	173	177	58	1
100 %	42,3 %	43,3 %	14,2 %	0,2 %

77. Selon la rubrique "Achèvement opérationnel" des Lignes directrices pour la coopération techniques PR 04.03.04, tous les projets sont automatiquement clos six mois après la date d'achèvement initialement prévue. Le Commissaire aux comptes a constaté que 67 projets n'avaient pas été automatiquement clos six mois après leur date d'achèvement.

78. Il ressort de ce qui précède qu'en 2011, le taux d'achèvement des projets n'était que de 58 %, ce qui signifie que des efforts supplémentaires s'imposent peut-être pour tirer le meilleur parti des contributions versées par les États Membres. Le Commissaire aux comptes continuera de suivre l'efficacité de l'exécution des activités de coopération technique à l'ONUDI.

Réponse de la Direction

79. La Direction prend note de l'analyse du Commissaire aux comptes concernant la clôture des projets et s'emploiera à faire en sorte que les projets, ou plutôt les autorisations d'engagements de dépenses, soient déclarés à temps opérationnellement clos.

80. **Les équipes de vérification à venir continueront de suivre l'état d'exécution des projets de coopération technique.**

Évaluation des projets et programmes

81. Le Commissaire aux comptes a examiné en continu les activités de gestion des projets et du portefeuille, notamment pour le suivi de l'application des projets et la présentation de ses constatations dans ses rapports. En 2011, il s'est intéressé plus particulièrement à l'efficacité du processus d'évaluation, pour juger de ses incidences sur les projets et programmes. Les Lignes directrices pour les programmes et projets de coopération technique dessinent les contours généraux du processus, mais ce dernier est décrit de manière plus détaillée dans la politique d'évaluation de l'ONUDI qui a été publiée sous la cote UNIDO/DGB(M).98 le 22 mai 2006.

82. Cette politique définit l'évaluation comme "... l'évaluation, la plus systématique et impartiale possible, d'un projet, d'un programme ou de toute une série d'activités regroupées sous une même rubrique thématique ou institutionnelle. L'évaluation doit produire des informations fondées sur l'analyse des faits, crédibles, fiables et utiles, de manière à ce que les constatations, recommandations et enseignements qui sont tirés de l'évaluation puissent être pris en compte en temps voulu dans le processus décisionnel, que ce soit au niveau de l'organisation, du programme ou du projet."

83. Selon cette politique, les évaluations des projets et programmes peuvent prendre deux formes complémentaires: les auto-évaluations et les évaluations indépendantes. Les premières consistent en des examens périodiques de l'état d'avancement des projets ou programmes par ceux-là mêmes qui sont responsables de leur exécution; les évaluations indépendantes sont réalisées par le Groupe de l'évaluation de l'ONUDI. Elles donnent

une opinion extérieure sur l'entité évaluée, qu'il s'agisse d'un projet, d'un programme ou de toute une série d'activités regroupées sous une même rubrique thématique ou institutionnelle. Elles peuvent être conduites en interne par les membres du Groupe de l'évaluation ou en externe par des consultants indépendants, et peuvent prendre la forme d'évaluations à mi-parcours, d'évaluations finales ou d'évaluations rétrospectives. La politique prévoit aussi des évaluations thématiques, dont elle précise qu'elles peuvent porter sur des questions concernant des régions, des entreprises ou des organisations. Les évaluations thématiques peuvent être réalisées à la demande de la Direction de l'ONUDI ou des organes directeurs. Elles peuvent faire intervenir des groupes d'experts de l'évaluation ou d'experts techniques indépendants issus d'autres organismes des Nations Unies ou de l'extérieur du système.

84. Le Groupe de l'évaluation est rattaché au Bureau de la stratégie de l'organisation et de l'échange de connaissances, qui dépend lui-même du Cabinet du Directeur général. Le Directeur du Groupe de l'évaluation est nommé par le Directeur général. Il est chargé de veiller à ce que les activités d'évaluation soient menées de manière indépendante et impartiale. La place du Groupe dans l'organigramme garantit son indépendance par rapport à la hiérarchie des divisions s'occupant d'élaborer et d'exécuter les projets et programmes. Le Groupe conduit différents types d'évaluations au sein de l'ONUDI et suit la réponse qui y est apportée par la Direction.

85. Le Groupe de l'évaluation établit un programme de travail biennal où sont décrites les activités qu'il se propose de mener au cours d'un exercice biennal donné. Il le rédige au début de l'exercice, en consultation avec la hiérarchie, les directeurs de projets et les chefs d'équipes, puis le soumet pour approbation au Directeur général et au Conseil exécutif. Il le met à jour chaque année afin d'y apporter les ajustements nécessaires. Selon la politique d'évaluation, le Groupe doit veiller à ce que les évaluations soient décidées de manière transparente et opportune, de telle sorte que les décideurs puissent disposer en temps voulu d'informations utiles.

86. Le Groupe de l'évaluation fixe le cahier des charges d'une évaluation indépendante conformément au plan d'évaluation biennal ainsi qu'au cahier des charges standard, en consultation avec le chef d'équipe/directeur de projet. Avant de commencer ses travaux, il étudie au besoin la faisabilité de l'évaluation. Cette étude préalable se fonde sur le dossier d'information fourni par le chef d'équipe/directeur de projet et sur les discussions que ce dernier aura eues avec les évaluateurs. Au cas où les informations disponibles sont insuffisantes, l'évaluation est reportée jusqu'à ce que toutes les informations nécessaires soient obtenues. L'équipe chargée de mener une évaluation indépendante comprend généralement un représentant de l'ONUDI et/ou des consultants internationaux, des représentants des donateurs comme prévu dans les politiques relatives aux donateurs, et un évaluateur provenant des pays ou régions concernés.

87. L'équipe d'évaluation commence par analyser les informations contenues dans le dossier d'information et conduire des entretiens au Siège de l'ONUDI et hors Siège avec des fonctionnaires de l'ONUDI et des parties prenantes. Elle communique ses premières constatations, conclusions et recommandations à tous ceux qu'elles concernent sur le terrain à des fins de validation. À l'issue de sa mission sur le terrain, elle tient des réunions au Siège pour présenter les constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés de son évaluation, en discuter et clarifier les points qui doivent l'être.

88. Une fois l'évaluation terminée, le Directeur du Groupe de l'évaluation remet son rapport, accompagné d'une fiche de réponse de la Direction sur laquelle seront portés, pour chaque recommandation, les observations relatives à son acceptation ou non-acceptation, les délais fixés et les mesures prises par ceux qui doivent y donner suite. De son côté, la hiérarchie veille à ce que les personnes chargées de donner suite aux recommandations tiennent la fiche à jour. Depuis 2008, le Cabinet du Directeur général/Groupe de l'évaluation fait rapport chaque année sur la suite donnée aux recommandations issues des évaluations. L'objectif est de faire connaître l'état d'avancement des mesures prises en application des recommandations et de faire des observations concernant le système de réponse de la Direction et son utilité.

89. La ventilation par années des recommandations formulées et de celles auxquelles il a été ou n'a pas été répondu au cours de la période 2008-2011 est présentée dans le tableau ci-dessous:

Tableau 8

Année	Nombre total de recommandations (A)	Recommandations suivies d'une réponse (B)	Recommandations non suivies de réponse (C)	Taux de réponse (B/A)
2008	387	318	69	82
2009	382	261	121	68
2010	481	288	193	60
2011	317	114	203	36
Total	1 567	981	586	63

Source: Cabinet du Directeur général/Groupe de l'évaluation.

90. Le Groupe de l'évaluation a formulé au total 1 567 recommandations au cours de la période 2008-2011. La Direction a répondu à 981 d'entre elles, soit 63 % du total. C'est en 2008 qu'elle a répondu au plus grand nombre de recommandations, soit 318, ou 82 %. Les années suivantes, le taux de réponse n'a cessé de diminuer, pour tomber à 36 % en 2011, lorsqu'il n'a été répondu qu'à 114 recommandations sur 317.

91. **La Direction a répondu que ce taux de réponse n'était pas figé, mais qu'il évoluait. En 2011, nombre de rapports d'évaluation avaient été publiés en fin d'année, et des réponses continuaient d'y être données. D'une manière générale, les raisons pour lesquelles les fiches de réponse de la Direction n'étaient pas remplies tenaient à la lourde charge de travail, qui se traduisait parfois par moindre priorité accordée à ces fiches, ou au changement d'affectation du responsable de projet, lors duquel la fiche n'était pas transmise à qui de droit. Le taux de réponse relativement faible enregistré en 2011 s'expliquait aussi par les tâches supplémentaires qu'avait imposées la mise en place des systèmes SAP.**

92. *Pour que le tableau de la situation soit plus complet, la Direction a proposé un report du débat sur le taux de réponse pour la période 2008-2011 de telle sorte qu'il puisse être tenu compte des informations qui figureront dans le rapport annuel 2013 du Cabinet du Directeur général/Groupe de l'évaluation sur les évaluations menées à bien. La question pourrait alors être réexaminée à l'occasion de vérifications ultérieures.*

93. **Le Commissaire aux comptes est d'avis que les enseignements qui ont été tirés des évaluations depuis qu'il en est réalisé peuvent être utiles pour l'établissement du rapport annuel 2013 du Cabinet du Directeur général/Groupe de l'évaluation. Il continuera donc de suivre l'évolution des taux de réponse.**

94. Le tableau ci-dessous permet de comparer le nombre de recommandations acceptées, partiellement acceptées ou non acceptées par rapport au nombre total de recommandations formulées:

Tableau 9

Année	Nombre total de recommandations (A)	Acceptées (B)	Partiellement acceptées (C)	Non acceptées/réponse peu claire (D)	Taux d'acceptation (B/A)
2008	387	252	54	12	65
2009	382	195	52	14	51
2010	481	219	41	28	46
2011	317	74	24	16	23
Total	1 567	740	171	70	47

Source: Cabinet du Directeur général/Groupe de l'évaluation.

95. Le nombre de recommandations acceptées au cours de la période quadriennale considérée ne représente que 47 % du nombre total de recommandations formulées au cours de la même période. Comme il ressort du tableau ci-dessus, le taux d'acceptation suit une tendance similaire à celle du taux de réponse. C'est en 2008 qu'a été accepté le plus grand nombre de recommandations, soit 252 sur 387 au total, ou 65 %. En 2009 et les années suivantes, le taux d'acceptation a diminué de plus en plus rapidement, pour tomber à 23 % en 2011.

96. **La Direction a répondu que le taux d'acceptation des recommandations était en fait plus élevé que ce qui était indiqué au tableau 9, pour les raisons suivantes:**

- I. *Le taux d'acceptation devait être calculé par rapport au nombre de réponses reçues, non au nombre total de recommandations. Le fait que les responsables n'aient pas rempli la fiche de réponse de la Direction ne signifiait pas que les recommandations n'étaient pas acceptées.*
- II. *Les recommandations partiellement acceptées devraient être considérées comme acceptées plutôt que rejetées. Une analyse réalisée par le Cabinet du Directeur général/Groupe de l'évaluation a fait apparaître que la principale raison pour laquelle des recommandations n'étaient que partiellement acceptées tenait aux incertitudes qui planaient sur la question de savoir si un projet de suivi ou une phase de projet de suivi allait se matérialiser ou si des ressources seraient disponibles pour donner effet à la recommandation (effectifs supplémentaires dans un service donné, par exemple); il n'en restait pas moins qu'il y avait acceptation de principe.*

97. *Au vu de ce qui précède, la Direction ne considérait pas que le taux d'acceptation avait diminué de manière spectaculaire, mais que c'était le taux de réponse qui avait fléchi.*

98. **La proposition tendant à ce que le taux d'acceptation soit calculé par rapport au taux de réponse avait été faite en réaction au mode de calcul adopté dans le tableau 9, qui revenait à considérer la non-saisie de données dans la fiche de réponse de la Direction comme signifiant la non-acceptation de la recommandation. Le Commissaire aux comptes était d'avis qu'en l'absence d'indication concrète sous forme de fiche de réponse, il serait plus approprié d'interpréter l'absence de réponse de la part des responsables comme une non-acceptation de la recommandation plutôt que le contraire. Toutefois, l'argument avancé par la Direction au sujet des recommandations partiellement acceptées était recevable. Après modification du mode de calcul, les taux d'acceptation sont les suivants:**

Tableau 10

Année	Nombre total de recommandations (A)	Recommandations acceptées (B)			Taux d'acceptation (B/A)
		Entièrement acceptées	Partiellement acceptées	Total	
2008	387	252	54	306	79
2009	382	195	52	247	65
2010	481	219	41	260	54
2011	317	74	24	98	31
Total	1 567	740	171	911	58

99. **Même après application du mode de calcul modifié, le taux d'acceptation des recommandations accuse une tendance à la baisse.**

100. Enfin, le tableau ci-dessous présente l'état de la mise en œuvre des recommandations qui ont été suivies d'une réponse.

Tableau 11

Année	Nombre total de recommandations suivies d'une réponse (A)	Appliquées (B)	Application en cours (C)	Non appliquées (D)	Taux d'application (B/A)
2008	318	48	78	192	15
2009	261	27	220	14	10
2010	288	31	62	195	11
2011	114	10	13	91	09
Total	981	116	373	492	12

Source: Cabinet du Directeur général/Groupe de l'évaluation.

101. Le tableau montre que le taux d'application des recommandations est assez faible comparé aux taux de réponse et d'acceptation, puisqu'il était au mieux de 15 % en 2008, année où 48 recommandations ont été suivies d'effets sur un total de 318. Au cours des trois années suivantes, le taux d'application s'est maintenu aux alentours de 10 %; sur la période quadriennale, le taux moyen était de 12 %.

102. **La Direction a répondu qu'il était donné suite à beaucoup de recommandations, mais souvent après le délai de 12 mois couvert par la fiche de réponse.** De fait, nombre de nouveaux descriptifs de projets ou programmes comportaient des informations sur la manière dont les recommandations issues d'évaluations antérieures avaient été prises en compte. Il en ressortait que les recommandations permettaient bien certaines améliorations et que les constatations et recommandations étaient bien prises en compte dans le cadre de nouveaux projets ou programmes ou de nouvelles phases de projets ou programmes.

103. *La Direction était d'avis que le mécanisme de suivi selon lequel était actuellement déterminé le taux d'application des recommandations était inadapté et devait être revu.*

104. La situation dont rendait compte l'analyse ci-dessus nécessitait que la Direction y prête attention. Tel qu'il était décrit dans la politique d'évaluation, le processus d'évaluation semblait robuste: il semblait qu'un lien étroit était établi entre les évaluateurs, le mécanisme d'exécution des projets et les autres parties prenantes lors d'une mission d'évaluation, excluant la possibilité de tout déphasage. Or, les taux de réponse, d'acceptation et d'application donnaient une autre impression, et il était donc urgent de cerner les principales raisons de cet état de fait. Il ne serait pas exagéré d'affirmer que l'ONUDI ne tirait pas le meilleur parti des évaluations; elle pourrait recueillir davantage de fruits de ces activités si elle accordait plus d'attention à l'application des recommandations.

105. **Le Commissaire aux comptes recommande que:**

- I. Les responsables de projets aient l'obligation de répondre aux rapports d'évaluation indépendante publiés par le Groupe de l'évaluation.**
- II. Lorsqu'ils acceptent une recommandation figurant dans un rapport d'évaluation, les responsables de projets fixent un délai pour son application.**
- III. La notation des responsables de projets soit liée à l'état d'avancement des mesures prises en application des recommandations qu'ils ont acceptées.**

IV. La Direction examine dans le détail l'ensemble du processus d'évaluation afin de déterminer les raisons pour lesquelles les taux d'acceptation et d'application des recommandations par les responsables de projets étaient en baisse.

Réponse de la Direction

106. *La recommandation I, conforme à la politique d'évaluation de l'ONUDI, a été acceptée.*

107. *La recommandation II a été acceptée. Cependant, l'application de nombreuses recommandations dépendait aussi de l'exécution de nouveaux projets ou de nouvelles phases de projets ou avaient des incidences en matière de ressources qui échappaient au contrôle des responsables de projets, et il fallait en tenir compte.*

108. *L'Organisation avait récemment mis en place un nouveau système de notation des fonctionnaires fondé sur une formule dont il avait été établi qu'elle permettait l'évaluation la meilleure et la plus complète possible des fonctionnaires et de leur comportement professionnel; des objectifs précis étaient fixés, qui étaient directement alignés sur les priorités définies par la Direction. En outre, chaque fonctionnaire était évalué non seulement par ses supérieurs hiérarchiques, mais aussi par ses subordonnés et ses pairs. Grâce à cette approche globale, les capacités et performances des responsables de projets devraient pouvoir être évaluées sans qu'il soit besoin de les relier spécifiquement à l'application des recommandations acceptées.*

109. *La Direction contestait le fait que les taux d'acceptation étaient en forte diminution, affirmant que c'étaient les taux de réponse qui fléchissaient. La recommandation adressée à la Direction de l'ONUDI tendant à ce que celle-ci examine la suite donnée aux recommandations a été acceptée. L'ONUDI examinerait également, à l'avenir, le processus d'évaluation en vigueur afin de l'ajuster aux nouvelles possibilités qu'offrait le progiciel de gestion intégrée récemment mis en place et aux nouvelles procédures de gestion des évaluations indépendantes de projets adoptées en 2012.*

110. La Direction a accepté les recommandations I et II et partiellement accepté la recommandation IV. Concernant la recommandation III, elle a été favorable à ce que, dans le cadre du nouveau système de notation des fonctionnaires, qui suivait une approche globale, les performances des responsables de projets soient évaluées sans que la notation soit spécifiquement liée à l'application des recommandations acceptées.

111. Les équipes de vérification à venir continueront d'examiner la suite donnée aux recommandations entièrement ou partiellement acceptées par la Direction. Les résultats attendus du nouveau système de notation des fonctionnaires pour ce qui est d'atteindre les objectifs des évaluations de projets devront aussi être examinés.

Bureau des services de contrôle interne

112. Le Commissaire aux comptes a continué de passer en revue le travail du Bureau des services de contrôle interne conformément à l'alinéa 1 d) de l'annexe au Règlement financier, "Mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel", et aux normes internationales de vérification, en s'intéressant en particulier aux activités de vérification interne menées en 2011. Le tableau ci-dessous compare les activités de vérification prévues par le plan de travail pour 2011 et leur exécution pendant l'année selon le rapport d'activité pour 2011.

Tableau 12

Tâche	Prévisions	Situation
Vérification interne	1. Processus d'annonce des vacances de postes à l'ONUDI	Vérification achevée et rapport publié
	2. Bureau de pays en Chine	Vérification en cours
	3. Bureau de pays au Soudan	Vérification non réalisée par manque de personnel
	4. Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants	Vérification achevée et rapport publié
	5. Rédaction de la description du processus de vérification	Procédures préparées et mises en pratique
	6. Vérification spéciale du contrat conclu avec le prestataire de services de voyages	Vérification achevée et rapport publié

113. Le Commissaire aux comptes a pris note avec satisfaction de l'exécution du plan de travail du Bureau des services de contrôle interne pour 2011 en ce qui concerne les activités de vérification interne.

114. Le Bureau des services de contrôle interne prépare son plan de travail conformément au paragraphe 27 de sa charte, sur la base d'une méthode d'évaluation des risques de la vérification, qu'il applique pour planifier la vérification interne. Outre les activités de vérification interne, le plan de travail couvre d'autres tâches essentielles du Bureau, à savoir, notamment, les activités d'enquête, la coordination avec le Corps commun d'inspection (CCI) et la gestion stratégique du Bureau.

115. La méthode d'évaluation des risques, révisée en 2011, divise le champ de la vérification en deux parties: les entités géographiques et les fonctions/processus. L'évaluation des risques dans le cas des entités géographiques fait une distinction entre l'*impact* et la *probabilité*, le premier étant défini par les flux financiers et la deuxième par des facteurs tels que l'*état perçu du système de contrôle interne*, la *situation spécifique du pays*, l'*indice de corruption*, la *dernière vérification/le dernier examen effectué(e)*, etc. Les risques liés aux processus sont évalués par le biais des réponses données par les cadres lors de l'atelier sur la gestion des risques organisé par Deloitte en 2009, les résultats de 24 entretiens avec des cadres que le Bureau des services de contrôle interne a eus en 2011 et les évaluations faites par le Bureau lui-même.

116. L'évaluation des risques pour les entités géographiques réalisée en 2011 a recensé dix bureaux de pays où les risques étaient élevés, et les quatre bureaux pour lesquels les risques étaient les plus élevés ont été choisis pour une vérification interne. Sur ces quatre bureaux, un avait déjà été vérifié par le Commissaire aux comptes en 2010, tandis qu'un autre était opéré par le PNUD et supervisé par le représentant de l'ONUDI en poste dans un autre pays et n'a donc pas fait l'objet d'une vérification interne à cause des problèmes probables de coordination. De ce fait, deux bureaux de pays ont été retenus par le Bureau des services de contrôle interne. Toutefois, par manque de moyens, le Bureau n'a pu vérifier qu'un seul de ces bureaux de pays.

117. Lors de la vérification des comptes de 2011 des bureaux de l'ONUDI en Turquie et en Uruguay, le Commissaire aux comptes a noté que ces entités n'avaient jamais été vérifiées, ni par les services internes ni par des vérificateurs externes, depuis leur création. Le bureau en Turquie a été créé en 1967 et le bureau en Uruguay, qui couvre l'Argentine, le Brésil, le Chili et le Paraguay, l'a été en 1999.

118. Au total, il y avait 189 entités susceptibles d'être vérifiées, comprenant les bureaux de pays et les sites de projets répartis sur plus de 127 pays. Le tableau ci-dessous rend compte de la situation concernant la vérification interne des bureaux de pays d'après les informations obtenues auprès de la direction de l'ONUDI.

Tableau 13

Année	Nombre de bureaux de pays vérifiés par le Bureau des services de contrôle interne					
	Conformité	Optimisation des ressources	États financiers	Information financière	Systèmes informatiques	Total
2007	1	-	-	-	-	1
2008	-	-	-	-	-	-
2009	-	-	-	-	-	-
2010	-	-	-	-	-	-
2011	1	-	-	-	-	1
Total	2	-	-	-	-	2

119. Le Commissaire aux comptes a estimé que procéder à la vérification interne de seulement deux bureaux de pays (Italie et Chine) pendant les cinq dernières années, et seulement en ce qui concerne la conformité aux autorisations, était notoirement insuffisant. La direction a déclaré que les postes vacants au Bureau des services de contrôle interne et l'utilisation des ressources disponibles pour la réalisation d'enquêtes étaient les principales raisons de l'incapacité de procéder régulièrement à des vérifications des bureaux de pays. Elle a déclaré en outre que le Bureau des services de contrôle interne avait l'intention de pallier cette insuffisance des activités de vérification interne en prévoyant de vérifier au moins deux bureaux de pays par an, dans la mesure où les ressources disponibles le permettraient.

120. Le Commissaire aux comptes a aussi passé en revue l'application par la direction des recommandations du Bureau des services de contrôle interne. Le tableau ci-dessous rend compte de la situation à cet égard au 31 décembre 2011.

Tableau 14

Année	Nombre de recommandations	Recommandations closes			Partiellement mises en œuvre	En attente
		Mises en œuvre	Risque assumé par la direction	Devenues sans objet		
2004	5	1	4	0	0	0
2005	22	8	5	6	3	0
2006	46	9	0	2	34	1
2007	1	0	1	0	0	0
2008	81	36	6	0	39	0
2009	0	0	0	0	0	0
2010	41	8	0	9	17	7
2011	20	1	0	0	3	16
Total	216	63	16	17	96	24
Pourcentage		44 %			45 %	11 %

Source: Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne pour 2011.

121. Comme il ressort du tableau ci-dessus, le Bureau des services de contrôle interne a présenté 20 recommandations nouvelles, ce qui porte à 216 le total des recommandations formulées de 2004 à 2011. Sur ce total, 44 % des recommandations étaient closes et 56 % encore en attente.

122. En 2011, le Bureau des services de contrôle interne a reçu 103 nouvelles allégations (appelées précédemment plaintes), s'ajoutant aux 19 allégations provenant de la période antérieure. Sur ce total de 122 allégations, 89 ont été closes après évaluation, tandis que 2 l'ont été après enquête approfondie. Il restait donc 31 allégations en attente au 31 décembre 2011.

123. **Le Commissaire aux comptes recommande que:**

- I. **Des ressources adéquates soient fournies au Bureau des services de contrôle interne pour lui permettre de mener ses activités de vérification interne et autres activités essentielles;**
- II. **La vérification interne des bureaux extérieurs de l'ONUDI, négligée par le passé, reçoive plus d'attention et le Bureau des services de contrôle interne concrétise son intention de procéder à la vérification interne d'au moins deux bureaux extérieurs par an en coordination avec le Commissaire aux comptes.**

Réponse de la direction

124. *La direction a accepté les recommandations du Commissaire aux comptes.*

125. **Les futures équipes de vérification examineront la suite que la direction aura donnée aux recommandations de cette partie de la vérification.**

Opérations hors Siège

126. Afin de se faire une idée du fonctionnement des bureaux extérieurs de l'ONUDI, les équipes de vérification externe ont visité deux bureaux de l'ONUDI, à savoir le bureau régional en Uruguay et le Centre de coopération régionale en Turquie. Certains des problèmes relevés pendant la vérification de ces bureaux qui requièrent l'attention de la direction sont indiqués ci-après:

- I. Un rapport par pays ou région couvert doit être présenté chaque année selon le format requis, qui prévoit un examen du secteur industriel, l'état de l'application du plan de travail, les résultats obtenus pendant l'année considérée, les problèmes d'application, l'état de la mobilisation de fonds et le plan de travail de l'année suivante, conformément aux paragraphes 11.1.1 et 11.1.4 du chapitre XI du Guide pratique à l'usage des bureaux extérieurs. Le rapport n'avait pas été préparé par un bureau.
- II. Un bureau régional n'avait pas exigé de membres du personnel à qui des téléphones mobiles et des ordinateurs portatifs avaient été prêtés les déclarations d'engagement de responsabilité que prévoient la disposition 109.1.8 du Règlement financier et règles de gestion financière et les recommandations du Comité de contrôle du matériel dans le cas du personnel ordinaire et temporaire auquel du matériel est prêté.
- III. En application de la disposition 107.1.9 c) du Règlement financier et règles de gestion financière, les personnes habilitées à signer n'exercent pas de fonctions d'ordonnancement pour les mêmes transactions, à moins que le principe de la séparation des attributions ne puisse être appliqué. Alors qu'il était possible d'appliquer ce principe, les personnes habilitées à signer d'un bureau régional exerçaient des fonctions d'ordonnancement pour les mêmes transactions.
- IV. Aux termes de la disposition 107.1.11 du Règlement financier et règles de gestion financière, "Chaque mois, sauf exception autorisée par le Directeur général, des fonctionnaires ne participant ni à l'encaissement ni au décaissement des fonds apurent les comptes bancaires". Or, le fonctionnaire participant effectivement à l'encaissement et au décaissement des fonds d'un bureau régional était aussi chargé d'apurer les comptes bancaires.

Réponse de la direction

127. La direction a accepté de revoir le degré de conformité ainsi que l'accès à l'information et sa disponibilité dans les bureaux extérieurs en ce qui concerne les dispositions applicables du Règlement financier et règles de gestion financière et du Guide pratique à l'usage des bureaux extérieurs, et de proposer des solutions possibles d'ici à 2013.

128. **Les futures équipes de vérification continueront de suivre les progrès réalisés à cet égard.**

Gestion des ressources humaines

129. Le Commissaire aux comptes a examiné la situation à l'ONUDI en matière de parité entre les sexes, en tenant compte des alinéas 11 a) et 12 b) de la section A, concernant la procédure de sélection, de l'instruction administrative n° 14 du Directeur général sur le cadre de gestion des ressources humaines, datée du 5 juin 2001, et de l'instruction administrative datée du 25 mai 2010 relative à la gestion des ressources humaines. Le paragraphe 29 de la section c), concernant le recrutement, de la deuxième instruction indique qu'une attention spéciale doit être accordée à la réalisation de l'objectif d'une parité complète au sein de l'Organisation aux postes des catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Les données relatives à ce critère figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15

	D1 et D2 (%)		P1 à P5 (%)		Total (%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2002	11	89	24	76	22	78
2003	14	86	24	76	22	78
2004	18	82	24	76	23	77
2005	28	72	24	76	25	75
2006	22	78	24	76	24	76
2007	24	76	25	75	25	75
2008	22	78	25	75	24	76
2009	25	75	29	71	29	71
2010	24	76	30	70	29	71
2011	23	77	32	68	30	70

Source: intranet de l'ONUDI.

130. Les chiffres ci-dessus montrent que la représentation des femmes s'est améliorée de 8 points au cours des 10 dernières années, passant de 22 % en 2002 à 30 % en 2011. En moyenne, l'amélioration a donc été inférieure à un point de pourcentage par an. Aux postes D1 et D2, la représentation des femmes, qui n'était que de 11 % en 2002, a bondi à 28 % en 2005, mais a commencé à baisser les années suivantes. Aux postes d'administrateurs, la représentation des femmes était de 24 % en 2002, soit plus du double de la catégorie supérieure pour la même année, mais ne s'est guère améliorée les années suivantes. Au total, la représentation des femmes dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur (30 %) est nettement en dessous de l'objectif fixé (50 %).

131. **Le Commissaire aux comptes recommande de redoubler d'efforts pour améliorer la représentation des femmes dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.**

Réponse de la direction

132. *La direction a accepté la recommandation du Commissaire aux comptes selon laquelle il faut redoubler d'efforts pour améliorer la représentation des femmes dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Elle a noté toutefois que les efforts de l'Organisation à cet égard dépendaient du nombre de postes à pourvoir par recrutement externe.*

133. **Les futures équipes de vérification continueront de suivre les progrès réalisés à cet égard.**

Achats

134. En 2011, le Commissaire aux comptes a passé en revue les contrats pour évaluer l'efficacité du processus centralisé d'achats. À cette fin, des contrats ont été choisis au hasard. Le Commissaire aux comptes a étudié de près les contrats pour déterminer si les processus/exigences/étapes d'achats ci-après étaient conformes au manuel correspondant de l'ONUDI:

- I. Publication/appels d'offres
- II. Dossiers d'appel d'offres
- III. Spécifications des biens et services requis
- IV. Termes et conditions des contrats
- V. Participation des fournisseurs aux appels d'offres
- VI. Évaluation des soumissions
- VII. Passation des marchés
- VIII. Administration/exécution/achèvement des contrats

135. Le Commissaire aux comptes a noté que les exigences susmentionnées du manuel des achats étaient respectées par la direction dans tous les cas examinés. Toutefois, dans cinq cas, les biens ou services avaient été livrés en retard. Tout en répondant aux assertions des vérificateurs concernant ces retards, la direction a attribué les retards aux facteurs suivants:

- I. Difficultés en matière d'acceptation des envois, en particulier de dédouanement
- II. Dates de livraison erronées dans le système Agresso
- III. Indisponibilité de l'article initialement commandé et délais pour accepter un produit de substitution
- IV. Situation échappant au contrôle de la direction (troubles politiques en Libye)
- V. Problèmes de connectivité/d'accès lors des communications avec le fournisseur

136. Pour l'avenir, la direction a suggéré de s'assurer les services de commissionnaires de transport professionnels pour que les formalités de dédouanement propres aux divers pays soient correctement gérées dans le programme SAP.

137. **Le Commissaire aux comptes recommande que:**

- I. Des dates de livraison réalistes soient indiquées dans la commande/le contrat;**
- II. Les modalités d'acceptation des envois, et en particulier de dédouanement, soient rationalisées.**

Réponse de la direction

138. *La direction a pris note de la recommandation du Commissaire aux comptes.*

139. **Les futures équipes de vérification examineront la suite que la direction aura donnée aux recommandations de cette partie de la vérification.**

Vérification des immobilisations corporelles

140. Le Commissaire aux comptes a procédé à une vérification par échantillonnage des immobilisations corporelles au Siège de l'ONUDI. Les articles choisis par le Commissaire aux comptes pour vérification se trouvaient à l'emplacement indiqué, à l'exception d'un article qui se trouvait ailleurs qu'à l'endroit indiqué dans les dossiers de la direction. La direction a accepté de corriger les dossiers à cet égard. Le Commissaire aux comptes a noté que la direction avait procédé à la vérification des immobilisations corporelles choisies conformément au paragraphe 4.9.1 du Manuel de la gestion des biens et avoirs de l'ONUDI.

Réponse de la direction

141. *La direction a pris note des observations du Commissaire aux comptes.*

Cas de fraude et sommes passées par profits et pertes

142. La direction a signalé au Commissaire aux comptes la passation par profits et pertes de biens pour un montant de 3 664 euros en 2011.

Versements à titre gracieux

143. Aux termes de l'article 9.3 du Règlement financier de l'ONUDI, le Directeur général peut faire les versements à titre gracieux qu'il juge nécessaires dans l'intérêt de l'Organisation. Un état de ces versements est présenté en même temps que les comptes finals et provisoires.

144. La direction a indiqué qu'il n'y avait eu aucun versement à titre gracieux en 2011.

Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2010

145. La suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2010 est examinée dans l'annexe B.

Remerciements

146. Le Commissaire aux comptes remercie la direction et le personnel de l'ONUDI pour leur coopération et leur assistance au cours de la vérification des comptes.

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan
Commissaire aux comptes
(Signé) **Muhammad Akhtar Buland Rana**

21 mai 2012

ANNEXE A

État de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'année financière terminée le 31 décembre 2012

En milliers d'euros

	Note	Montants budgétisés et montants effectifs sur une base comparable											
		Budget ordinaire			Budget opérationnel			Budget ordinaire et opérationnel					
		Initial	Final	Différence	Initial	Final	Différence	Initial	Final	Différence			
Élément de coût													
Dépenses de personnel													
Voyages autorisés													
Dépenses de fonctionnement													
Technologie de l'information et de la communication													
Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique													
Total													

ANNEXE B

SUIITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LE PRÉCÉDENT RAPPORT DE VÉRIFICATION EXTERNE (rapport de vérification externe pour l'exercice budgétaire 2011)

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
Rapport de vérification externe pour l'exercice biennal 2006-2007 (PBC.24/3)				
1	<p>Achats: Les plans d'achats étaient incomplets et l'Organisation pourrait en faire un usage accru en tant qu'outil de gestion et de suivi. Les plans d'achats ont été définitivement arrêtés.</p> <p>Toutefois, la collecte, auprès de tous les utilisateurs, des éléments d'information nécessaires continue de poser des problèmes qui empêchent l'utilisation effective de ces plans comme outil de gestion et de suivi. Les avantages pouvant découler d'une gestion et d'un suivi réels des achats doivent encore être mis à profit.</p>	Annexe 1	Le Plan de travail est en cours de finalisation et la phase d'exécution commencera sous peu. L'Unité des services d'achat travaillera en collaboration étroite avec SAP pour faire en sorte que les fonctionnalités facilitent à la fois la collecte des données des utilisateurs et l'utilisation de ces données par l'Unité des services d'achat.	Pas d'autres observations.
2	Politique de l'environnement et stratégie de gestion de l'environnement: L'ONUDI n'a pas réellement élaboré et mis en place une politique de l'environnement et une stratégie de gestion de l'environnement. La question restera à l'étude jusqu'au moment où l'Organisation aura officiellement élaboré et appliqué une politique d'ensemble de l'environnement et une stratégie de gestion de l'environnement.	Annexe 1	L'ONUDI a pris contact avec le dernier coordonnateur chargé de la gestion de la politique et nous suivons de près les débats qui sont menés à cet égard dans l'ensemble des Nations Unies, particulièrement par l'intermédiaire du Cadre pour l'avancement de la viabilité environnementale et sociale dans le système des Nations Unies du Comité de haut niveau sur la gestion (le Directeur de la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes/Services d'appui aux opérations a assisté à la session tenue à Madrid les 15 et 16 mars 2012).	Idem.
3	Passif éventuel relatif aux prestations de fin de service et à l'assurance maladie après la cessation de service: Aucun crédit n'a été ouvert pour couvrir le passif éventuel relatif aux prestations de fin de service. De même, le passif relatif aux prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service n'a pas été intégralement financé. La question reste à l'étude. Aucun progrès n'a été fait.	Annexe 1	À sa trente-neuvième session, le Conseil du développement industriel a adopté la décision IDB.39/Dec.2, relative aux rapports du Commissaire aux comptes pour l'année 2010, avec le texte pertinent ci-après: "c) A pris note en outre de la proposition du Commissaire aux comptes d'étudier les moyens de générer des fonds pour financer les prestations dues aux fonctionnaires de l'ONUDI, et a décidé d'étudier la faisabilité d'un système approprié de	Idem.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
			<p>financement du passif, que le groupe de travail informel examinerait de manière approfondie pour donner des orientations sur les passifs futurs de l'Organisation.</p> <p>Le groupe de travail informel dont il est fait état dans la décision ci-dessus n'a pas encore fourni les orientations en question, en raison de son ordre du jour chargé. En outre, l'ONUDI ne peut changer sa méthode de budgétisation en une comptabilité de caisse qu'en phase avec le système des Nations Unies, similairement à ce qui a été fait lors de la mise en place des normes IPSAS. Le Système étudie cette possibilité.</p>	
Rapport intérimaire de vérification des comptes 2008 (PCB.25/8)				
4	Un comité d'audit pourrait être constitué pour examiner la vérification interne des comptes et les rapports d'enquête, et pour suivre l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne.	2.9 (i)	L'élaboration d'un cadre pour la création d'un comité d'audit est en cours, le projet de mandat ayant été soumis au commissaire aux comptes pour obtenir son avis. Cependant, le Bureau des services de contrôle interne souhaite rappeler que la décision finale est du ressort des organes directeurs, notamment en ce qui concerne l'apport de fonds.	Pas d'autres observations.
5	Le plan annuel d'achats doit être établi et approuvé dans le délai stipulé dans le Manuel des achats.	3.7 (i)	Situation inchangée. Le plan de travail est en cours de finalisation et comportera cette fonctionnalité.	Idem.
6	La fonction achats doit être informatisée et une base de données centralisée doit être établie pour toutes les activités d'achat. Elle peut également être interfacée avec Agresso pour l'intégralité du processus. Le système d'approbation électronique du processus d'achat doit lui aussi être institutionnalisé.	3.7 (ii)	Situation inchangée. Le plan de travail est en cours de finalisation et comportera cette fonctionnalité.	Idem.
7	Les procédures du Manuel des achats doivent viser à limiter les pouvoirs discrétionnaires des responsables de la passation de marchés en définissant le nombre de fournisseurs sollicités pour faire des offres, et en déterminant une liste de fournisseurs en cas de sollicitation restreinte.	3.7 (vi)	Situation inchangée. Le plan de travail est en cours de finalisation et comportera cette fonctionnalité de contrôle. De plus, le Manuel des achats sera révisé afin de refléter les fonctionnalités du Progiciel de gestion intégré.	Idem.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
8	Si un contrat comportant des phases consécutives doit être attribué, le fait doit être clairement mentionné dans les documents d'appel d'offres pour assurer l'égalité des chances et l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires.	3.7 (vii)	Situation inchangée. Le plan de travail est en cours de finalisation et ce fait figurera dans le dossier d'appel d'offres lorsque des phases futures seront prévues.	Idem.
9	Dans la mise en œuvre de l'initiative de décentralisation, les besoins opérationnels des bureaux extérieurs peuvent être pris en compte de sorte que l'exécution prompte et efficace des projets et programmes soit assurée.	7.8 (i)	Le processus de décentralisation du système en vue de rendre les bureaux extérieurs opérationnels se poursuit. Les personnels des bureaux précédemment sélectionnés ont reçu une formation en décembre 2011 et d'autres formations devraient continuer en 2012, en ligne et en direct. En outre, le système lui-même entre dans une phase ultérieure pour ce qui est de l'élaboration des éléments permettant d'établir des rapports sur les activités de coopération technique. Un certain nombre de bureaux sont déjà opérationnels dans le système et interagissent donc avec les services techniques/gestionnaire de projets. Ainsi que les commissaires l'ont noté, les futures équipes de vérifications seront aussi tenues au courant des progrès réalisés.	Idem.
10	Pour mettre en œuvre des projets de cette nature dans l'avenir, il peut être souhaitable d'envisager le déploiement de ressources, ainsi que d'expertise, tant autochtones qu'internationales, pour déterminer la stratégie pratique de développement des ressources humaines qui sera susceptible de porter des fruits dans les circonstances culturelles et politiques du pays bénéficiaire.	7.8 (ii)	La situation actuelle est similaire à celle consignée au paragraphe 7.8 i) en ce que des comptoirs supplémentaires de l'ONUDI bénéficieront de formations et deviendront opérationnels afin de faire partie du processus d'application directe. Le redéploiement des fonctionnaires de l'ONUDI vers les bureaux continue de suivre la stratégie élaborée dans le cadre de la politique de mobilité sur le terrain, en vertu de laquelle nous avons vu au fil du temps d'anciens chefs des opérations recommandés pour des postes de représentants de l'ONUDI pourvus par recrutement international.	Idem.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009 (PBC.25/8)				
11	La Direction envisagera peut être de déterminer l'importance et l'efficacité des ressources humaines et financières engagées dans la mise en œuvre des initiatives de gestion axée sur les résultats.	41	<p>Le module de gestion du portefeuille et des projets du progiciel de gestion intégré a été déployé à l'intention de tous les fonctionnaires en janvier 2012. Depuis lors, les gestionnaires peuvent gérer leurs portefeuilles et projets dans le nouveau système, notamment saisir les ressources, procéder à des révisions de budget, suivre les activités, etc.</p> <p>Actuellement, tous les gestionnaires de projets et leurs équipes veillent à ce que le système contienne des informations de qualité sur tous les projets en cours (notamment pour le cadre informationnel: résultats, produits, activités, indicateurs, indicateurs clefs de performance, risques, etc.), afin de permettre à l'avenir d'établir des rapports sur les résultats.</p> <p>De plus, la direction définit actuellement des exigences en matière de suivi (tableaux de bord, etc.), en collaboration avec toutes les principales parties prenantes.</p>	Les prochaines équipes de vérification se pencheront sur l'établissement de rapports sur les projets axés sur les résultats dans le cadre du module de gestion du portefeuille et des projets du progiciel de gestion intégré récemment mis en œuvre.
12	Il n'y avait pas de mécanisme qui permette d'appréhender l'état d'exécution et les produits des projets.	54	<p>Le module de gestion du portefeuille et des projets permet de suivre les projets conformément à une approche de gestion axée sur les résultats, notamment les progrès vers la réalisation des indicateurs de produits et de résultats.</p> <p>Une évaluation interne des exigences en matière d'établissement de rapports a été finalisée et fonde l'élaboration, actuellement en cours, du mécanisme d'établissement de rapports.</p>	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.
13	La direction pourrait envisager de compléter le rapport de fin d'année sur les activités de coopération technique exécutées par des renseignements rapprochant les réalisations des indicateurs de performance et des résultats prévus.	64 (i)	Un cadre logique fondé sur la gestion axée sur les résultats, comportant des indicateurs et des indicateurs clefs de performance, a été mis au point et intégré au système pour assurer l'efficacité de la gestion axée sur les résultats à l'avenir.	Idem.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
14	En attendant la mise en œuvre de l'Initiative de gestion du changement, il faudra assurer le suivi et l'évaluation effectifs des résultats des programmes.	64 (ii)	La direction définit actuellement des exigences en matière de suivi (tableaux de bord, etc.) à intégrer dans le système de gestion du portefeuille et des projets (voir aussi n° 16). Le module de gestion du portefeuille et des projets permet de suivre les projets conformément à une approche de gestion axée sur les résultats, notamment les progrès vers la réalisation des indicateurs de produits et de résultats.	Idem.
15	La gestion des risques et notamment leur réduction pourraient faire l'objet d'une partie essentielle de la documentation des projets.	64 (iii)	La gestion des risques fait partie intégrante du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Le module de gestion du portefeuille et des projets du progiciel de gestion intégré inclut une fonctionnalité de gestion des risques propre à l'ONUDI, permettant de recenser, d'évaluer, de gérer et de suivre de manière systématique les risques associés aux projets.	Idem.
16	Il fallait procéder avec circonspection à la mise en œuvre des efforts de gestion du changement, en y associant toutes les parties prenantes et en recherchant des solutions globales pour prévenir tout risque d'échec.	75	Toutes les principales parties prenantes et un nombre très important de membres du personnel de tous les services de l'Organisation ont continué de participer à toutes les grandes activités du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Parties prenantes internes: plus d'une centaine de membres du personnel travaillent régulièrement au Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, avec le Bureau pour le changement et la rénovation organisationnelle et l'équipe de SAP, entre autres à l'élaboration des plans de travail, à la mise en place du système, aux essais d'acceptation des utilisateurs, etc. De plus, les principaux utilisateurs sont maintenant membres des centres d'assistance interne de SAP, qui fournissent une assistance pratique à l'ensemble des utilisateurs/des fonctionnaires de l'ONUDI qui travaillent déjà avec le progiciel de gestion intégré. En outre, tous les membres du personnel de l'ONUDI ont continué d'être informés	Pas d'autres observations

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
			<p>des principales évolutions par divers biais, notamment des bulletins d'information, des annonces, des réunions, des réunions-débats, des affiches, des pages sur les sites Internet ou Intranet, etc.</p> <p>Parties prenantes externes: outre l'organisation de réunions d'information régulières à l'intention des États Membres et la publication de documents officiels sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, on a créé un Groupe chargé spécifiquement de la liaison entre les États Membres et les représentants de chaque Groupe régional. Des réunions régulières de ce groupe ont été tenues, durant lesquelles les participants ont reçu des informations détaillées sur les progrès du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.</p> <p>Selon un examen indépendant de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré à l'ONU réalisé en 2011, la gestion du changement se faisait de manière professionnelle</p>	
17	Il peut être judicieux de réévaluer, à ce stade, les prévisions de coût de l'option retenue pour l'Initiative de gestion du changement.	76 (i)	Le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle continue d'être mis en œuvre conformément au calendrier et aux fonds approuvés.	Idem.
18	Étant donné que le progiciel de gestion intégré constitue par définition un dispositif centralisé, il faudrait faire en sorte que les fonctionnaires chargés de l'appliquer soient disponibles et aient reçu la formation nécessaire.	76 (ii)	(Voir aussi n° 16) Le Bureau pour le changement et la rénovation organisationnelle continue de mener et de gérer le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, avec l'étroite participation de toutes les principales parties prenantes, notamment les responsables fonctionnels, agents de changement, experts, etc. Le Bureau pour le changement et la rénovation organisationnelle rend compte au Conseil exécutif, le Comité pour le changement et le renouveau organisationnel, qui réunit 18 hauts responsables de tous les services de l'Organisation, et au Comité directeur du projet du Programme pour le changement et la rénovation	Voir le paragraphe 51 de la Lettre de gestion 2011.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
			organisationnelle, qui se compose du directeur du Bureau, de deux Directeurs principaux, du Directeur des services financiers et du Chef du Bureau du Directeur général.	
			S'agissant de formation, presque tous les membres du personnel et les consultants principaux ont déjà été formés au progiciel de gestion intégré. En 2011, plus de 180 membres du personnel ont reçu une formation spécialisée afin de devenir des utilisateurs principaux. En octobre 2011, la formation au progiciel de gestion intégré pour tous les fonctionnaires du Siège a commencé, à la suite de l'analyse du plan de formation et des besoins en formation. En décembre 2011, plus de 30 représentants de l'ONUDI et autres employés des bureaux extérieurs sont venus au Siège pour une semaine de formation intensive au progiciel de gestion intégré. S'ajoutant à ces mesures, des employés de l'ONUDI ont conçu du matériel d'apprentissage en ligne propre à l'Organisation, accessible à tous les fonctionnaires du Siège et des bureaux extérieurs. En outre, des webinaires (formations interactives en ligne) sur le progiciel de gestion intégré, dispensés par des formateurs expérimentés SAP-ONUDI, sont proposés aux fonctionnaires des bureaux extérieurs depuis avril 2012. Les méthodes de formation utilisées comprennent des cours en salle, des apprentissages en ligne, des webinaires, des sessions guidées de formation pratique à l'intention des utilisateurs, des services d'assistance et des centres d'appui, ainsi qu'un appui fourni par l'ONUDI en interne.	
19	Comme on prévoit d'exécuter, dans le cadre général de l'Initiative de gestion du changement, différentes activités relevant de la gestion axée sur les résultats et de la décentralisation, il faudrait soutenir comme il convient la poursuite des objectifs correspondants.	76 (iii)	Voir n ^{os} 11 et 13. On procède actuellement à l'ajustement des données/informations dans le système de cadre logique fondé sur la gestion axée sur les résultats au sein du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, afin	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
			d'assurer à l'avenir la poursuite de l'établissement de rapports fondés sur les résultats.	
20	Le contrôle interne peut être renforcé dans les bureaux extérieurs et les tâches assignées aux différents agents peuvent être judicieusement réparties.	88 (i)	La situation décrite dans le précédent rapport est inchangée et la mise en œuvre du nouveau Système bancaire international avance. On espère qu'il sera en place et opérationnel, à titre d'essai, pendant le deuxième semestre de 2012, puis déployé à partir de janvier 2013.	Idem.
21	Les Représentants de l'ONUDI pourraient se voir octroyer un rôle plus important dans la mise en œuvre du projet.	88 (ii)	La situation décrite dans le précédent rapport est inchangée car le nouveau système est encore en cours d'opérationnalisation dans de plus nombreux bureaux extérieurs – il faut répondre aux besoins en formation. Cependant, l'examen des activités de coopération technique exécutées en 2012 (prévisions), d'après les données du Siège, a déjà intégré le principe de l'octroi aux bureaux extérieurs d'un rôle plus important dans la conception, la mise en œuvre directe et le suivi. Les gestionnaires de projets sont de plus en plus nombreux à chercher des manières de décentraliser des projets, en tout ou en partie, afin qu'ils soient mis en œuvre par les fonctionnaires de bureaux extérieurs.	Idem.
22	Les bureaux extérieurs pourraient être priés d'envoyer les rapports prévus pour assurer un suivi et une évaluation effectifs.	88 (iii)	L'établissement de rapports à partir du nouveau système est en cours d'élaboration. Le suivi sur place des activités de coopération technique par le personnel des bureaux extérieurs sera mis en place et on essaiera de le rendre opérationnel vers la fin du deuxième trimestre ou le début du troisième trimestre de 2012. Comme indiqué précédemment, des formulaires d'établissement de rapports relatifs à ce suivi seront introduits.	Idem.
23	La Direction pourrait veiller à ce que seules les personnes autorisées utilisent le pouvoir d'engagement de dépenses.	88 (iv)	Les commentaires précédents restent d'actualité et la situation demeure inchangée. Commentaires précédent: Comme il a été signalé précédemment, les autorisations font partie intégrante du système financier et s'inscriront également dans le nouveau système de progiciel de gestion intégré en ce qui	Idem.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
			concerne les aspects du cycle de coopération technique relatifs à la gestion.	
24	L'examen des rapports d'enquête établis et des plaintes réglées par les services de contrôle interne a signalé la nécessité de renforcer le cadre de contrôle existant pour prévenir les fraudes, les irrégularités et les conflits d'intérêts en ce qui concerne en particulier les activités liées aux projets comme la passation de marchés de biens et de services, le recrutement et les activités d'exécution.	94	Des FAQ sur la sensibilisation en matière de fraude ont été placées sur l'Intranet en 2011. En 2012, le Bureau des services de contrôle interne apportera son soutien à la direction pour remanier la politique existante de sensibilisation et de prévention en matière de fraude ainsi que les mesures de sensibilisation et de prévention en matière de fraude pour l'ensemble du personnel.	Pas d'autres commentaires.
25	Les systèmes TI doivent être ajustés pour tenir compte de l'Initiative de gestion du changement.	112 (ii)	Pas d'autres observations. La situation est inchangée.	Idem.
26	La direction pourrait commander une analyse indépendante de l'intégrité des systèmes.	112 (iii)	Pas d'autres observations. La situation est inchangée.	Il est conseillé à la Direction de l'ONUDI de réaliser une évaluation indépendante du système, comme l'a conseillé le Commissaire aux comptes.
Rapport de vérification externe pour 2010				
27	Des indicateurs de performance mesurables pourraient être établis pour suivre la mise en œuvre de toutes les activités du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.	53 (I)	Des indicateurs de performance mesurables ont déjà été communiqués à l'équipe de vérification externe.	Pas d'autres observations.
28	Une évaluation des besoins de formation pourrait être effectuée pour chaque catégorie de fonctionnaires de l'ONUDI et le calendrier de formation aux nouvelles méthodes de travail administrées par le progiciel de gestion intégré devrait être arrêté le plus rapidement possible afin de s'assurer que les objectifs du plan d'exécution du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle sont réalisés.	53 (II)	(Voir également le point 18) La quasi-totalité des fonctionnaires et des consultants essentiels ont déjà suivi la formation SAP. En 2011, plus de 180 fonctionnaires ont participé à une formation SAP spécialisée pour devenir des utilisateurs clefs. En octobre 2011, la formation SAP destinée à tous les fonctionnaires du Siège a commencé à être dispensée, conformément au plan de formation et à l'analyse des besoins de formation. En décembre 2011, plus de 30 représentants de l'ONUDI et d'autres fonctionnaires des bureaux extérieurs se sont rendus au Siège	Idem.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
			<p>pour suivre un stage de formation SAP d'une semaine. En outre, un programme d'apprentissage en ligne complet propre à l'ONUDI a été mis au point en interne et est accessible par les fonctionnaires du Siège et des bureaux extérieurs. Par ailleurs, depuis avril 2012, des webinaires (formations interactives en ligne) dispensés par des formateurs expérimentés SAP-ONUDI sont proposés aux fonctionnaires des bureaux extérieurs. Les méthodes de formation utilisées comprennent des cours en salle, des apprentissages en ligne, des webinaires, des sessions guidées de formation pratique, des services d'assistance et des centres d'appui ainsi qu'un appui fourni par l'ONUDI en interne.</p>	
29	<p>La Vérification externe estime que l'accès aux fonctionnalités offertes par le progiciel de gestion intégré n'aura pas nécessairement pour effet de transférer les compétences nécessaires aux bureaux extérieurs comme le prévoit l'initiative de décentralisation. Une délégation officielle de pouvoirs est donc nécessaire.</p>	56	<p>Un des principaux avantages de ce nouveau système est que toutes les informations disponibles dans le système sont accessibles à l'échelle mondiale. Cela permet aux fonctionnaires de l'ONUDI de mener, depuis le terrain, certaines tâches ou certains processus qui ne pouvaient jusqu'à présent qu'être menés depuis le Siège. Les fonctionnaires des bureaux extérieurs peuvent dorénavant accéder à toutes les étapes du cycle de projet par le biais du module de gestion des projets et du portefeuille de SAP; ainsi, ils peuvent jouer un rôle plus important dans la définition et la conception de projets. En outre, les administrateurs de projet peuvent entièrement gérer leurs projets depuis le terrain. Par exemple, ils pourront recruter des consultants nationaux et internationaux sur le terrain sans passer par le Siège. De même, des voyages à l'étranger pourront être organisés par les bureaux extérieurs sans l'intervention du Siège. En outre, lorsque le module de passation des marchés sera en service en 2013, les bureaux extérieurs pourront passer des marchés de biens et de services dans la limite des pouvoirs qui leurs sont</p>	<p>Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.</p>

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
			délégués. Les fonctionnaires des bureaux extérieurs ont également pleinement accès à toutes les informations et à tous les documents consignés dans le système SAP, ce qui devrait contribuer à améliorer l'échange de connaissances et d'informations et permettre un suivi efficace sur le terrain. Pour que les fonctionnaires hors Siège puissent tirer le meilleur parti des nouvelles fonctionnalités, les représentants de l'ONUDI et autres fonctionnaires des bureaux extérieurs suivent des formations par divers moyens, tels que des cours en salle, des webinaires (formations interactives en ligne) organisés régulièrement et dispensés par des formateurs expérimentés d'ONUDI-SAP, et des apprentissages en ligne.	
30	La direction pourrait veiller à ce que la gestion du risque informatique soit assurée dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.	85 (I)	Sur la base des travaux déjà accomplis à l'échelle du projet, un système intégré de gestion du risque sera mis en place en 2012-2013, qui aidera à gérer systématiquement les risques à tous les niveaux.	Idem.
31	Des instructions permanentes détaillées pourraient être établies pour la mise en œuvre de la politique en matière de technologies de l'information et de la communication.	85 (II)	Pas d'observations supplémentaires. Situation inchangée.	Pas d'autres observations.
32	Un mécanisme d'authentification sûr tel que ceux à double facteur (certificats numériques, par exemple) pourrait être utilisé aux points névralgiques. Le chiffrement pourrait être utilisé pour la transmission des données financières essentielles.	85 (III)	Aucune action exigée.	Idem.
33	La version actualisée de la politique de 2011 en matière de technologies de l'information et de la communication devrait traiter des questions de sécurité concernant la confidentialité, l'intégrité et l'accessibilité des informations.	85 (IV)	Noté.	Idem.
34	Un plan concret de maintien de la continuité des opérations des Services de gestion de l'information et des communications doit être élaboré pour	85 (V)	Noté.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
	traiter des questions telles que les stratégies de reprise après sinistre et l'analyse des impacts sur les opérations.			
35	Étant donné le rôle majeur que joue l'informatique dans la réalisation des objectifs de l'ONUDI, une version actualisée de la stratégie informatique pourrait être approuvée.	85 (VI)	Noté.	Idem.
36	Un mécanisme pourrait être mis au point pour faire en sorte que tous les projets présentent leurs rapports d'étape en temps utile. Ce facteur pourrait être pris en considération pour la notation des directeurs de projet. Une section pourrait être spécialement chargée de contrôler le nombre de rapports d'étape présentés et d'en rendre compte.	106 (I)	Les rapports d'étape sur les projets font partie intégrale du système de gestion des projets et du portefeuille et pourront être établis à tout moment; divers modèles de rapports peuvent être intégrés afin de permettre la création de tels rapports à différents niveaux du portefeuille.	Idem.
37	Des réunions de coordination pourraient être organisées régulièrement comme le prévoient les Lignes directrices pour les programmes et projets de coopération technique.	106 (II)	Aucune action exigée.	Idem.
38	Une approche multidisciplinaire des programmes et projets en faveur des pays les moins avancés pourrait être adoptée afin d'améliorer les résultats grâce à un effet de synergie.	106 (III)	Le module de gestion des projets et du portefeuille permet de concevoir des projets en tant que services multidisciplinaires (et ce pas uniquement dans les pays les moins avancés).	Idem.
39	La direction pourrait adopter, en attendant que le progiciel de gestion intégré soit pleinement opérationnel, un mécanisme permettant d'évaluer l'exécution et les résultats du portefeuille de projets et de programmes de l'ONUDI.	106 (IV)	Une évaluation interne des exigences en matière d'établissement de rapports a été réalisée. Sur la base de cette évaluation, un mécanisme d'établissement des rapports est actuellement élaboré.	Idem.
40	Le mécanisme de suivi pourrait être examiné et renforcé afin d'assurer la mise en œuvre rapide des recommandations du Bureau des services de contrôle interne.	120 (I)	La mise en œuvre des recommandations fait l'objet d'un suivi; la direction exécutive s'intéresse tout particulièrement à l'exercice de suivi en cours afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations. Le Bureau des services de contrôle interne prévoit de mettre en place un système de suivi électronique en 2012.	Pas d'autres observations.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
41	L'évaluation des risques et le plan de travail pour 2011 devraient être achevés en priorité.	120 (II)	L'évaluation des risques et le plan de travail pour 2012 ont été achevés.	Idem.
42	La direction pourrait envisager de faire figurer l'éthique et la responsabilisation dans ses priorités pour 2011.	130 (I)	Aucune action supplémentaire n'est exigée. Même si la recommandation portait sur 2011, la direction a inscrit l'éthique et la responsabilité parmi ses priorités pour 2012.	Idem.
43	L'ONUDI pourrait lancer à l'intention de tous les membres de son personnel une campagne de sensibilisation à la fraude qui traiterait des questions liées à la lutte contre la corruption, à l'éthique et à l'intégrité en général et des politiques de l'ONUDI en matière d'éthique en particulier.	130 (II)	Cette activité est en cours et certains aspects sont traités dans les formations régulièrement dispensées sur l'éthique. Tous les fonctionnaires sont tenus de suivre cette formation.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.
44	Des cours de formation pourraient être organisés à l'intention des membres du personnel de l'ONUDI pour les aider à établir les déclarations financières et les déclarations d'intérêts.	130 (III)	Des informations conviviales ont été publiées sur le site intranet pour aider les fonctionnaires à remplir les déclarations financières et les déclarations d'intérêts.	Pas d'autres observations.
45	L'idée d'organiser à l'intention des membres de l'équipe dirigeante une retraite consacrée à l'éthique et à la responsabilisation pourrait être envisagée.	130 (IV)	Les représentants de l'ONUDI de la classe P-5 et les directeurs ont suivi une formation sur l'éthique en 2011. Les autres fonctionnaires de haut rang suivront une formation similaire en 2012 ou plus tard.	Idem.
46	En attendant la mise au point définitive du nouveau progiciel de gestion intégré, le système de planification des achats pour les projets de coopération technique disponible sur le site intranet pourrait être utilisé pour l'établissement des plans d'achats.	142 (I)	Situation inchangée. Le plan de travail est en cours de finalisation et prévoit cette fonctionnalité.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.
47	Les fonctionnaires autorisés pourraient être invités à veiller à ce que des rapports soient régulièrement présentés.	142 (II)	Le système de gestion des connaissances donnera accès aux informations disponibles sur toutes les activités menées par les fonctionnaires autorisés.	Idem.
48	Une stratégie pourrait être élaborée pour limiter le plus possible le nombre de contrats passés sans mise en concurrence.	142 (III)	Les Services d'appui aux opérations examinent minutieusement les motifs de chaque dérogation avant de recommander leur approbation par les divers organes compétents. Des statistiques sur le nombre, le volume et les bénéficiaires des dérogations sont recueillies par les Services d'appui aux opérations afin d'assurer	Idem.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
			leur suivi et leur évaluation.	
49	Des informations concernant les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 70 000 € qui ont été signés pourraient être publiées sur le site Web de l'ONUDI conformément au Manuel des achats.	142 (IV)	Cette fonctionnalité a été mise au point et pourra être utilisée lorsque l'Unité des services d'achat aura réalisé l'examen final.	Idem.
50	Le nouveau progiciel de gestion intégré pourrait être configuré de telle manière que toutes les données statistiques importantes concernant les contrats, y compris les acomptes versés, puissent en être extraites facilement.	142 (V)	Situation inchangée. Le plan de travail est en cours de finalisation et prévoit cette fonctionnalité.	Idem.
51	La Vérification externe recommande à l'ONUDI de veiller à maintenir une représentation géographique équitable des États Membres conformément aux fourchettes souhaitables.	147 (I)	L'ONUDI continue de déployer des efforts accrus comme indiqué en novembre 2011.	Idem.
52	La direction pourrait élaborer et mettre en œuvre un système de rapports périodiques sur ce que le Service des bâtiments a réalisé par rapport aux indicateurs de performance énoncés dans le programme et les budgets afin que l'on puisse déterminer dans quelle mesure les résultats des programmes ont été atteints.	158 (I)	Aucun changement/aucun fait nouveau depuis la dernière réponse qui reste valable. Observation précédente: comme indiqué précédemment, les autorisations font partie intégrale du système financier et le resteront dans le nouveau progiciel de gestion intégrée en ce qui concerne les aspects liés à la gestion du cycle de coopération technique.	Idem.
53	La direction pourrait effectuer une analyse afin de déterminer si tous les postes prévus au budget pour le Service des bâtiments sont nécessaires et supprimer ceux qui ne le sont pas. Les postes vacants jugés nécessaires pourraient être pourvus.	158 (II)	La recommandation sera mise en œuvre graduellement. Premièrement, un exercice de remise à plat des processus sera mené, puis un plan sera élaboré sur la manière dont le progiciel de gestion intégrée pourrait appuyer les opérations du Service des bâtiments. Ce plan sera pris en compte lors de l'élaboration du prochain budget du Service des bâtiments, qui sera l'occasion d'examiner le maintien de chaque poste.	Pas d'autres observations.
54	La part à long terme des prestations dues au personnel de l'ONUDI a augmenté pour s'établir à 123 116 000 euros au 31 décembre 2010. La plupart des prestations sont imputées au budget ordinaire. Un montant de 101 246 000 euros apparaît dans l'état de la situation financière au titre des	33 – 34 – Obligations au titre des prestations dues au personnel	Voir le point 3.	Idem.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 19 avril 2012	Autres observations des vérificateurs
	<p>prestations dues au personnel sous la rubrique "Activités au titre du budget ordinaire". De ce fait, cette rubrique a une valeur nette négative de 53 662 000 euros. Un montant de 21 849 000 euros apparaît dans l'état de la situation financière sous la rubrique "Autres activités et services spéciaux" au titre des prestations dues au personnel. La direction, en consultation avec les États Membres, doit étudier les moyens de générer des fonds pour financer ces obligations.</p>			

ANNEXE C

**OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2011**

Monsieur le Président/Madame la Présidente du Conseil du développement industriel,

J'ai vérifié les états financiers ci-joints comprenant les états 1 à 5 et les notes y relatives de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ci-après dénommée "l'ONUDI") pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011.

Conformément au Règlement financier de l'ONUDI, le Directeur général est responsable de l'établissement des états financiers. En vertu des dispositions du chapitre XI dudit Règlement, le Commissaire aux comptes exprime une opinion sur ces états financiers, sur la base de la vérification effectuée.

J'ai conduit ma vérification conformément aux Normes internationales de vérification et, lorsqu'il y avait lieu, conformément aux normes ISSAI, qui sont les normes de vérification prescrites par l'INTOSAI pour les institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Ces normes exigent que je me conforme aux exigences éthiques et que je planifie et réalise une vérification des comptes afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'inexactitudes importantes.

J'estime que ces états financiers, fondés sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), reflètent fidèlement, à tous égards, la situation financière de l'ONUDI au 31 décembre 2011 et l'exécution du budget, les mouvements de trésorerie et l'utilisation des crédits ouverts pendant l'exercice qui s'est terminé à cette date, conformément au Règlement financier de l'ONUDI et aux autorisations des organes délibérants.

En vertu des dispositions du chapitre XI du Règlement financier de l'ONUDI, j'ai également établi un rapport complet sur la vérification.

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan,
Commissaire aux comptes
(Signé) **Muhammad Akhtar Buland Rana**

Date: 21 mai 2012
Islamabad (Pakistan)

ANNEXE I

ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2011

Rapport du Directeur général

Normes comptables internationales pour le secteur public

1. La Conférence générale, à sa douzième session, a approuvé l'adoption par l'ONUDI des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le cadre de l'adoption de ces normes à l'échelle du système des Nations Unies (voir GC.12/Dec.14). Aussi suis-je heureux de présenter la deuxième série d'états financiers établis selon les normes IPSAS et conformément au chapitre X du Règlement financier, pour l'année financière 2011. Le passage aux normes IPSAS à l'ONUDI a été une entreprise majeure pour laquelle l'Organisation se préparait déjà depuis 2007. L'ONUDI fait partie des huit organismes des Nations Unies à avoir adopté les normes IPSAS comme initialement prévu au 1^{er} janvier 2010.
2. L'adoption des normes IPSAS a permis d'améliorer la transparence, la responsabilisation, la cohérence et la comparabilité des états financiers qui sont désormais établis et vérifiés tous les ans. Conformément à ces normes, quelques-unes des informations majeures fournies dans les états financiers de l'Organisation sont brièvement présentées ci-après.
3. La méthode de la comptabilité d'exercice prévoit que les recettes et les dépenses soient comptabilisées au moment où elles se produisent dans les états financiers de l'exercice auquel elles se rapportent. Les autres éléments comptabilisés selon cette méthode sont l'actif, le passif et l'actif net/situation nette.
4. Les dépenses résultant de l'achat de biens et de services sont comptabilisées lorsque le fournisseur s'est acquitté de ses obligations contractuelles, c'est-à-dire lorsque les biens et les services ont été livrés puis acceptés par l'Organisation. De même, toutes les autres dépenses résultant de la consommation d'actifs ou de dettes contractées, qui se traduisent par des diminutions d'actif net/situation nette au cours de l'exercice, sont comptabilisées. Ainsi, ne sont pas comptabilisés comme dépenses les engagements non réglés au titre de crédits budgétaires qui ne remplissent pas les critères de comptabilisation de dépenses établis selon le principe susdécrit.
5. Les produits provenant de contributions volontaires non assorties de conditions spécifiques d'utilisation sont comptabilisés à la signature d'un accord contraignant entre l'Organisation et le donateur qui octroie la contribution. Ceux provenant de contributions volontaires assorties de conditions spécifiques d'utilisation, y compris la restitution des fonds à l'entité qui les a octroyés si les conditions spécifiques d'utilisation ne sont pas remplies, sont comptabilisés de la manière prévue dans ces conditions. Les années antérieures, les produits étaient comptabilisés à la date où elles étaient reçues par l'Organisation.
6. Les biens immobiliers, installations et équipements, et les actifs incorporels sont capitalisés dès leur réception. Les seuils fixés à cet égard sont comptabilisés dans les états financiers. La valeur brute comptabilisée en 2011 pour les biens immobiliers, installations et équipements, et les actifs incorporels du Siège et des bureaux extérieurs est de 12,5 millions d'euros (11,6 millions en 2010), contre une valeur nette de 4,4 millions d'euros (3,4 millions en 2010) après amortissement et dépréciation. Conformément à la norme IPSAS 17 "Immobilisations corporelles", qui autorise une période de grâce de cinq ans avant la comptabilisation intégrale des actifs incorporels capitalisés, l'Organisation a invoqué cette disposition transitoire pour comptabiliser les biens immobiliers, installations et équipements des projets de coopération technique et la catégorie des actifs intitulée "Bâtiments". Cependant, pour leur gestion et leur contrôle, les biens immobiliers, installations et équipements ont continué d'être inscrits au registre des immobilisations corporelles.
7. Les engagements au titre des prestations dues au personnel employé pour des périodes de courte ou de longue durée sont provisionnés à mesure que et lorsque les services sont fournis et non selon la méthode de la

comptabilisation au décaissement qui avait cours avant l'application des normes IPSAS. Ainsi, sont comptabilisés dans les états financiers, les engagements liés aux prestations dues au personnel au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des primes de rapatriement et des dépenses liées à la cessation de service (voyage, expédition des effets personnels), ainsi que des primes de fin de service et du versement en compensation des jours de congé annuel accumulés. Ces engagements sont déterminés par des évaluations actuarielles indépendantes et en fin d'année, leur montant total au titre des prestations dues au personnel s'élevait à 137,2 millions d'euros (123,1 millions en 2010). Bien qu'aujourd'hui, ils soient intégralement comptabilisés dans les états financiers, ils ne sont toujours pas provisionnés et leur financement continue de s'effectuer selon la méthode de la comptabilisation au décaissement. À sa trente-neuvième session, le Conseil du développement industriel a adopté la décision IDB.39/Dec.2 portant sur le rapport du Commissaire au compte pour l'année financière 2010, dans les termes pertinents suivants:

“c) A pris note en outre de la proposition du Commissaire aux comptes d'étudier les moyens de générer des fonds pour financer les prestations dues au personnel de l'ONUDI, et a décidé d'étudier la faisabilité d'un système approprié de financement du passif, que le groupe de travail informel examinerait de manière approfondie pour donner des orientations sur les passifs futurs de l'Organisation.”

En raison de sa lourde charge de travail, le groupe de travail informel visé dans la décision ci-dessus n'a pas encore donné les orientations attendues.

8. Les états financiers 1 à 4 ci-joints sont présentés sous forme consolidée pour l'Organisation dans son ensemble. Les notes relatives aux états financiers (note 19 – Information sectorielle) apportent des précisions sur les trois grandes activités connues que mène l'Organisation au titre du budget ordinaire, de la coopération technique et d'autres services spéciaux.

9. Les principaux responsables de l'Organisation sont le Directeur général, l'Adjoint du Directeur général et les Directeurs principaux, lesquels ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'Organisation et influent sur son orientation stratégique. La rémunération de ces principaux responsables, considérée comme une information relative aux parties, est indiquée dans les états financiers.

Contributions mises en recouvrement

10. L'exécution financière du programme et des budgets approuvés est subordonnée au montant effectif des ressources de trésorerie disponibles au cours de l'année, y compris des dates de versement des contributions. Sont indiqués ci-après, en millions d'euros, le montant effectif des contributions reçues par l'Organisation et celui des contributions à recevoir conformément aux décisions de la Conférence générale, ainsi que les montants correspondants pour les années précédentes.

	2011		2010		2009		2008	
	<i>En euros</i>	%						
Contributions mises en recouvrement	78,3	100,0	78,3	100,0	77,3	100,0	77,3	100,0
Contributions reçues	69,9	89,3	74,2	94,7	73,4	94,9	75,8	98,1
Déficit	8,4	10,7	4,1	5,3	3,9	5,1	1,5	1,9

11. Le taux de recouvrement des contributions pour l'année 2011, 89,3 %, est plus faible que pour l'année 2010 (94,7 %). Les contributions non acquittées accumulées ont baissé de 42 millions d'euros pour 2010 à 38,3 millions d'euros en fin d'année 2010, non compris un montant de 71,2 millions d'euros dû par d'anciens États Membres. On trouvera à l'annexe I b) des données détaillées sur le montant des contributions recouvrées et des contributions non acquittées. Trois États Membres effectuent des versements dans les délais dans le cadre d'accords relatifs à des plans de paiement. Au nombre de ces pays, le Brésil, qui a déjà effectué deux versements

selon un plan de paiement portant sur une période de cinq ans, réduisant ainsi le montant de ses contributions non acquittées de 25 à 16,4 millions d'euros. Les deux autres États Membres ont signé des plans de paiement avec l'ONUDI et devraient commencer à effectuer des versements en 2012. Le Mexique s'est engagé auprès de l'ONUDI à acquitter en trois versements ses arriérés de contributions d'un montant de 11,7 millions d'euros. Le premier versement d'un montant de 4,6 millions d'euros a été reçu en octobre 2011, le montant restant étant attendu au début de l'année 2012. Le nombre des États Membres sans droit de vote était de 36 en décembre 2011 par rapport à 39 en décembre 2010. Je tiens à encourager vivement les États Membres qui ont des difficultés pour s'acquitter de leurs obligations à prendre contact avec le Secrétariat afin d'engager des négociations pour la conclusion d'un plan de paiement.

Exécution du budget en fonction de la base budgétaire

12. Avec l'adoption des normes IPSAS, la base d'établissement des états financiers de l'Organisation est passée à une comptabilité d'exercice intégrale, sans toutefois induire, pour l'ensemble du système des Nations Unies, de modification dans la méthodologie d'élaboration des programmes et des budgets. En conséquence, selon la norme IPSAS 24 – Présentation de l'information budgétaire, les états financiers doivent comporter un état comparé des montants inscrits au budget et des montants effectifs (État 5), établi en fonction de la base budgétaire.

13. En outre, pour donner au lecteur des informations sur la base budgétaire, une section distincte est incluse et les paragraphes qui suivent fournissent les données financières importantes pour 2011.

14. La comparaison est faite à partir du programme et des budgets 2010-2011, tels qu'adoptés par la Conférence générale à sa treizième session (décision GC.13/Dec.14), qui portent sur un montant brut de 161 819 688 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 156 609 188 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 5 210 500 euros. Le montant des contributions recouvrées en 2011 était de 78 304 594 millions d'euros.

15. Appliqué à la base budgétaire, le montant effectif des dépenses imputées au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 s'est chiffré à 151 millions d'euros (78,4 millions pour 2011), soit une utilisation relative de 93,34 % (95,30 % pour 2011) du montant brut des dépenses approuvées (161,8 millions d'euros (82,3 millions pour 2011)). Le montant effectif des recettes a atteint 0,5 million d'euros (0,3 en 2011) pour les contributions des États aux dépenses du réseau de bureaux extérieurs et 0,9 million (0,6 en 2011) pour les recettes accessoires, contre un montant prévu au budget de 2,1 millions et de 3,1 million d'euros, respectivement. Après la prise en compte des recettes accessoires non prévues dans la décision GC.13/Dec.14, le montant total net des dépenses (147,3 millions d'euros) représente 94,10 % du montant net des crédits ouverts au budget ordinaire (156,6 millions d'euros). Le solde du montant net des crédits ouverts au 31 décembre 2011 s'élevait à 9,3 millions d'euros (voir annexe I a) et b)).

16. Le montant des dépenses prévues au budget ordinaire avoisinait les ressources de trésorerie disponibles. Les écarts étaient principalement dus à la sous-utilisation des ressources prévues pour les dépenses de personnel, le taux de vacance de postes au cours de l'exercice ayant été plus élevé que celui retenu pour l'établissement du budget. Le montant total enregistré des dépenses de fonctionnement était également plus faible que prévu, en raison principalement d'une réduction des besoins au titre de la production des documents, d'une réduction globale des dépenses au titre du Service des bâtiments et des économies réalisées au titre des fournitures et accessoires.

17. Dans le budget opérationnel, le remboursement des dépenses d'appui aux programmes s'est élevé à 11,9 millions d'euros en 2011. Les dépenses ont atteint 10,9 millions d'euros, entraînant un excédent des recettes par rapport aux dépenses de 1,1 million d'euros. Le solde de clôture du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, autrement dit le montant de la réserve opérationnelle, y compris la réserve pour prestations postérieures à l'emploi non financées (5,9 millions d'euros), était donc de 5,1 millions d'euros, alors que le solde d'ouverture se montait à 4 millions d'euros.

18. Les activités de coopération technique exécutées ont enregistré une nouvelle progression en 2011: les dépenses se sont chiffrées à 175 millions de dollars des États-Unis, soit une augmentation de 10,4 millions de dollars ou de 6,3 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit là, à l'exception de l'année 1990, du plus fort taux d'exécution enregistré par l'Organisation depuis qu'elle est devenue une institution spécialisée en 1986.

19. L'Organisation continue de présenter des résultats financiers solides, comme le montre l'augmentation de son solde global de trésorerie qui s'établit au 31 décembre 2011 à 454,4 millions d'euros contre 392,7 millions d'euros à la fin de l'année précédente. Cette situation, conjuguée à l'augmentation des dépenses de coopération technique, à l'utilisation plus importante des crédits ouverts au titre du budget ordinaire et à un taux plus élevé de recouvrement des contributions, augure bien de sa stabilité financière et de l'exécution de ses futurs programmes.

Gestion axée sur les résultats

20. Comme le prévoit l'Acte constitutif, l'ONUDI compte trois organes directeurs: la Conférence générale, le Conseil du développement industriel et le Comité des programmes et des budgets. Les États Membres se réunissent une fois tous les deux ans à l'occasion de la Conférence générale, qui constitue l'organe directeur suprême de l'Organisation. La Conférence détermine les principes directeurs et les orientations générales, et approuve le budget et le programme de travail de l'ONUDI. En tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation, j'ai la responsabilité générale et le pouvoir de diriger ses travaux. L'introduction progressive de la gestion axée sur les résultats comme outil de gestion permet à l'Organisation de faire en sorte que toutes ses activités contribuent à la réalisation de ses objectifs stratégiques et que les résultats des activités soient systématiquement évalués par rapport à des objectifs grâce à des indicateurs de performance. Les principes de la gestion axée sur les résultats ont été appliqués de manière systématique lors de la préparation du programme et des budgets 2010-2011, approuvés par les États Membres dans la décision GC.13/Dec.14. La gestion axée sur les résultats, principe essentiel du modèle d'activité de l'ONUDI, est en cours d'opérationnalisation avec la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.

Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle

21. Le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle est une initiative prise à l'échelle de l'Organisation afin de la préparer pour l'avenir et lui permettre ainsi de mener à bien sa mission de promotion d'une croissance de qualité et d'une unité d'action. Portant sur une période de trois ans, il cherche à renforcer le rôle que l'ONUDI joue en tant que partenaire pour la prospérité pour mieux tenir compte des besoins des bénéficiaires et mieux répondre aux attentes des donateurs et des États Membres, et pour instaurer un environnement de travail plus efficace et plus dynamique. La remise à plat des procédures de travail et la mise en place d'un progiciel de gestion intégré sont quelques-unes des mesures prises dans ce cadre. À terme, le programme vise à institutionnaliser la gestion axée sur les résultats, la gestion des connaissances et la gestion des risques, à assurer le perfectionnement du personnel et à améliorer la culture de travail.

22. Depuis 2010, des progrès considérables ont été accomplis dans le sens d'une efficacité et d'une efficacité accrues: par exemple, l'instauration de flux de travail et d'un système d'approbation électroniques permet non seulement de simplifier les processus et les procédures, mais aussi de responsabiliser le personnel au Siège et dans les bureaux extérieurs. L'accès de toutes les personnes concernées au système devrait, entre autres, faciliter la décentralisation. Des gains d'efficacité plus importants devraient être obtenus dans les domaines de la gestion du portefeuille de projets, de la gestion des consultants et des experts, de la gestion des voyages, de la gestion financière et des achats.

23. Suite à d'importants travaux menés en 2011, le nouveau système de gestion du portefeuille de projets du progiciel de gestion intégré a été mis en service à l'intention de tous les responsables de projets et de leurs équipes. Il permet à l'Organisation, dans le cadre d'un dispositif unique accessible dans le monde entier, de gérer l'ensemble du cycle des projets, de l'identification d'une demande à son évaluation, à l'établissement de rapports

et au partage des enseignements tirés, en passant par la conception, l'exécution et le suivi du projet. La gestion de tous les projets de l'ONUDI à travers ce dispositif devrait permettre d'assurer une gestion systématique des risques, l'efficacité de la gestion axée sur les résultats et l'amélioration des modalités d'établissement de rapports. Parallèlement, un certain nombre de modules concernant la gestion du capital humain sont prêts et devraient devenir opérationnels en janvier 2012. Les processus d'établissement des états de paie, de recrutement électronique, d'administration du personnel et de gestion du comportement professionnel, entre autres, ont été simplifiés et s'effectuent désormais dans le cadre d'un système unique entièrement intégré. Les nouveaux systèmes de gestion financière, des achats et de la logistique deviendront opérationnels en janvier 2013. Avant cette date, toutes les opérations principales de l'ONUDI seront organisées de façon plus rationnelle dans le progiciel de gestion intégré.

24. Le degré élevé d'engagement et d'implication des fonctionnaires de tous les services de l'Organisation a permis de franchir rapidement toutes les grandes étapes prévues en 2011. Les fonctionnaires se sont donné la main pour faire évoluer les méthodes de travail. Cette action commune a contribué à améliorer sensiblement l'esprit d'équipe, la communication et l'échange de connaissances, évolution positive qui devrait se poursuivre tout au long du processus de mise en œuvre. Enfin, on s'emploie à tenir informés des changements en cours l'ensemble des partenaires internes et externes, par divers canaux, notamment de nombreuses séances d'informations et réunions, des bulletins d'information et des points réguliers sur l'Intranet, l'Extranet et le site Web de l'ONUDI, accessible à l'adresse www.unido.org/changemanagement.

Éthique et responsabilisation

25. Comme indiqué précédemment, l'Organisation a fait un grand pas en instituant en 2010 les fonctions d'éthique et de responsabilisation et les trois politiques correspondantes, à savoir:

- Le Code de conduite éthique, qui a réaffirmé les principes éthiques directeurs et les valeurs de l'Organisation et de son personnel, et a établi des lignes directrices pour aider le personnel à accomplir la mission de l'Organisation, conformément aux objectifs de la Charte des Nations Unies et à l'Acte constitutif de l'ONUDI.
- La Protection des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes, qui a défini le cadre et les procédures destinés à protéger les personnes employées par l'Organisation qui signalent des manquements, fournissent de bonne foi des informations sur des actes répréhensibles, ou collaborent à des audits ou à des enquêtes, et
- La politique relative à la déclaration de situation financière et à la déclaration d'intérêts, qui a pour objet de veiller, dans les intérêts bien compris de l'Organisation, à déceler, examiner, gérer et régler à temps les conflits d'intérêts réels, supposés ou potentiels nés des postes et des fonctions officiels que les fonctionnaires ou les employés assurent pour le compte de l'ONUDI, d'une part, et de leur situation financière personnelle ou d'autres intérêts connexes, d'autre part.

26. Le Bureau du Point focal pour l'éthique et la responsabilisation a été créé et un point focal a également été nommé. Le site Web y afférant a été lancé et une première campagne de sensibilisation a été organisée. En 2011, la première présentation de documents de déclaration de situation financière et de déclaration d'intérêts s'est déroulée avec succès.

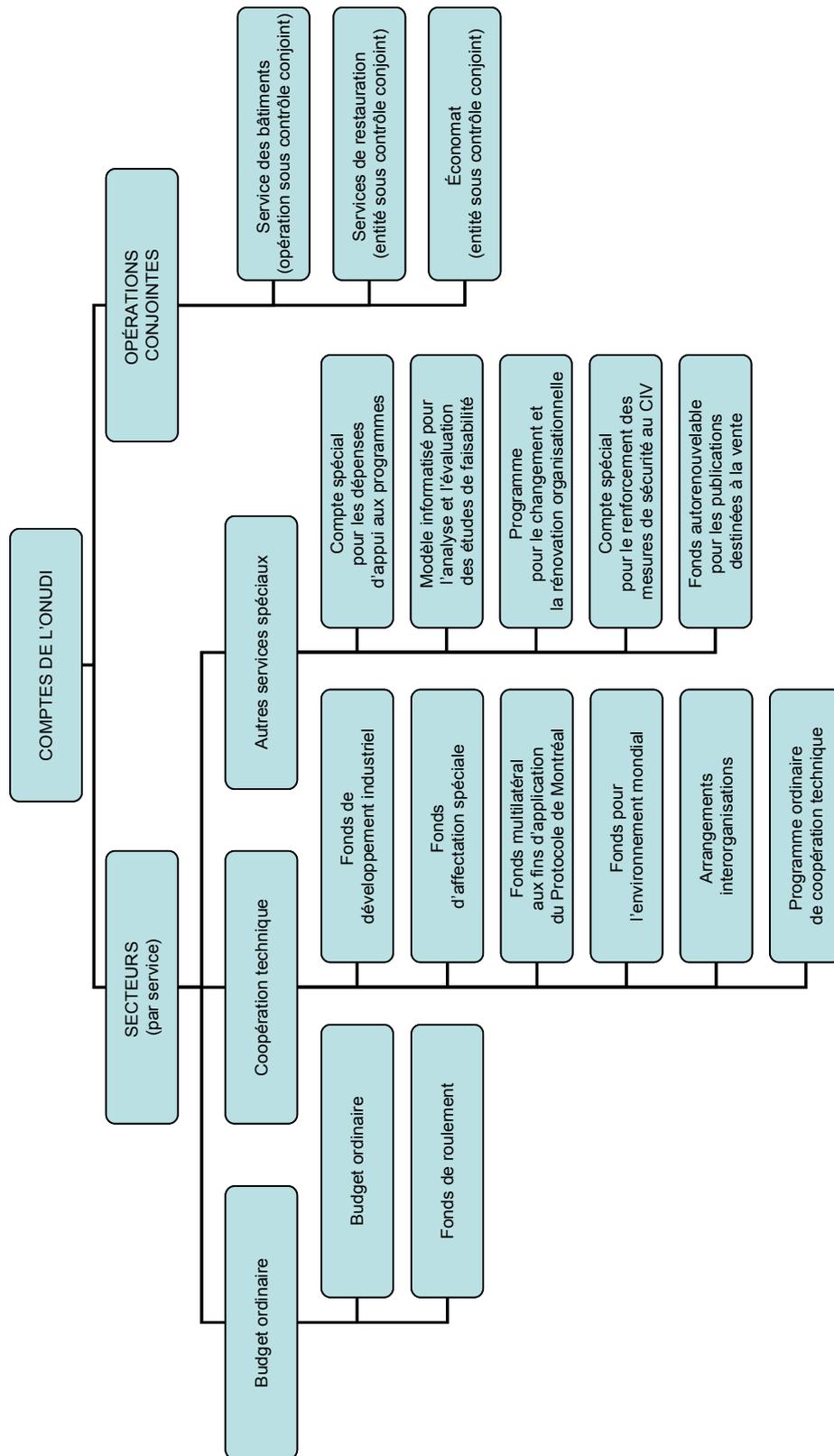
Conclusion

27. Sous tous les aspects, 2011 a été une année couronnée de succès pour l'ONUDI. En dépit des turbulences de la crise financière mondiale, je reste convaincu que l'avenir de l'Organisation s'annonce sous les meilleurs auspices. C'est dans cet esprit que je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier les États Membres et les donateurs de leur soutien financier, ainsi que l'ensemble du personnel de l'ONUDI pour sa contribution à l'action de l'Organisation.

Le Directeur général
(Signé) Kandeh **K. Yumkella**

Secteurs principaux et opérations conjointes: tableau consolidé pour 2011

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL:
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR 2011



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2011

**Certificat attestant l'exactitude des états financiers
et responsabilité du Directeur général**

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers sur lesquels le Commissaire aux comptes est chargé d'exprimer une opinion.

Ces états ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public et au chapitre X du Règlement financier de l'ONUDI et selon les conventions comptables appropriées, appliquées de manière systématique et étayées par des appréciations raisonnables et prudentes et les estimations les plus fiables de la direction.

L'Organisation dispose de systèmes de contrôle, de conventions et de procédures comptables internes pour gérer les risques, pour assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des biens et pour détecter d'éventuelles irrégularités.

Les systèmes de contrôle interne et les documents comptables ont été examinés par le Bureau des services de contrôle interne et par le Commissaire aux comptes lors de leurs vérifications respectives et la direction a examiné objectivement leurs recommandations pour améliorer encore le cadre de contrôle interne de l'Organisation.

Toutes les transactions importantes ont été dûment imputées sur les documents comptables et sont dûment reflétées dans les états financiers et les notes y relatives présentés ci-après. Ces états rendent compte avec une exactitude raisonnable de la situation financière de l'Organisation et des fonds qu'elle administre, des résultats de leurs opérations ainsi que de l'évolution de cette situation.

Le Directeur des Services financiers
(*Signé*) Peter **Ulbrich**

Le Directeur général
(*Signé*) Kandeh **K. Yumkella**

Vienne, le 31 mars 2012

État 1: État de la situation financière au 31 décembre 2011*(En milliers d'euros)*

	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010
ACTIF			
<i>(En milliers d'euros)</i>			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	454 437,0	392 681,7
Créances recouvrables issues d'opérations sans contrepartie directe	3	120 354,2	82 159,6
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	3	9 588,4	9 799,6
Stocks	4	1 111,8	1 099,3
Autres éléments d'actif à court terme	5	37 757,0	67 816,0
Total, actif à court terme		623 248,4	553 556,2
Actif à long terme			
Créances recouvrables issues d'opérations sans contrepartie directe	3	4 045,1	4 613,3
Part de l'actif net/situation nette des coentités comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	6	1 132,9	984,9
Immobilisations corporelles	7	1 920,1	1 755,5
Immobilisations incorporelles	8	2 516,9	1 682,1
Autres éléments d'actif à long terme	9	932,8	935,9
Total, actif à long terme		10 547,8	9 971,7
TOTAL, ACTIF		633 796,2	563 527,9
PASSIF			
Passif à court terme			
Dettes issues d'opérations avec contrepartie directe	10	418,8	333,0
Avantages accordés au personnel	11	803,4	514,6
Transferts dus (opérations sans contrepartie directe)	10	41 438,5	26 942,6
Produits constatés d'avance	12	90 077,3	76 516,0
Autres éléments de passif financier à court terme	13	41 572,7	71 819,5
Total, passif à court terme		174 310,7	176 125,7
Passif à long terme			
Avantages accordés au personnel	11	137 171,5	123 115,5
Autres éléments de passif à long terme	13	126,3	129,4
Total, passif à long terme		137 297,8	123 244,9
TOTAL, PASSIF		311 608,5	299 370,6
ACTIF NET/SITUATION NETTE			
Excédents (déficits) cumulés et soldes inutilisés	14	303 835,0	240 004,3
Réserves	15	18 352,7	24 153,0
TOTAL, ACTIF NET/SITUATION NETTE		322 187,7	264 157,3
TOTAL, PASSIF ET ACTIF NET/SITUATION NETTE		633 796,2	563 527,9

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

État 2: État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2011
(En milliers d'euros)

	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<i>(En milliers d'euros)</i>			
PRODUITS			
Contributions mises en recouvrement	16	78 304,6	78 304,6
Contributions volontaires	16	193 048,3	173 923,8
Revenu de placements	16	846,5	551,0
Activités d'investissement	16	205,2	536,9
Part des excédents (déficits) des coentités	16	148,0	472,4
Autres	16	1 055,0	1 480,7
TOTAL, PRODUITS		273 607,6	255 269,4
DÉPENSES			
Rémunérations et avantages accordés au personnel	17	109 551,7	112 472,4
Dépenses de fonctionnement	17	25 242,2	22 159,2
Services contractuels	17	33 660,3	26 301,2
Fournitures de bureau et biens consommables	17	326,9	292,0
Matériel destiné à la coopération technique	17	18 513,5	15 714,8
Dotations aux dépréciations et amortissements	17	886,4	601,8
Écarts de conversion monétaire	17	(12 473,0)	(18 503,7)
Autres charges	17	14 384,6	12 360,5
TOTAL, DÉPENSES		190 092,6	171 398,2
EXCÉDENT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE		83 515,0	83 871,2

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

État 3: État de l'évolution de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2011

(En milliers d'euros)

	<i>Note</i>	Excédent/ (déficit) cumulé	Réserves	Total, actif net /situation nette
		<i>(En milliers d'euros)</i>		
Actif net/situation nette réévalués en début d'année		240 004,3	24 153,0	264 157,3
Mouvements pendant l'année				
Évaluation actuarielle des gains/(pertes) sur le passif résultant des avantages accordés au personnel	11,14	(8 208,5)	-	(8 208,5)
Transfert de provision pour versement tardif des contributions	14	4 530,7	-	4 530,7
Virements provenant de réserves	15	-	(5 990,1)	(5 990,1)
Autres mouvements comptabilisés directement dans l'actif net/situation nette	14	(8,3)	189,8	181,5
Mouvements nets comptabilisés directement dans l'actif net/situation nette	14,15	(3 686,1)	(5 800,3)	(9 486,4)
Montants à porter au crédit des États Membres	14,15	(15 998,2)	-	(15 998,2)
Excédent/(déficit) net pour l'année		83 515,0	-	83 515,0
Mouvement total pendant l'année		63 830,7	(5 800,3)	58 030,4
Actif net/situation nette en fin d'année		303 835,0	18 352,7	322 187,7

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

État 4: Tableau des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2011
(En milliers d'euros)

	<i>Note</i>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
		<i>(En milliers d'euros)</i>	
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement			
Excédent/(déficit) pour l'année		83 515,0	83 871,2
(Gains)/pertes de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères		(8 767,9)	(16 474,8)
Dotations aux dépréciations et amortissements	7,8	886,4	601,8
Augmentation/(diminution) des provisions pour retard dans le recouvrement des contributions	3	(4 530,7)	(3 190,9)
Gains/(pertes) de valorisation sur passif résultant des avantages accordés au personnel	11	(8 208,5)	(18 037,1)
(Augmentation)/diminution des stocks	4	(12,5)	(55,3)
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	3	(32 884,5)	(37 757,0)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	5	30 062,4	(5 183,1)
Augmentation/(diminution) des recettes constatées d'avance	12	13 561,3	23 333,4
Augmentation/(diminution) des sommes à payer	10	14 581,7	(11 836,9)
Augmentation/(diminution) des avantages accordés au personnel	11	14 344,8	25 519,5
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif et des provisions	13	(30 249,9)	8 823,2
(Gains)/pertes sur vente d'immobilisations corporelles	7	232,3	69,2
(Produit des placements/intérêts créditeurs)	6,16	(994,5)	(1 023,4)
Mouvements de réserves et de provisions	14,15	(1 269,6)	2 744,3
Autres mouvements		(8,3)	(22,3)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement		70 257,5	51 381,8
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	7	(946,7)	(663,0)
Achat d'immobilisations incorporelles	8	(1 171,6)	(1 522,7)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	7	-	4,1
Flux de trésorerie résultant des produits de placement	16	846,4	551,0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (montant net)		(1 271,9)	(1 630,6)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:			
Montants à porter au crédit des États Membres	14	(15 998,2)	(7 818,5)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (montant net)		(15 998,2)	(7 818,5)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (montant net)		52 987,4	41 932,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année financière		392 681,7	334 274,2
(Gains)/pertes de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère		8 767,9	16 474,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année financière	2	454 437,0	392 681,7

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

État 5: État de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2011
(En milliers d'euros)

Élément de coût	Note	Montants effectifs à titre de comparaison			Écart
		Budget initial	Budget final	(en milliers d'euros)	
Dépenses de personnel		66 482,4	71 074,1	61 182,1	9 892,0
Voyages autorisés		1 825,1	2 097,1	1 813,7	283,4
Dépenses de fonctionnement		15 021,9	16 888,9	14 976,2	1 912,7
Technologies de l'information et de la communication		2 715,8	3 227,8	2 587,4	640,4
Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique		7 853,2	9 215,0	8 915,4	299,6
Total	18	93 898,4	102 502,9	89 474,8	13 028,1

Note: Les chiffres tiennent compte des budgets ordinaire et opérationnel.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Notes relatives aux états financiers

Note 1: Règles et méthodes comptables

Entité présentant les états financiers

1.1 L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été créée en 1966 par la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies et est devenue une institution spécialisée des Nations Unies en 1985, avec l'entrée en vigueur de son Acte constitutif. Son objectif principal est de promouvoir le développement industriel durable dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition. L'Organisation compte aujourd'hui 174 États Membres.

1.2 Les organes directeurs actuels de l'ONUDI sont à l'image de ceux qui les ont précédés avant que l'Organisation ne devienne une institution spécialisée en 1985. Ils sont trois: la Conférence générale, le Conseil du développement industriel et le Comité des programmes et des budgets, tous inscrits dans l'Acte constitutif adopté en 1979.

1.3 La Conférence générale, composée de tous les États Membres de l'ONUDI, détermine les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation, et approuve son budget et son programme de travail. Tous les quatre ans, elle nomme le Directeur général. Elle élit également les membres du Conseil du développement industriel et du Comité des programmes et des budgets.

1.4 Le Conseil du développement industriel, qui compte 53 membres, examine la mise en œuvre du programme de travail et l'exécution des budgets ordinaire et opérationnel, et fait des recommandations au sujet des orientations générales et de la nomination du Directeur général. Il se réunit une fois par an (decision IDB.39/Dec.7 f)).

1.5 Le Comité des programmes et des budgets, organe subsidiaire du Conseil, qui comprend 27 membres, se réunit une fois par an pour aider le Conseil à élaborer et à examiner le programme de travail, les budgets et d'autres questions financières.

1.6 L'ONUDI oriente ses activités de coopération technique autour de trois domaines thématiques prioritaires – atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives, renforcement des capacités commerciales, et environnement et énergie. En outre, elle mène un certain nombre d'activités transversales, en particulier pour promouvoir la coopération Sud-Sud en vue du développement industriel, favoriser des partenariats avec les institutions financières internationales et des organismes du secteur privé, soutenir des programmes spéciaux pour les pays les moins avancés, et promouvoir la recherche industrielle stratégique et les services statistiques.

1.7 Les paragraphes des notes donnent plus de détails concernant la manière dont ces activités de base sont gérées et financées.

Base utilisée pour préparer les états financiers

1.8 Les états financiers de l'ONUDI sont tenus conformément au chapitre X du Règlement financier de l'Organisation, adopté par la Conférence générale, et conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public ("normes IPSAS"). En conséquence, ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lorsqu'un point précis n'est pas traité par les normes IPSAS, les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les normes comptables internationales (NCI) sont appliquées.

1.9 L'équipe de direction de l'ONUDI a évalué la capacité de l'Organisation à continuer d'être en activité et ne note aucune incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute à cet égard. En comptabilité, le principe de la continuité de l'exploitation part de l'hypothèse selon laquelle une entité est présumée poursuivre son activité dans un avenir prévisible. Ainsi, les présents états financiers sont

établis sur une base de continuité d'activité, et les méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente pendant toute l'année.

1.10 Les présents états financiers comprennent les états financiers de l'ONUDI et des entités sous contrôle conjoint, notamment les services de restauration, l'économat et le Service des bâtiments et d'autres services communs.

Méthode d'évaluation

1.11 Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique, excepté pour certains investissements et éléments d'actif, qui sont comptabilisés à leur juste valeur conformément aux dispositions des normes IPSAS applicables.

Durée de l'exercice

1.12 L'exercice pour lequel les états financiers annuels sont établis conformément aux normes IPSAS est l'année civile commencée le 1^{er} janvier 2011 et terminée le 31 décembre 2011.

Monnaie et base de conversion

1.13 La monnaie fonctionnelle et de présentation de l'ONUDI est l'euro. Sauf indication contraire, toutes les valeurs figurant dans les états financiers sont exprimées en milliers d'euros.

Conversion monétaire

1.14 Les transactions, y compris d'éléments non monétaires, effectuées dans d'autres monnaies sont comptabilisées en euros après application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date réputée de la transaction.

1.15 Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés en euros après application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur en fin d'année.

1.16 Les profits et pertes de change découlant du règlement de transactions en monnaie étrangère et de la conversion, par application des taux de change de fin d'année, des éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

Recours aux estimations

1.17 Les états financiers comprennent nécessairement des montants fixés sur la base des estimations et des hypothèses retenues par la direction au mieux de sa connaissance des événements et des actions du moment. Ces estimations portent notamment, mais non exclusivement, sur la juste valeur des biens remis à titre gratuit, les prestations définies de retraite et d'autres obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, le coût des litiges, le risque financier sur les créances clients, les charges à payer, les actifs et passifs éventuels, ainsi que le degré de dépréciation des stocks, des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats effectifs peuvent ne pas être les mêmes que ces estimations. Les écarts importants sont pris en compte au cours de l'année où ils ont été signalés.

Dispositions transitoires

1.18 Ainsi qu'elles y étaient autorisées, les organisations qui adoptaient pour la première fois les normes IPSAS ont appliqué les dispositions transitoires suivantes prévues par lesdites normes:

- i) Une période transitoire de cinq ans est autorisée au titre de la norme 17 pour la comptabilisation des immobilisations corporelles, pour les immobilisations corporelles destinées à un projet (notamment de coopération technique) et les immobilisations corporelles de la catégorie "bâtiments";

- ii) Une période transitoire de trois ans est autorisée au titre de la norme IPSAS 23 pour l'évaluation des produits issus d'opérations sans contrepartie directe, pour les contributions volontaires antérieures à 2010.

1.19. La norme comptable IPSAS 31 ("Immobilisations incorporelles") a été adoptée avant la date fixée pour son application en remplacement de la norme NCI 38 ("Immobilisations incorporelles"). L'incidence sur le solde d'ouverture de l'actif net due à une adoption précoce est nulle.

1.20 L'ONUDI n'a pas appliqué les nouvelles normes IPSAS suivantes, qui ont été publiées sans être encore entrées en vigueur: IPSAS 28 ("Instruments financiers: présentation"), IPSAS 29 ("Instruments financiers: comptabilisation et évaluation") et IPSAS 30 ("Instruments financiers: informations à fournir"). Les normes relatives aux instruments financiers remplaceront la norme IPSAS 15 ("Instruments financiers: informations à fournir et présentation"); elles contiennent des principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, des principes de présentation des instruments financiers comme passif ou actif net/situation nette, des principes de compensation des actifs financiers et des passifs financiers, et des conditions concernant la fourniture d'informations. Ces normes doivent être appliquées pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après. À leur première application, elles devraient avoir un impact minime sur les états financiers du fait que l'ONUDI utilise peu d'instruments financiers.

Produits

Produits d'opérations avec contrepartie directe

1.21 Les produits tirés de la vente de biens, par exemple de publications et du Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR), sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages rattachés au droit de propriété sont transférés à l'acheteur.

1.22 Les produits tirés de la fourniture de services sont comptabilisés dans l'exercice financier au cours duquel les services sont fournis en fonction du niveau estimé de leur exécution, à condition de pouvoir estimer ce niveau de façon fiable.

Intérêts créditeurs

1.23 Les intérêts créditeurs sont comptabilisés en fonction de la durée pendant laquelle ils courent, en tenant compte du rendement effectif de l'actif.

Produits d'opérations sans contrepartie directe

Contributions mises en recouvrement

1.24 Les produits tirés des contributions mises en recouvrement des États Membres au budget ordinaire sont comptabilisés au début de l'année à laquelle leur évaluation se rapporte. Leur montant est déterminé sur la base des programmes et budgets, puis imputé aux États Membres en fonction du barème des quotes-parts approuvé par la Conférence générale.

Contributions volontaires

1.25 Les produits tirés des contributions volontaires dont l'utilisation est soumise à des restrictions sont comptabilisés à la signature d'un accord irrévocable entre l'ONUDI et le donateur apportant la contribution. Les produits tirés des contributions volontaires dont l'utilisation est assortie de conditions, y compris l'obligation de restituer les fonds à l'entité contributrice si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés lorsque les conditions sont satisfaites. Avant que les conditions ne soient satisfaites, l'obligation est comptabilisée comme un élément de passif.

1.26 Les contributions volontaires et autres produits non confirmés par des accords irrévocables ne sont comptabilisés en produits que lorsqu'ils sont reçus.

Biens en nature

1.27 Les contributions en biens en nature sont comptabilisées à leur juste valeur et, en l'absence de conditions, les biens et les produits correspondants sont immédiatement comptabilisés. En revanche, un passif n'est comptabilisé que lorsque les conditions sont remplies et que l'obligation est satisfaite. Les produits sont comptabilisés à leur juste valeur, estimée à la date d'acquisition des biens remis à titre gratuit.

Services en nature

1.28 Les contributions en services en nature ne sont pas comptabilisées dans les états financiers en tant que produits. La nature et le type des services sont indiqués dans les notes relatives aux états financiers.

Charges

1.29 Les charges résultant de l'achat de biens et de services sont comptabilisées au moment où le fournisseur s'acquitte de ses obligations contractuelles, c'est-à-dire lorsque les biens et services sont reçus et acceptés par l'ONUDI. Ce processus peut comporter plusieurs étapes pour certains contrats de fourniture de services. En outre, toutes les autres charges résultant d'une consommation d'actifs ou d'une survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer l'actif net/situation nette au cours de l'année sont comptabilisées.

Actif

Trésorerie et équivalents de trésorerie

1.30 La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés en valeur nominale; ils comprennent l'encaisse et les placements à court terme très liquides auprès d'institutions financières.

Créances et avances

1.31 Les créances et les avances sont initialement comptabilisées en valeur nominale. Des amoindrissements de valeur correspondant aux montants non recouvrables estimés sont comptabilisés pour les créances et les avances lorsqu'il est objectivement établi que l'actif est compromis, les pertes de valeur étant alors comptabilisées dans l'état de la performance financière.

Instruments financiers

1.32 L'ONUDI n'utilise que des instruments financiers non dérivés dans le cadre de son activité normale. Il s'agit principalement de comptes bancaires, de dépôts à terme, de comptes à vue, de comptes débiteurs et de comptes créditeurs.

1.33 Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur. La valeur comptable historique des créances et des dettes consenties dans des conditions commerciales normales constitue la juste valeur approximative de la transaction.

Risques financiers

1.34 L'ONUDI a établi des politiques et procédures prudentes de gestion des risques, conformément à son Règlement financier et à ses règles de gestion financière. Elle peut réaliser des placements à court terme et à long terme de fonds qui ne sont pas nécessaires pour faire face à des besoins immédiats. Tous les placements à long terme doivent être recommandés par un comité des placements avant d'être effectués. Dans le cadre de son activité normale, l'ONUDI est exposée à divers risques financiers, tels que le risque de marché (taux de change et

taux d'intérêt) et le risque de contrepartie. Elle n'a recours à aucun instrument de couverture pour se protéger de l'exposition aux risques.

- **Risque de change:** l'ONUDI reçoit des contributions des États Membres et des donateurs pour partie dans des monnaies autres que celles dans lesquelles sont effectuées les dépenses et se trouve ainsi exposée au risque lié à la fluctuation des taux de change.
- **Risque de taux d'intérêt:** l'ONUDI dépose uniquement ses fonds sur des comptes à court terme à intérêt fixe, et n'est donc pas très exposée au risque de taux d'intérêt.
- **Risque de crédit:** l'ONUDI n'est pas très exposée au risque de crédit car les pays membres et les donateurs contributeurs font généralement preuve d'une grande solvabilité.
- **Risque de contrepartie:** la trésorerie de l'ONUDI est déposée auprès de diverses banques et l'Organisation court donc le risque que l'une d'entre elles manque à ses obligations envers elle. Cependant, l'ONUDI a des politiques qui limitent son degré d'exposition au risque de contrepartie à l'égard de chacune des institutions financières.

Stocks

1.35 Les stocks sont comptabilisés au prix coûtant, sauf quand ils sont acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe; leur montant est alors évalué à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts sont imputés selon la méthode "premier entré, premier sorti" pour les biens fongibles et selon une identification spécifique pour les biens des stocks non fongibles. Une provision pour perte de valeur est comptabilisée dans l'état de la performance financière pour l'année au cours de laquelle le stock est considéré comme compromis.

1.36 Les fournitures de bureau, les publications et la documentation utilisées n'ayant pas de valeur significative, elles sont passées en charges (achat) dans l'état de la performance financière.

Immobilisations corporelles

1.37 La comptabilisation initiale des immobilisations corporelles inscrites au budget ordinaire, notamment des actifs du Service des bâtiments et du Service de restauration, est réalisée en retenant le coût à la date d'acquisition de chaque classe d'actif. Par la suite, la valeur comptable des immobilisations corporelles correspond à leur coût diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur constatée. Un seuil de 600 euros a été fixé pour l'inscription d'une immobilisation corporelle à l'actif.

1.38 Les biens remis à titre gratuit sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de leur acquisition. Les biens du patrimoine ne sont pas comptabilisés.

1.39 Des examens de la perte de valeur des immobilisations corporelles sont menés chaque année.

1.40 La méthode d'amortissement linéaire est appliquée pendant la vie utile estimative de l'actif pour déterminer l'annuité d'amortissement, qui est comptabilisée dans l'état de la performance financière.

La vie utile estimative des différentes classes d'immobilisations corporelles est la suivante:

Classe	Vie utile estimative (en années)
Véhicules	3-10
Matériel de communications et de technologies de l'information	3-7
Mobilier et équipements	5-12
Machines	4-15
Bâtiments	5-50
Terrains	Aucun amortissement
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie utile (la plus courte des deux)

Immobilisations incorporelles

1.41 Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur. À l'ONUDI, elles comprennent essentiellement les logiciels.

1.42 Lorsqu'une immobilisation incorporelle est acquise pour un coût nul (bien remis à titre gratuit) ou symbolique, elle est comptabilisée à la juste valeur de l'actif à la date de son acquisition.

1.43 Les critères suivants doivent par ailleurs être remplis pour qu'un bien soit comptabilisé comme immobilisation incorporelle: a) vie utile estimative de plus d'un an; et b) coût du bien supérieur à 1 700 euros, excepté pour les logiciels développés en interne dont le coût minimum de développement est fixé à 25 000 euros, à l'exclusion des frais de recherche et de maintenance, qui sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

1.44 L'amortissement est appliqué pendant la vie utile estimative selon la méthode linéaire. La vie utile estimative des différentes classes d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Classe	Vie utile estimative (en années)
Logiciels acquis à l'extérieur	6
Logiciels développés en interne	6
Droits d'auteur	3

Contrats de location

1.45 Les contrats de location conclus dans les bureaux extérieurs sont classés dans la catégorie "contrats de location simple"; les paiements au titre de la location sont passés en charges dans l'état de la performance financière et font l'objet d'un amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Participations dans des opérations conjointes (coentités)

1.46 Une opération conjointe (coentité) est un arrangement contractuel en vertu duquel l'ONUDI et une ou plusieurs parties exercent une activité économique sous contrôle conjoint. Ce contrôle conjoint prend trois formes différentes:

- i) Pour les activités contrôlées conjointement et exercées par l'ONUDI, cette dernière comptabilise dans ses états financiers les actifs qu'elle contrôle et les passifs et charges qu'elle engage. Pour les activités exercées par une autre organisation, l'ONUDI comptabilise les charges et les passifs dans la limite des conditions de facturation convenues;
- ii) Pour les actifs contrôlés conjointement, l'ONUDI comptabilise sa part des actifs et tout amortissement qui s'y rapporte;

- iii) Pour les entités contrôlées conjointement, l'ONUDI applique la méthode de mise en équivalence. La participation dans l'entité contrôlée conjointement est initialement comptabilisée à son coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée de manière à tenir compte de la part détenue par l'ONUDI dans le solde de l'entité pour chaque exercice. Cette part est comptabilisée dans l'état de la performance financière de l'ONUDI.

1.47 Les présents états financiers à usage général tiennent compte de la part applicable des coentités, entités et activités établie par le mémorandum d'accord concernant la répartition des services communs au Centre international de Vienne, conclu par les organisations sises à Vienne en 1977. Parmi les services communs figurent entre autres les Services de restauration, des bâtiments, de l'économat. L'ONUDI est partie à un arrangement de coentité avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) sur les locaux du CIV et les activités des services communs.

Passif

Comptes créditeurs et autres éléments de passif financier

1.48 Les comptes créditeurs et les autres éléments de passif financier sont comptabilisés la première fois à leur valeur nominale, qui reflète le mieux le montant requis pour acquitter l'obligation à la date de l'arrêté des comptes.

Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme

1.49 Les avantages à court terme accordés au personnel comprennent les salaires et traitements, les indemnités, et les congés de maladie et de maternité payés. Les prestations doivent être versées dans les 12 mois qui suivent la fin de la période durant laquelle les membres du personnel fournissent les services et elles sont comptabilisées à leur valeur nominale sur la base des prestations accumulées à un taux de rémunération courant.

Avantages postérieurs à l'emploi

1.50 Les avantages postérieurs à l'emploi sont des prestations dues au personnel (autres que des prestations de fin de contrat) après la cessation de service.

1.51 À l'ONUDI, les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de retraite à prestations définies, notamment la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'assurance maladie après la cessation de service, la prime de rapatriement et la prime de fin de service, ainsi que le paiement des frais de voyage et de déménagement à la cessation de service.

1.52 Les obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi sont calculées par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations projetées. La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant le versement futur estimé requis pour acquitter l'obligation résultant des services fournis par le membre du personnel pendant l'exercice en cours et les exercices précédents, sur la base des taux d'intérêt des obligations de société de première catégorie pour les années d'exigibilité correspondantes.

1.53 Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en réserves pour l'exercice au cours duquel ils se produisent et sont présentés sous un poste distinct dans l'état des variations de l'actif net/situation nette.

Autres avantages à long terme

1.54 Les autres avantages à long terme accordés au personnel, qui peuvent largement être versés au-delà de 12 mois, tels que les versements en compensation de congés annuels, sont calculés selon la même méthode

actuarielle que les avantages postérieurs à l'emploi, et les gains et pertes actuariels sont immédiatement comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

1.55 L'ONUDI est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un plan de retraite interorganisations par capitalisation à prestations définies.

1.56 Étant une des organisations affiliées à la Caisse, l'ONUDI n'est pas en mesure de déterminer, avec une fiabilité suffisante et à des fins de comptabilité, sa part dans la situation et la performance financières du plan sur la base de la norme IPSAS 25. À l'instar des autres entités appliquant les normes IPSAS, elle comptabilise donc ce plan comme un plan de retraite à cotisations définies.

Provisions et passifs éventuels

1.57 Des provisions sont comptabilisées pour des passifs éventuels quand l'ONUDI a une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés, qu'il est très probable qu'une sortie de ressources soit requise pour acquitter cette obligation, et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour acquitter l'obligation à la date de l'arrêté des comptes. L'estimation est actualisée lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

1.58 Les passifs éventuels pour lesquels l'obligation potentielle est incertaine, pour lesquels l'existence pour l'ONUDI d'une obligation qui pourrait conduire à une sortie de ressources doit encore être confirmée ou pour lesquels l'obligation ne satisfait pas aux critères de comptabilisation de la norme 19 sont déclarés.

Comptabilité par fonds et information sectorielle

1.59 Les états financiers sont établis selon la méthode de la "comptabilité par fonds". Chaque fonds est considéré comme une entité financière et comptable distincte, ayant une comptabilité propre à partie double dont les comptes s'équilibrent. Le solde des fonds est le solde cumulé des produits et des charges.

1.60 Les sources de financement de l'ONUDI reflètent les différents types de services que l'Organisation fournit pour atteindre son objectif général. La Conférence générale ou le Directeur général peut établir des fonds séparés à des fins générales ou à des fins spéciales. En conséquence, des informations sectorielles sont présentées sur la base des sources de financement et portent sur les activités de trois secteurs de service différents, à savoir: i) les activités au titre du budget ordinaire, ii) les activités au titre de la coopération technique et iii) les autres activités et services spéciaux.

Ces trois secteurs sont associés à des activités de service différentes:

- a) *Activités au titre du budget ordinaire*: fournir à l'ONUDI des services essentiels, notamment dans le domaine de la gouvernance, de l'élaboration de politiques, de l'orientation stratégique, de la recherche, de l'administration et de l'appui (par exemple gestion financière et gestion des ressources humaines), ainsi que des services visant à appuyer la prise de décision des États Membres et à apporter un appui fondamental à la réalisation de l'objectif principal de l'Organisation inscrit dans son Acte constitutif, qui est de promouvoir et d'accélérer le développement industriel dans les pays en développement;
- b) *Activités au titre de la coopération technique*: mettre en œuvre des projets et fournir des services directement aux bénéficiaires. Ces services profitent directement au bénéficiaire dans toute une série de domaines, de l'agriculture au commerce en passant par l'environnement, et portent, entre autres, sur le transfert de technologie, le renforcement des capacités et l'amélioration des processus de

production. Ces services sont bien distincts de ceux fournis dans le cadre des activités détaillées ci-dessus, qui sont financées par le budget ordinaire;

- c) *Autres activités et services spéciaux*: activités secondaires consistant en l'appui aux services mentionnés aux alinéas a) et b) ci-dessus. Elles comprennent des services relatifs entre autres aux publications destinées à la vente, à la gestion des bâtiments, au COMFAR, qui ne font pas partie des activités principales de l'Organisation mais qui sont conformes à son objectif général et pertinents pour la réalisation de ce dernier.

Comparaison avec le budget

1.61 Les programmes et les budgets (ordinaire et opérationnel) des exercices biennaux sont établis selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et non selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. Pour pallier les différences de méthodes d'établissement des budgets et des états financiers, l'État 5 (Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs), prévu par la norme IPSAS 24, est présenté selon la même méthode de comptabilité, la même classification et pour la même période que le budget approuvé.

1.62 L'état de comparaison comprend les montants du budget initial et du budget final, les montants effectifs calculés selon la même méthode que les montants budgétisés correspondants et une explication des écarts importants entre les montants budgétisés et les montants effectifs.

1.63 La note 18 fait un rapprochement entre les montants effectifs présentés sur la même base que les montants inscrits au budget et les montants effectifs de flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement, aux activités d'investissement et aux activités de financement présentés dans les états financiers, en faisant ressortir les écarts concernant la méthode appliquée, la période et les entités considérées.

Information relative aux parties liées

1.64 Les informations relatives à la capacité de parties liées à l'ONUDI de contrôler cette dernière ou d'exercer sur elle une influence notable lors de la prise de décisions financières et opérationnelles, aux opérations avec ces parties qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une relation normale avec des conditions de pleine concurrence et à la conformité de telles opérations avec les normes en matière de relations opérationnelles entre les entités seront divulguées. En outre, l'ONUDI déclarera la réalisation de certaines opérations avec les principaux responsables et les membres de leur famille.

1.65 Les principaux responsables de l'ONUDI, qui forment l'équipe de direction, sont le Directeur général, l'Adjoint du Directeur général et les directeurs principaux. Ils ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'ONUDI, et d'influencer l'orientation stratégique de l'Organisation. Leur rémunération est considérée comme une opération entre parties liées.

Note 2: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse et disponible en banque	32 867,5	38 353,7
Dépôts à terme avec une échéance initiale de moins de 3 mois	418 462,2	351 707,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans les bureaux extérieurs	3 107,3	2 620,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie, total	454 437,0	392 681,7

2.1 La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont une disponibilité soumise à des restrictions selon le Fonds auquel ils se rattachent. Des informations complémentaires sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fonction des activités principales sont contenues dans la note 19(A).

2.2 La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue ou à terme en monnaies autres que l'euro, d'une valeur équivalente à 283 203 025 euros (2010: 224 959 723 euros).

2.3 Une partie de la trésorerie est détenue dans des monnaies qui, soit sont légalement encadrées, soit ne sont pas facilement convertibles en euros et sont utilisées localement exclusivement pour les échanges dans les pays concernés. En fin d'exercice, la valeur en euros, calculée en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur, est de 758 391 euros (2010: 527 402 euros).

2.4 Les comptes bancaires porteurs d'intérêts et les dépôts à terme ont produit des intérêts à un taux annuel moyen de 1,17 % (euros) et de 0,33 % (dollars des États-Unis) (2010: 0,53 % et 0,24 %).

2.5 La trésorerie des bureaux extérieurs est détenue dans des comptes en banque à montant prédéterminé afin de répondre aux besoins financiers de ces bureaux.

Note 3: Comptes débiteurs

Actifs courants	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe		
Contributions à recevoir des États Membres	99 278,4	97 757,7
Autres sommes à recevoir des États Membres	96,6	96,6
Contributions volontaires à recevoir	110 981,3	74 048,0
TVA et autres taxes recouvrables	2 641,8	2 860,7
Total créances avant provision	212 998,1	174 763,0
Provision pour créances douteuses	(92 643,9)	(92 603,4)
Montant net des créances issues d'opérations sans contrepartie directe	120 354,2	82 159,6
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe		
Sommes à recevoir des organisations sises au CIV	4 125,5	5 628,8
Autres sommes à recevoir	6 186,7	4 894,6
Provision pour créances douteuses	(723,8)	(723,8)
Montant net des créances issues d'opérations avec contrepartie directe	9 588,4	9 799,6
Actifs non courants		
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe		
Contributions à recevoir des États Membres	10 200,4	15 339,8
Provision pour créances douteuses	(6 155,3)	(10 726,5)
Total créances issues d'opérations sans contrepartie directe	4 045,1	4 613,3

3.1 Les créances sont indiquées déduction faite des ajustements pour créances douteuses. La provision pour contributions non recouvrées est fondée sur l'expérience passée. Selon les estimations, elle représente les pourcentages indiqués ci-dessous des contributions non acquittées. Aucune provision n'a été constituée pour les contributions volontaires à recevoir.

Contributions non acquittées depuis:	2011	2010
	%	%
Plus de 6 ans	100	100
4 à 6 ans	80	80
2 à 4 ans	60	60
1 ou 2 ans	30	30

3.2 L'évolution de la provision pour contributions non recouvrées est la suivante:

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Provision pour créances douteuses et irrécouvrables en début d'année	102 171,5	105 362,4
Déduction pour contributions versées par des États Membres	(4 530,7)	(3 190,9)
Provision des créances douteuses et irrécouvrables en fin d'année	97 640,8	102 171,5

3.3 Le montant total de la provision pour créances douteuses et irrécouvrables, qui est de 99 523 005 euros (104 053 698 euros en 2010), se décompose comme suit: 97 640 791 euros (102 171 484 euros en 2010) pour les contributions à recevoir et 1 882 214 euros (1 882 214 euros en 2010) pour les autres créances.

3.4 Les contributions à recevoir à long terme correspondent aux contributions confirmées par les États Membres mais dues plus d'un an après la date de reporting, conformément aux plans de paiement convenus. Elles se montent à 10 200 443 euros (15 339 842 euros en 2010).

3.5 Une hausse des contributions volontaires à recevoir, due principalement au volume accru des projets approuvés au titre du Fonds pour l'environnement mondial, est ainsi prise en compte dans les recettes encaissées au titre du Fonds pour l'environnement mondial en 2011, soit 45 333 913 euros (27 210 317 euros en 2010).

3.6 L'annexe I e), État des contributions, donne des détails sur les contributions non acquittées et le tableau ci-dessous illustre brièvement le vieillissement des contributions à recevoir:

Année	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	<i>(En milliers d'euros)</i>	%	<i>(En milliers d'euros)</i>	%
1 ou 2	12 518,1	11,4	9 386,4	8,3
3 ou 4	5 416,3	4,9	8 654,4	7,7
5 ou 6	4 544,4	4,2	4 469,3	4,0
7 et plus	87 000,1	79,5	90 587,5	80,0
Total, contributions à recevoir avant provision	109 478,9	100,0	113 097,6	100,0

Note 4: Stocks

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Matériel pour entretien des locaux	1 074,0	1 062,4
Matériel sanitaire et de nettoyage	10,9	12,0
Uniformes	23,7	21,7
Matériel divers	3,2	3,2
Total stocks	1 111,8	1 099,3

Rapprochement des stocks	Matériel pour entretien des locaux	Matériel sanitaire et de nettoyage	Uniformes	Matériel divers	31 décembre 2011
	<i>(En milliers d'euros)</i>				
Stock initial	1 062,4	12,1	21,6	3,2	1 099,3
Achats en 2011	201,0	16,1	14,4	0,1	231,6
Total stocks disponibles	1 263,4	28,2	36,0	3,3	1 330,9
Déduction: consommation	(183,4)	(17,2)	(12,1)	(0,1)	(212,8)
Déduction: dépréciation	(6,0)	(0,1)	(0,2)	-	(6,3)
Total, stocks, au 31 décembre 2011	1 074,0	10,9	23,7	3,2	1 111,8

4.1 Les quantités de stocks physiques tirées du Système de gestion des stocks de l'ONUDI sont validées par un inventaire physique et évaluées selon la méthode "premier entré, premier sorti".

4.2 Les stocks sont évalués nets de toute dépréciation ou obsolescence. En 2011, l'ONUDI a réduit la valeur des stocks de 6 236 euros (26 209 euros en 2010) au titre de l'obsolescence et d'autres pertes.

Note 5: Autres actifs courants

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Avances aux fournisseurs	3 872,2	3 430,4
Avances au personnel	2 176,7	1 687,6
Intérêts courus	327,5	181,9
Bordereaux interservices électroniques (voir par. 5.3)	2 759,4	1 387,7
Transactions interfonds	28 047,9	60 403,0
Autres actifs courants	573,3	725,4
Total, autres actifs	37 757,0	67 816,0

5.1 Les avances aux fournisseurs sont des paiements effectués avant la livraison des marchandises ou l'exécution des services, sur présentation des documents d'expédition, et les paiements initiaux effectués à la signature des documents contractuels.

5.2 Les avances au personnel sont les indemnités pour frais d'études, les allocations logement, les frais de voyage remboursables et autres prestations accordées au personnel.

5.3 Les bordereaux interservices électroniques comprennent les bordereaux interservices des bureaux extérieurs non enregistrés pour décembre 2011 et les montants correspondant à des bordereaux en souffrance et à des bordereaux refusés en raison de l'insuffisance des renseignements.

5.4 Les soldes interfonds représentent les sommes dues par d'autres fonds (voir note 13 sur les autres éléments du passif). Ces soldes proviennent de la tenue de comptes bancaires au niveau du Fonds général.

Note 6: Part des opérations conjointes comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans l'actif net/la situation nette

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Investissements dans l'économat	954,3	814,5
Investissements dans le service de restauration	178,6	170,4
Part totale des opérations conjointes dans l'actif net/la situation nette	1 132,9	984,9

6.1 Les organisations sises à Vienne sont convenues que les coûts des services communs fournis par chacune d'elles (restauration, économat, service de sécurité, services médicaux et gestion des bâtiments), en sus de toute recette externe, seraient répartis en fonction de ratios de partage des coûts préétablis.

6.2 Ces ratios varient en fonction de facteurs clefs tels que le nombre d'employés, la surface totale occupée, etc. Chaque année, une fois approuvés par les organisations sises à Vienne dans le tableau convenu à cet égard, ils s'appliquent à la répartition des coûts. Les accords relatifs à la participation aux coûts sont régulièrement revus par la direction. La comptabilisation de toutes les opérations conjointes de l'ONUDI se fonde sur les ratios de partage des coûts applicables aux périodes correspondantes.

En 2010 et 2011, les ratios de partage des coûts suivants ont été appliqués pour l'ONUDI:

2011	2010
15,561 %	15,604 %

6.3 Service de restauration: Le Service de restauration est une entité contrôlée conjointement par l'ONUDI et par d'autres organisations internationales sises au Centre international de Vienne (CIV). Par l'intermédiaire d'une société contractante, il propose, au prix coûtant, des mets, des boissons et des services aux fonctionnaires des organisations et à d'autres groupes particuliers de personnes dans les locaux du CIV.

6.4 En cas de dissolution, tout actif net résiduel est distribué aux Fonds d'aide sociale de l'ONUDI et des autres organisations sises à Vienne. S'il est vrai que l'ONUDI détient une part d'intérêt potentiel dans son Fonds d'aide sociale, celle-ci n'est pas comptabilisée comme actif.

6.5 Le Service de restauration n'a pas de personnalité juridique propre, son actif et son passif étant juridiquement détenus par l'ONUDI. L'ONUDI, comme les autres organisations sises au CIV, est donc potentiellement exposée au comblement de tout passif résiduel du Service de restauration.

On trouvera ci-dessous des informations financières succinctes.

Service de restauration Informations financières succinctes	31 décembre 2011 <i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010 <i>(En milliers d'euros)</i>
Produits	5 934,3	5 859,9
Coût des ventes	2 364,7	2 171,2
Dépenses nettes de fonctionnement	3 517,4	3 589,5
Actifs courants	1 805,8	1 755,4
Actifs non courants	478,7	542,1
Passifs courants	1 138,2	1 203,4
Réserves et soldes inutilisés	1 146,3	1 094,1

6.6 Économat: L'économat est une entité contrôlée conjointement par l'AIEA et d'autres organisations internationales sises au Centre international de Vienne (CIV). Il vend en hors taxes et au prix coûtant des articles de ménage destinés à la consommation personnelle des fonctionnaires des organisations et d'autres groupes particuliers de personnes.

6.7 En cas de dissolution, tout actif net résiduel est distribué aux Fonds d'aide sociale de l'AIEA et des autres organisations sises à Vienne, en fonction de la proportion des ventes aux fonctionnaires des différentes organisations sur une période de cinq ans précédant la dissolution. S'il est vrai que l'AIEA détient une part d'intérêt potentiel dans son Fonds d'aide sociale, celle-ci n'est pas comptabilisée comme actif.

6.8 L'économat n'a pas de personnalité juridique propre, son actif et son passif étant juridiquement détenus par l'AIEA, qui est par conséquent potentiellement exposée au comblement de tout passif résiduel de l'économat.

On trouvera ci-dessous des informations financières succinctes.

Économat Informations financières succinctes	31 décembre 2011 <i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010 <i>(En milliers d'euros)</i>
Produits	28 007,6	27 914,8
Coût des ventes	23 152,9	22 971,4
Dépenses nettes de fonctionnement	3 955,8	2 014,9
Actifs courants	14 923,8	11 991,4
Actifs non courants	457,3	451,8
Passifs courants	2 174,4	291,1
Passifs non courants	7 084,4	6 928,7
Actif net/situation nette	6 122,3	5 223,3

6.9 Service des bâtiments: le Service des bâtiments est chargé du fonctionnement et de la gestion des installations matérielles du CIV. L'ONUDI est l'organisme opérateur du service doté d'un pouvoir de décision sur les politiques financières et opérationnelles définies par le Comité des services communs, qui se compose des représentants respectifs de l'ONUDI, de l'AIEA, de l'ONU et de l'OTICE. Le Service est par conséquent considéré comme une opération conjointe soumise au contrôle conjoint de toutes les organisations sises au CIV. Il n'a pas de personnalité juridique propre, son actif et son passif étant détenus au nom de l'ONUDI.

6.10 Les organisations sises au CIV contribuent chaque année au budget du Service des bâtiments pour un montant déterminé selon le ratio approuvé visé au paragraphe 6.1, sauf pour ce qui est du remboursement pour des projets ponctuels, qui se fait selon le principe du recouvrement des coûts. Si l'intérêt résiduel des organisations dans le Service des bâtiments n'est défini dans aucun document, pas plus que le mode de distribution de cet intérêt en cas de dissolution du fonds, le service fonctionnant selon le principe "ni gain ni perte", le solde net de dépenses des contributions versées par les organisations est comptabilisé comme intérêt reporté en attendant d'être décaissé pour la prestation future de services (voir note 12,4).

On trouvera ci-dessous des informations financières succinctes.

Service des bâtiments Informations financières succinctes	31 décembre 2011 <i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010 <i>(En milliers d'euros)</i>
Produits	19 067,8	18 576,8
Dépenses	19 067,8	18 576,8
Actifs courants	50 374,8	41 778,6
Actifs non courants	293,7	257,7
Passifs courants	35 865,8	28 247,7
Passifs non courants	14 802,7	13 788,6
Actif net/situation nette	-	-

6.11 Les coûts liés aux autres services communs, tels que le service de sécurité et les services médicaux, sont imputés selon le principe du remboursement des coûts. En 2011, les dépenses correspondantes se sont montées à 1 247 148 euros et à 186 937 euros (1 757 808 euros et 211 573 euros, en 2010) respectivement.

Note 7: Immobilisations corporelles

	Matériel de communications et technologies de l'information				Total
	Mobilier et équipements	Véhicules	Machines		
Coût					
Au 31 décembre 2010	1 588,6	1 521,3	1 781,8	9 771,3	
Acquisitions	93,8	256,0	24,5	946,7	
Cessions	(47,6)	(122,4)	(63,8)	(1 211,7)	
Au 31 décembre 2011	1 634,8	1 654,9	1 742,5	9 506,3	
Amortissement cumulé					
Au 31 décembre 2010	1 418,7	4 184,2	780,5	8 015,8	
Dotation aux amortissements pendant l'année	41,1	361,5	170,0	549,7	
Cessions	(16,9)	(879,1)	(2,9)	(979,3)	
Au 31 décembre 2011	1 442,9	3 666,6	870,1	7 586,2	
Valeur comptable nette					
Au 1 ^{er} janvier 2011	169,9	695,4	149,4	1 755,5	
Au 31 décembre 2011	191,9	807,5	135,9	1 920,1	

7.1 Les éléments d'immobilisations corporelles sont capitalisés si leur coût est supérieur ou égal au seuil de 600 euros. Ils sont amortis suivant la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Le seuil est examiné périodiquement.

7.2 Les éléments d'immobilisations corporelles sont examinés chaque année pour déterminer les pertes de valeur. En 2011, aucune perte de valeur n'a été enregistrée. La valeur comptable des immobilisations corporelles retirées du service actif et restant détenues en vue de leur sortie était la suivante: a) valeur d'inventaire de 86 008 euros (293 400 euros en 2010) pour les éléments d'immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette nulle; et b) valeur d'inventaire de 41 360 euros (23 800 euros en 2010) pour les éléments d'immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 23 109 euros (10 700 euros en 2010).

7.3 La valeur comptable brute (valeur d'inventaire) des éléments d'immobilisations corporelles entièrement amortis mais toujours utilisés se monte à 6 423 323 euros (6 562 300 euros en 2010) à la fin de l'exercice.

Note 8: Actifs incorporels

	Capitalisation en cours	Logiciel acquis à l'extérieur	Logiciel développé en interne	Total
	<i>(En milliers d'euros)</i>			
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2010	1 505,2	306,8	-	1 812,0
Acquisitions	690,1	40,0	441,4	1 171,5
Cessions	(1 505,2)	-	1 505,2	-
Au 31 décembre 2011	690,1	346,8	1 946,6	2 983,5
Amortissement cumulé				
Au 31 décembre 2010	-	129,9	-	129,9
Charges d'amortissement pendant l'année	-	50,0	286,8	336,8
Au 31 décembre 2011	-	179,9	286,8	466,7
Valeur comptable nette				
Au 1 ^{er} janvier 2011	1 505,2	176,9	-	1 682,1
Au 31 décembre 2011	690,1	166,9	1 659,8	2 516,8

8.1 Les actifs incorporels sont capitalisés lorsque leur coût dépasse le seuil de 1 700 euros, sauf les logiciels développés en interne pour lesquels ce montant est fixé à 25 000 euros, non compris les coûts de recherche et de maintenance. Le coût des logiciels développés en interne représente les coûts de développement du nouveau progiciel de gestion intégré.

8.2 La capitalisation en cours comprend le coût des licences et des autres de développement du nouveau progiciel de gestion intégré, qui ne sera capitalisé que, lorsqu'il deviendra aussi fonctionnel que l'envisage la direction.

Note 9: Actifs non courants

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Avance initiale à l'économat	808,9	808,9
Dépôts pour location	123,9	127,0
Total actifs non courants	932,8	935,9

9.1 Les contributions à long terme sont dues après plus d'une année, conformément aux dispositions des accords.

Note 10: Dettes

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Soldes dus aux États Membres	26 783,1	11 765,4
Contributions volontaires, passif – soldes non utilisés	372,2	30,3
Intérêts sur les fonds alimentés par les donateurs	14 234,7	15 107,2
Divers	467,3	372,7
Total dettes	41 857,3	27 275,6

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Composition:		
Dettes issues d'opérations sans contrepartie directe	41 438,5	26 942,6
Dettes issues d'opérations avec contrepartie directe	418,8	333,0
Total dettes	41 857,3	27 275,6

10.1 Les soldes dus aux États Membres représentent le solde non utilisé des contributions, des contributions reçues les années antérieures et les intérêts excédentaires sur les prévisions budgétaires, qui attendent leur distribution aux États Membres qui remplissent les conditions requises ou les instructions de ces derniers concernant leur emploi.

10.2 Le passif des contributions volontaires représente le solde en attente de remboursement aux donateurs ou de reprogrammation des contributions non dépensées afférentes à des projets achevés.

10.3 L'affectation des intérêts provenant des placements de fonds alimentés par les donateurs, nets de frais bancaires et des gains et pertes de change, est régie par des accords conclus avec les donateurs. Le montant figurant sous les dettes correspond aux intérêts cumulés jusqu'à ce que le donateur donne des instructions concernant son emploi.

Note 11: Avantages accordés au personnel

	31 décembre 2011			
	Évaluation actuarielle	Évaluation de l'ONUDI	Total	Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2011
	<i>(En milliers d'euros)</i>			
Avantages à court terme	-	803,4	803,4	514,6
Avantages après la cessation de service	132 290,5	-	132 290,5	118 023,2
Autres avantages à long terme	4 881,0	-	4 881,0	5 092,3
Total passifs relatifs aux avantages accordés au personnel	137 171,5	803,4	137 974,9	123 630,1

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Composition:		
Passifs courants	803,4	514,6
Passifs non courants	137 171,5	123 115,5
Total, passifs relatifs aux avantages accordés au personnel	137 974,9	123 630,1

Évaluation du passif relatif aux avantages accordés au personnel

11.1 Le passif relatif aux avantages accordés au personnel est déterminé par des actuaires professionnels ou calculé par l'ONUDI sur la base des données du personnel et des paiements antérieurs. Au 31 décembre 2011, il se montait au total à 138 millions d'euros (123,6 millions en 2010), dont 137,2 millions d'euros (123,1 millions en 2010) calculés par des actuaires et 0,8 million (0,5 million en 2010) par l'ONUDI.

Avantages à court terme

11.2 Les avantages à court terme correspondent aux salaires, aux voyages de congé dans les foyers et aux indemnités pour frais d'études.

Avantages après la cessation de service

11.3 Les avantages dus après la cessation de service sont les plans à prestations définies comprenant l'assurance maladie après la cessation de service, les primes de rapatriement et l'indemnité de fin de service, de même que le remboursement des frais de voyage et d'expédition des effets personnels à la cessation de service.

11.4 L'assurance maladie après la cessation de service est un plan qui permet aux retraités et aux membres de leur famille qui remplissent les conditions requises de participer au régime général d'assurance maladie, au régime complémentaire d'assurance maladie ou au régime d'assurance maladie de la Gebietskrankenkasse (GKK) autrichienne.

11.5 L'indemnité de fin de service est une prestation versée aux agents des services généraux de l'ONUDI à Vienne, à la cessation de service. Elle est calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire final.

11.6 La prime de rapatriement est une prestation versée aux administrateurs à la cessation de service, en même temps que le remboursement des frais de voyage et d'expédition des effets personnels.

Autres avantages à long terme

11.7 Les autres avantages à long terme sont les jours de congé annuel accumulés, qui sont payés aux fonctionnaires à la cessation de service.

Évaluation actuarielle des avantages après la cessation de service et des autres prestations à long terme

11.8 Les passifs résultant des avantages après la cessation de service et des autres prestations à long terme sont déterminés par des actuaires indépendants, sur la base d'une évaluation effectuée au 31 décembre 2011. Ces avantages sont établies conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONUDI pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et de celle des agents des services généraux.

Hypothèses actuarielles

11.9 La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en déduisant le paiement futur estimé requis pour régler l'engagement résultant du service rendu par l'employé pendant l'exercice actuel et les exercices précédents, par application des taux d'intérêt d'obligations de société de bonne qualité pour les années de maturité correspondantes, selon toute une série d'hypothèses et de méthodes.

11.10 Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur, au 31 décembre 2011, du passif relatif aux avantages après la cessation de service et aux autres avantages à long terme.

- Méthode actuarielle: les engagements relatifs aux avantages accordés au personnel sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.
- Périodes d'attribution: pour l'assurance maladie après la cessation de service, la période d'attribution va de la date d'entrée en fonctions à la date à laquelle le fonctionnaire peut y prétendre pleinement. Pour les prestations relatives au rapatriement, elle va de la date d'entrée en fonctions à la période antérieure aux années de service continu hors du pays d'origine, à concurrence de 12 ans. Au terme de 12 années, seules les augmentations de traitements futures ont des incidences sur les engagements. Pour les jours de congé annuel, la période d'attribution va de la date de recrutement à la date de la cessation de service, les jours de congé pouvant être accumulés jusqu'à concurrence de 60 jours. Pour l'indemnité de fin de service, elle va de la date de recrutement, qui marque le début des années de service reconnues, à la date où la prestation progressive est due.
- Mortalité: les taux de mortalité avant et après le départ à la retraite se fondent sur l'évaluation actuarielle réalisée par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies en 2007, ainsi que sur les taux de départ et de départ à la retraite.
- Taux d'actualisation: 4,75 % (5,00 % en 2010) pour l'assurance maladie après la cessation de service, les primes de rapatriement et les jours de congé annuel, et 4,75 % (4,75 % en 2010) pour l'indemnité de fin de service.
- Taux tendanciels des frais médicaux: 6,00 % pour 2010, 5,91 % pour 2011, 5,82 % pour 2012 et décroissance jusqu'à un taux de 4,5 % en 2027.
- Taux d'augmentation des traitements: 3 % mais varie selon l'âge, la catégorie et l'avancement individuel; le taux d'augmentation effectif peut être supérieur (moyenne pondérée était de 6,6 % en 2010).
- Prime de rapatriement: on part du principe que tous les administrateurs ont droit à cette prime qui leur est versée à la cessation de service.
- Frais afférents aux voyages de rapatriement: augmentation annuelle de 2 % (4 % en 2010) au cours des prochaines années.
- Paiement des jours de congé annuel accumulés: on part du principe que tous les fonctionnaires y ont droit à la cessation de service. Les taux d'accumulation des jours de congé varient en fonction du nombre d'années de service.

11.11 L'évolution des frais médicaux retenue comme hypothèse a des incidences importantes sur les montants comptabilisés dans l'état de la performance financière. Une différence d'un point de pourcentage des taux tendanciels des frais médicaux retenus comme hypothèse aurait les conséquences suivantes:

Incidence sur	Hausse d'un point de pourcentage	Baisse d'un point de pourcentage
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Engagements cumulés en fin d'année au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	21 195,1	(16 778,5)
Coût des prestations au titre des services rendus et charges d'intérêt	1 829,6	(1 386,0)

Rapprochement des engagements au titre des prestations définies

	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations relatives au rapatriement	Congé annuel	Indemnité de fin de service	Total
	<i>(En milliers d'euros)</i>				
Engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2010	94 065,8	12 870,4	5 092,3	11 087,0	123 115,5
Coût des prestations au titre des services rendus en 2011	2 780,9	786,3	565,4	533,6	4 666,2
Charges financières pour 2011	4 638,2	599,9	231,2	498,2	5 967,5
Montant brut des prestations effectivement versées en 2011	(2 270,6)	(892,9)	(752,4)	(1 093,8)	(5 009,7)
Pertes actuarielles	11 874,1	(2 249,9)	(372,5)	(1 043,2)	8 208,5
Pertes actuarielles (opérations conjointes)	544,8	(65,7)	117,0	(372,6)	223,5
Engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2011	111 633,2	11 048,1	4 881,0	9 609,2	137 171,5

Dépenses annuelles pour 2011

	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations relatives au rapatriement	Congé annuel	Indemnité de fin de service	Total
	<i>(En milliers d'euros)</i>				
Coût des prestations au titre des services rendus	2 780,9	786,3	565,4	533,6	4 666,2
Charges financières	4 638,2	599,9	231,2	498,2	5 967,5
Total des dépenses comptabilisées en 2011	7 419,1	1 386,2	796,6	1 031,8	10 633,7

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

11.12 L'ONUDI est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un système de prévoyance multi-employeurs par capitalisation à cotisations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent y être affiliées les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

11.13 Une évaluation actuarielle de la Caisse est effectuée tous les deux ans. La méthode actuarielle adoptée par la Caisse des pensions est la méthode des "agrégats avec intrants" et a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses engagements actuels et futurs sur la base de différentes séries d'hypothèses concernant l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques démographiques des bénéficiaires. Il ressort du rapport annuel de la Caisse pour 2011 que l'évaluation actuarielle est réalisée tous les deux ans. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport sur ses audits tous les deux ans. La dernière évaluation actuarielle correspond à la situation au 31 décembre 2009.

11.14 L'obligation financière de l'ONUDI à l'égard de la Caisse commune des pensions consiste à verser la cotisation statutaire qui lui est prescrite, au taux uniforme spécifié par les Statuts de la Caisse (7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations affiliées) établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse.

11.15 Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. À la date d'élaboration des présents états financiers, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale.

11.16 Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés d'autres organisations, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs et les coûts du régime de pensions entre les différentes organisations affiliées. Comme l'ONUDI, pas plus que les autres organisations affiliées, n'est pas à même d'identifier la part lui revenant de la situation financière et des résultats du régime des pensions de façon suffisamment fiable, elle a considéré ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à contributions définies, comme prévu par la norme IPSAS 25, Avantages accordés au personnel.

11.17 En 2011, les cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies se sont montées au total à 14,1 millions d'euros (16,3 millions en 2010). Le montant des cotisations prévues pour 2012 devrait être peu différent.

Régime de sécurité sociale applicable aux consultants titulaires de contrats de louage de services

11.18 Les consultants de l'ONUDI qui sont titulaires de contrats de louage de services ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux normes et conditions locales. Toutefois, l'ONUDI n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'auto-assurance. Tous les contrats de louage de services stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les

titulaires de contrats de louage de services n'ont pas le statut de fonctionnaires de l'ONUDI et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU.

Note 12: Recettes par anticipation

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Contributions reçues par anticipation	1 397,4	3 113,5
Contributions volontaires reçues par anticipation	23 068,7	20 155,7
Avances reçues des organisations sises au CIV	9 248,7	7 274,4
Soldes auprès d'autres organismes des Nations Unies	4 877,8	4 489,9
Report Service des bâtiments	30 889,9	25 389,9
Contributions volontaires assorties d'obligation de résultat	20 594,8	16 092,6
Total recettes par anticipation	90 077,3	76 516,0

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Composition:		
Avances issues d'opérations sans contrepartie directe	49 938,7	43 851,7
Avances issues d'opérations avec contrepartie directe	40 138,6	32 664,3
Total recettes par anticipation	90 077,3	76 516,0

12.1 Les contributions versées par les États Membres à valoir sur les contributions de l'exercice suivant sont comptabilisées dans le compte des recettes par anticipation. Les contributions volontaires reçues par anticipation représentent des fonds reçus de donateurs qui attendent d'être affectés à des activités de projet spécifiques.

12.2 Les avances reçues des organisations sises au CIV comprennent les fonds reçus pour des programmes de travaux spéciaux réalisés par le Service des bâtiments au CIV.

12.3 Les soldes auprès d'autres organismes des Nations Unies comprennent les comptes de compensation services et projets détenus auprès du PNUD et d'autres projets connexes des Nations Unies mis en œuvre par l'ONUDI.

12.4 Les soldes des fonds figurant sur le compte spécial du Service des bâtiments, reclassés en tant qu'opération conjointe (coentité selon les normes IPSAS), sont comptabilisés dans le compte report Service des bâtiments (voir note 6).

12.5 Les contributions volontaires assorties de conditions concernant leur emploi sont comptabilisées dans un compte de passif en attendant l'exécution de l'obligation de résultat prévue dans les accords.

Note 13: Autres passifs

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Gain/perte de change non réalisé	2 431,1	2 431,1
Charges à payer au titre des biens/services reçus mais non payés	8 752,3	7 016,8
Opérations interfonds	28 047,9	60 403,0
Autres passifs	2 341,4	1 968,6
Garanties à long terme – dépôts bancaires et dépôts de location	126,3	129,4
Total autres passifs	41 699,0	71 948,9

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Composition:		
Passifs courants	41 572,7	71 819,5
Passifs non courants	126,3	129,4
Total autres passifs	41 699,0	71 948,9

13.1 Les gains de change représentent le solde des gains réalisés résultant de la réévaluation des dépôts à vue ou à terme libellés en euros au titre des Fonds d'affectation spéciale, avant l'introduction de la gestion en euros des projets de coopération technique en 2004.

13.2 Les charges à payer sont des passifs à payer au titre de biens ou de services qui ont été reçus par l'ONUDI ou fournis à celle-ci, mais qui n'ont pas été facturés ou fait l'objet d'un accord formalisé avec les fournisseurs.

13.3 Les soldes des comptes interfonds sont les montants dus à d'autres fonds (voir note 5 pour l'actif correspondant). Ils résultent de la tenue des comptes bancaires à un certain niveau du Fonds général.

13.4 Les autres passifs sont principalement des factures à payer à l'Office des Nations Unies à Vienne au titre des services de conférence, services linguistiques, services de communication et services de traduction fournis en 2011.

Note 14: Soldes des fonds

Note	Fonds du budget ordinaire			Fonds destinés à la coopération technique	Autres fonds	Total
	Fonds général	Programme ordinaire de coopération technique	Fonds de roulement			
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2011	(83 002,8)	6 103,6	7 423,1	300 606,4	8 874,0	240 004,3
Excédent net pour l'exercice	(590,9)	1 207,3	-	79 220,1	3 678,5	83 515,0
Total partiel	(83 593,7)	7 310,9	7 423,1	379 826,5	12 552,5	323 519,3
Mouvements en cours d'exercice						
Montants portés au crédit des États Membres	(15 998,2)	-	-	-	-	(15 998,2)
Virement (de)/à la provision pour retard dans le recouvrement des contributions	4 530,7	-	-	-	-	4 530,7
Gains/(pertes) actuariels	(9 782,4)	27,6	-	(607,8)	2 154,1	(8 208,5)
Virements interfonds	14,7	(1 700,0)	-	-	1 700,0	-
Autres ajustements	(8,3)	-	-	-	-	(8,3)
Total mouvements en cours d'exercice	(22 958,2)	27,6	-	(607,8)	3 854,1	(19 684,3)
Solde de clôture au 31 décembre 2011	(106 551,9)	7 338,5	7 423,1	379 218,7	16 406,6	303 835,0

Budget ordinaire (fonds généraux)

14.1 Le solde négatif des fonds généraux du budget ordinaire résulte des prestations sociales directes non financées qui s'élevaient à 137,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 (123,1 millions en 2010).

Programme ordinaire de coopération technique

14.2 Conformément à la décision GC.9/Dec.14 de la Conférence générale, un compte spécial a été créé pour des crédits librement programmables au titre du Programme ordinaire de coopération technique, non assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier.

Fonds de roulement

14.3 Par sa décision GC.2/Dec.27, la Conférence générale a créé le Fonds de roulement et l'a doté de 9 millions de dollars pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions et pour les dépenses imprévues et extraordinaires. Lors de sessions ultérieures, elle a progressivement ramené ce montant à 6 610 000 dollars. Avec l'adoption de la formule de versement des contributions en euros, le 1^{er} janvier 2002, ce montant a été converti en euros conformément à la décision GC.9/Dec.15, ce qui a porté la dotation du Fonds à 7 423 104 euros. La Conférence générale a décidé (GC.13/Dec.11) de maintenir le Fonds au même niveau pour

l'exercice biennal 2010-2011. Le Fonds est alimenté par les avances versées par des États Membres selon le barème des quotes-parts approuvé par la Conférence générale.

Coopération technique

14.4 Les soldes des fonds destinés à la coopération technique représentent la part non utilisée des contributions volontaires devant être employée pour couvrir les besoins opérationnels futurs des activités de projet.

Autres fonds

Mouvements des autres fonds

	Note	Autres			31 décembre 2011
		1 ^{er} janvier 2011	mouvements en 2011	Excédent/déficit net pour l'exercice	
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Fonds du COMFAR		1 387,6	9,9	102,7	1 500,2
Budget opérationnel	14,6	(1 167,1)	2 150,7	1 128,7	2 112,3
Fonds pour la rénovation organisationnelle	14,7	5 031,6	1 693,5	2 803,4	9 528,5
Fonds pour les activités de coopération technique	14,7	754,2		(372,9)	381,3
Crédits additionnels au titre du budget ordinaire – sécurité au CIV	14,8	793,6	-	(83,5)	710,1
Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente	14,9	280,3	-	(47,9)	232,4
Économat	6	1 623,3	-	139,9	1 763,2
Service de restauration	6	170,5	-	8,1	178,6
Total		8 874,0	3 854,1	3 678,5	16 406,6

14.5 Les autres fonds se composent principalement des soldes des comptes spéciaux créés pour les dépenses d'appui aux programmes, le renforcement des mesures de sécurité au CIV, l'initiative de gestion du changement de l'ONUDI, devenu par la suite Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, et les activités de coopération technique consacrées à la sécurité alimentaire et aux énergies renouvelables, ainsi que du fonds du Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR) et du fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente.

14.6 Les recettes provenant des dépenses d'appui aux programmes, calculées en fonction des dépenses des programmes dans le cadre des activités de coopération technique extrabudgétaires, sont comptabilisées avant l'engagement des dépenses ou les décaissements et sont portées au crédit du compte spécial pour financer le budget opérationnel.

14.7 Par sa décision GC.13/Dec.15(h), la Conférence générale a créé les comptes spéciaux à partir des soldes inutilisés des crédits ouverts dus aux États Membres en 2010 pour financer l'initiative de gestion du changement et les activités de coopération technique axées sur i) l'amélioration de la sécurité alimentaire par la promotion de l'agro-industrie et de l'agribusiness et ii) les énergies renouvelables pour les activités productives. Les soldes des fonds consacrés à ces deux activités s'élevaient au 31 décembre 2011 à 9 528 414 et à 381 286 euros respectivement (5 031 640 et 754 186 en 2010). En 2011, en application de la décision GC.13/Dec.15, le Conseil

(IDB.38/Dec.4) a autorisé l'utilisation, à concurrence de 1,7 million d'euros, des économies budgétaires et le prélèvement progressif de 5,5 millions d'euros de la réserve pour fluctuation des taux de change pour le financement additionnel du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (voir note 15,6). En 2011, un prélèvement de 5 272 160 euros a été effectué.

14.8 À sa onzième session, la Conférence générale a créé, à compter de l'année 2006, un compte spécial aux fins de financer la part revenant à l'ONUDI du renforcement des mesures de sécurité au CIV (décision GC.11/Dec.15). Ce compte spécial n'est pas assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier. Compte tenu de son objet spécifique, il figure à la rubrique "autres fonds du Siège" dans les états financiers.

14.9 Le fonds autorenewable pour les publications destinées à la vente a été créé au cours de l'exercice biennal 1998-1999, comme il ressort du document GC.7/21 et de la décision GC.7/Dec.16, pour planifier à plus long terme les activités de publication, y compris la promotion, la commercialisation et l'impression de nouveaux tirages. La moitié des recettes tirées de la vente de publications y est versée, et la totalité des dépenses liées à la promotion, à la commercialisation et aux activités de publication y est imputée.

Note 15: Réserves

	Note	1 ^{er} janvier 2011	Mouvement en 2011	31 décembre 2011
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Réserve pour indemnités lors de la cessation de service du personnel de projet	15, 1	1 468,9	(0,4)	1 468,5
Assurance du matériel affecté aux projets		72,5	0,2	72,7
Réserve opérationnelle obligatoire	15,2/3	3 448,6	-	3 448,6
Réserve pour indemnités lors de la cessation de service	15,4	5 499,3	-	5 499,3
Appendice D – réserve pour versements d'indemnités	15,5	2 849,4	190,0	3 039,4
Réserve pour fluctuation des taux de change	15,6	10 814,3	(5 990,1)	4 824,2
Total		24 153,0	(5 800,3)	18 352,7

Réserve pour indemnités lors de la cessation de service du personnel de projet

15.1 Cette réserve comprend principalement la provision calculée à raison de 8 % du traitement de base net constituée afin de couvrir le paiement des primes de rapatriement aux personnels rémunérés sur les ressources destinées à la coopération technique autres que celles provenant d'arrangements interorganisations et de certains fonds d'affectation spéciale.

Réserve opérationnelle obligatoire

15.2 Conformément à la conclusion 1989/4 du Comité des programmes et des budgets, une réserve opérationnelle de 5 504 190 dollars a été constituée au titre du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes. Conformément à la décision IDB.14/Dec.12 du Conseil, cette réserve a été ramenée à 4 300 000 dollars (4 828 900 euros). Dans sa décision IDB.30/Dec.2, le Conseil a ramené à 3 030 000 euros la dotation de la réserve opérationnelle. Cette réserve vise principalement à protéger des déficits imprévus des

recettes perçues en remboursement des dépenses de coopération technique et des dépenses d'appui y afférentes ou du fait d'ajustements au titre de l'inflation et d'ajustements de change, et à permettre de s'acquitter d'obligations statutaires en cas de cessation soudaine d'activités inscrites au budget opérationnel.

15.3 Dans sa décision IDB.2/Dec.7, le Conseil du développement industriel a autorisé le blocage de la réserve opérationnelle du Fonds de développement industriel à 550 000 dollars (418 550 euros). Cette réserve a pour objet de garantir la liquidité financière du Fonds et de compenser les fluctuations de trésorerie.

Réserve pour indemnités lors de la cessation de service

15.4 En application du paragraphe e) de la décision GC.6/Dec.15, le montant de 9 546 732 dollars, correspondant au solde des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1992-1993, qui a été effectivement reçu par l'Organisation, a été viré en 1995 à une réserve pour indemnités lors de la cessation de service. Conformément à la décision GC.7/Dec.17 de la Conférence générale, le montant de 13,9 millions de dollars a été viré du solde inutilisé des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1994-1995 à la réserve afin de couvrir les dépenses liées à la réduction des effectifs découlant du programme et des budgets de l'exercice biennal 1998-1999. Contrairement à celle de l'exercice biennal 1992-1993, l'allocation pour l'exercice biennal 1994-1995 ne s'est pas accompagnée de liquidités correspondantes en raison de l'importance des arriérés pour cet exercice. Le montant cumulé des prélèvements effectués sur cette réserve (sur les deux montants qui y ont été virés) entre 1995 et 2001 est de 18 546 191 dollars. Le solde, soit 4 900 541 dollars, a été converti en euros le 1^{er} janvier 2002 par application du taux de change approuvé par la Conférence générale (décision GC.9/Dec.15). Les soldes résultant de ces deux décisions susmentionnées s'élèvent donc à 1 109 698 et 4 389 609 euros, respectivement.

Réserve pour versements d'indemnités

15.5 Une provision calculée à raison de 1 % du traitement de base net est constituée afin de couvrir le paiement des indemnités visées à l'appendice D du Règlement du personnel aux personnels rémunérés sur les ressources destinées à la coopération technique autres que celles provenant des arrangements interorganisations et de certains fonds d'affectation spéciale.

Réserve pour fluctuation des taux de change

15.6 Dans sa décision GC.8/Dec.16, la Conférence générale a autorisé le Directeur général à constituer une réserve à l'égard de laquelle les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier ne s'appliqueraient pas. Cette réserve a ainsi été créée au cours de l'exercice biennal 2002-2003, afin de protéger l'organisation des fluctuations des taux de change résultant de l'adoption de l'euro comme monnaie unique pour l'établissement du programme et des budgets, pour les ouvertures de crédits et les contributions, pour le recouvrement de ces dernières et des avances, et pour la monnaie de compte. Le montant qui a été viré de la réserve en 2011, soit 717 935 euros (2010: 1 064 440 euros), correspond à la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et la valeur en euros des montants en dollars inscrits au budget. En outre, en 2011, conformément à la décision GC.13/Dec.15, le Conseil (IDB.38/Dec.4) a autorisé le prélèvement progressif de fonds d'un montant allant jusqu'à 5,5 millions d'euros de la réserve pour fluctuation des taux de change afin de poursuivre le financement du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (en 2011, un montant de 5 272 160 euros a été prélevé) (voir note 14.7).

Note 16: Produits

	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<i>(En milliers d'euros)</i>			
Contributions mises en recouvrement	16,1	78 304,6	78 304,6
Contributions volontaires			
Pour la coopération technique		187 846,6	167 686,6
Pour les activités ordinaires d'appui		5 201,7	6 237,2
Total partiel, contributions volontaires	16,2	193 048,3	173 923,8
Produits des actifs financiers	16,3	846,5	551,0
Activités génératrices de produits			
Publications destinées à la vente		83,0	91,3
COMFAR		122,2	374,4
Autres ventes			71,2
Total partiel, activités génératrices de produits	16,4	205,2	536,9
Part de l'excédent/(du déficit) dans les opérations conjointes			
Service de restauration		8,1	15,5
Économat		139,9	456,9
Total partiel, part de l'excédent/(du déficit) dans les opérations conjointes	16,5	148,0	472,4
Recettes accessoires			
Virement de/à la réserve pour fluctuation des taux de change	16,6	717,9	1 064,5
Autres	16,7	337,1	416,2
Total partiel, recettes accessoires		1 055,0	1 480,7
TOTAL PRODUITS		273 607,6	255 269,4

16.1 La Conférence générale a approuvé le financement d'un montant de 156 609 188 euros prévu au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 (décision GC.13/Dec.14) à partir des contributions des États Membres mises en recouvrement. Par conséquent, 78 304 594 euros, soit la moitié de ce montant, ont été mis en recouvrement en 2011, comme en 2010. Conformément à l'article 5.5 c) du Règlement financier, les versements faits par un État Membre sont d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement.

16.2 Les contributions volontaires sont comptabilisées dès la signature d'un accord irrévocable entre l'ONUDI et le donateur, pour autant qu'elles ne soient pas assorties de conditions limitant l'emploi des fonds. Elles comprennent également, conformément à la décision GC.13/Dec.15 de la Conférence générale, les soldes inutilisés des crédits ouverts des exercices antérieurs auxquels ont volontairement renoncé les États Membres afin de financer le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle et les comptes spéciaux destinés aux activités de coopération technique.

16.3 Les produits des actifs financiers représentent les intérêts créditeurs et les intérêts courus sur les dépôts à court terme détenus dans des institutions financières.

16.4 Les recettes provenant d'activités génératrices de produits comprennent les ventes de publications, le Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR) ainsi que le recouvrement des coûts des services techniques.

16.5 La part de l'excédent net de l'ONUDI résultant des services de restauration et de l'économat est comptabilisée selon la formule de partage des coûts convenue par les organisations internationales sises au CIV pour les services communs, comme mentionné à la note 6.

16.6 Elle correspond au montant viré de la réserve pour fluctuation des taux de change pour 2011 en raison de la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et la valeur en euros des montants en dollars inscrits au budget (voir note 15.6).

16.7 Le remboursement de dépenses imputées sur des exercices précédents, les ristournes accordées par les agents de voyage, les dépenses d'appui facturées à l'OTICE et d'autres soldes créditeurs divers sont comptabilisés sous "recettes accessoires".

Contributions en nature

16.8 Au cours de l'exercice, des services en nature d'un montant estimé à 1 179 163 euros (2010: 1 052 740 euros) ont été reçus, principalement d'États Membres, pour l'appui aux projets de l'ONUDI et au fonctionnement des bureaux extérieurs. Le montant est calculé à sa juste valeur. Les contributions en nature ne sont pas comptabilisées dans les états financiers, comme en a décidé l'ONUDI conformément à la norme IPSAS 23. La nature et le type des principaux services en nature reçus sont les suivants:

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Contribution au titre de:		
Bureaux	784,5	520,2
Mobilier et équipements	13,8	45,0
Matériel de communications et de technologies de l'information	17,6	45,0
Véhicules	42,9	73,5
Machines	0,0	76,2
Éclairage, chauffage, énergie et eau	141,7	45,0
Autres services	37,0	73,6
Contribution aux conférences, ateliers et formations	8,9	73,1
Services de personnel	132,7	101,1
Total services en nature	1 179,2	1 052,7

Note 17: Dépenses

	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010
		<i>(En milliers d'euros)</i>	
Traitements		35 495,4	36 278,0
Prestations et indemnités dues au personnel		27 754,2	28 171,8
Personnel temporaire		1 518,9	1 502,5
Personnel de projet		41 422,1	43 746,8
Contrats de consultant		3 361,1	2 773,3
Rémunération et avantages accordés au personnel	17,1	109 551,7	112 472,4
Voyages		8 483,3	7 754,9
Location, éclairage, chauffage, énergie et eau, et entretien		4 399,4	3 514,7
Stocks consommés/distribués		212,8	161,6
Technologies de l'information, communications et automatisation		2 724,0	1 870,4
Matériel non réutilisable		311,9	277,3
Autres dépenses de fonctionnement		4 725,1	3 990,2
Dépenses de fonctionnement liées aux projets		4 385,7	4 590,1
Dépenses de fonctionnement	17,2	25 242,2	22 159,2
Services contractuels liés aux projets	17,3	33 660,3	26 301,2
Fournitures de bureau et consommables	17,4	326,9	292,0
Matériel destiné à la coopération technique porté aux dépenses	17,5	18 513,5	15 714,8
Dépréciation et dotations aux amortissements	7,8	886,4	601,8
Différences de conversion monétaire	17,6	(12 473,0)	(18 503,7)
Autres dépenses	17,7	14 384,6	12 360,5
TOTAL DÉPENSES		190 092,6	171 398,2

17.1 Les traitements et les avantages accordés au personnel concernent le personnel et les consultants de l'ONUDI, ainsi que les titulaires de contrats de louage de services. Les dépenses de personnel de projet comprennent le recours à des experts, à des consultants nationaux et à un personnel d'appui administratif, ainsi que les voyages effectués dans le cadre de projets.

17.2 Les dépenses de fonctionnement englobent les voyages, l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau, le fonctionnement des bureaux extérieurs, les activités financées en commun par les organismes du système des Nations Unies, les technologies de l'information et les communications, ainsi que les contributions aux services communs du CIV.

17.3 Les services contractuels liés aux projets sont les contrats de sous-traitance conclus pour les activités de mise en œuvre des projets.

17.4 Les fournitures de bureau et les consommables comprennent le coût des biens et services exclusivement utilisés par l'ONUDI dans les activités menées au titre du budget ordinaire et les activités de coopération technique.

17.5 Les dépenses relatives au matériel destiné à la coopération technique portent sur les machines et équipements achetés en cours d'exercice dans le cadre des projets de coopération technique.

17.6 Les différences de conversion monétaire sont principalement dues à la réévaluation des soldes bancaires et éléments d'actif et de passif non libellés en euro en fin d'exercice.

17.7 Les autres dépenses comprennent les bourses et les formations relatives aux projets, ainsi que les coûts liés aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI (conférences, langues, traduction, documentation, etc.).

Note 18: État de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs

18.1 Les budgets et les comptes de l'ONUDI sont établis selon des conventions comptables différentes. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, le tableau des variations d'actif net et le tableau des flux de trésorerie reposent sur la comptabilité d'exercice intégrale qui suit une classification fondée sur la nature des dépenses dans l'état de la performance financière, tandis que l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs (état 5) est établi selon une méthode de comptabilité de caisse modifiée.

18.2 Comme le prévoit la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants effectifs présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au choix du moment et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

18.3 Les différences de base se produisent lorsque le budget approuvé est préparé selon une convention comptable différente, comme indiqué au paragraphe 18.1 ci-dessus.

18.4 Les différences temporaires se produisent lorsque la période budgétaire diffère de la période de reporting indiquée dans les états financiers. Il n'y a pas de différences temporaires dans la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs de l'ONUDI.

18.5 Les différences relatives aux entités se produisent lorsque le budget omet des programmes ou des entités qui font partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont préparés.

18.6 Les différences de présentation sont des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation du tableau des flux de trésorerie et de l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.

18.7 Le rapprochement des montants effectifs sur une base comparable dans l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs (état 5) et des montants effectifs dans le tableau des flux de trésorerie (état 4) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 est présenté ci-après:

	Exploitation	Placement	Financement	Total
	<i>En milliers d'euros</i>			
Montants effectifs sur une base comparable (état 5)	(89 474,8)	-	-	(89 474,8)
Différences de base	20 652,1	(184,9)	(15 557,0)	4 910,2
Différences de présentation	47 215,9	(1 087,0)	(441,2)	45 687,7
Différences relatives aux entités	91 864,3	-	-	91 864,3
Montants effectifs dans le tableau des flux de trésorerie (état 4)	70 257,5	(1 271,9)	(15 998,2)	52 987,4

18.8 Les engagements non soldés, qui comprennent les commandes en cours et les flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation, de placement et de financement, sont présentés comme différences de base. Les produits et les dépenses hors fonds correspondantes qui ne font pas partie de l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs sont présentés comme différences de présentation. En ce qui concerne les différences relatives aux entités, les fonds de coopération technique, qui font partie des activités de l'ONUDI, sont présentés en détail dans les états financiers, mais ne sont pris en considération que globalement dans le cycle budgétaire.

18.9 Les montants prévus au budget sont présentés selon une classification fondée sur la nature des dépenses conformément aux programme et budgets, 2010-2011 approuvés par la Conférence générale à sa treizième session (GC.13/Dec.14) au titre du budget ordinaire et du budget opérationnel de l'Organisation.

Explication des différences significatives

Les explications des différences significatives entre le budget initial et le budget définitif, ainsi qu'entre le budget définitif et les montants effectifs, sont présentées ci-après.

Dépenses de personnel

18.10 Le sous-emploi des crédits ouverts au titre des dépenses de personnel était essentiellement imputable à la hausse plus forte que prévu du taux de vacance de postes d'administrateur et d'agent des services généraux. La plus grosse partie du budget ordinaire de l'Organisation étant affectée aux dépenses de personnel, il était nécessaire de suivre un plan d'exécution prudent sous cette rubrique afin de compenser le non-paiement attendu ou le paiement tardif ou incertain des contributions mises en recouvrement.

Voyages autorisés

18.11 Le sous-emploi des crédits ouverts pour financer les frais de voyages autorisés s'est chiffré à 0,28 million d'euros. Les voyages autorisés sont répartis dans deux comptes: les voyages en mission, qui ont donné lieu à un sous-emploi de 0,35 million d'euros, et les voyages internationaux des représentants de l'ONUDI, qui n'ont donné lieu qu'à un dépassement de 0,07 million d'euros.

Dépenses de fonctionnement

18.12 Les économies réalisées au titre des dépenses de fonctionnement, qui se montent à 1,91 million d'euros, s'expliquent en grande partie par une réduction des besoins au titre de la production des documents (0,67 million d'euros), les économies réalisées au titre des fournitures et accessoires (0,21 million d'euros) et une réduction globale des dépenses de l'ONUDI au titre de la gestion commune et conjointe du Service des bâtiments

(0,65 million d'euros). Cependant, ces économies ont été en partie compensées par le dépassement des dépenses de fonctionnement du réseau de bureaux extérieurs (0,07 million d'euros) et l'augmentation des coûts au titre de la contribution aux activités conjointes exécutées avec des organismes du système des Nations Unies. Le principal facteur de coût dans cette dernière catégorie est la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies aux mesures de sécurité interorganisations.

Technologies de l'information et de la communication

18.13 Le sous-emploi marginal des crédits ouverts au titre des technologies de l'information et de la communication, qui représente 0,64 million d'euros, est dû à la réduction du recours aux services de communication (0,45 million d'euros) et du budget de bureautique (0,58 million d'euros). Cet excédent a été partiellement compensé par une augmentation du volume des achats de matériel de communications.

Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique

18.14 Les ressources du Programme ordinaire de coopération technique ont été administrées au moyen du compte spécial créé à cette fin, auquel tous les crédits ouverts ont été versés. On a enregistré, au titre des ressources spéciales pour l'Afrique, un sous-emploi des crédits ouverts d'un montant de 0,30 million d'euros.

Note 19: Information sectorielle
A: État de la situation financière par secteur au 31 décembre 2011

	Activités au titre du budget ordinaire	Coopération technique	Autres activités et services spéciaux	Opérations intersectorielles	Total ONUDI
	<i>En milliers d'euros</i>				
ACTIF					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64 077,5	338 351,0	52 008,5	-	454 437,0
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	8 730,2	110 997,0	627,0	-	120 354,2
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	925,4	826,1	7 836,9	-	9 588,4
Stocks	-	-	1 111,8	-	1 111,8
Autres actifs courants	10 758,3	15 887,7	11 111,0	-	37 757,0
Total actifs courants	84 491,4	466 061,8	72 695,2	-	623 248,4
Actifs non courants					
Créances	4 045,1	-	-	-	4 045,1
Part de l'actif net/la situation nette dans les opérations conjointes comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	1 132,9	-	1 132,9
Immobilisations corporelles	1 462,0	-	458,1	-	1 920,1
Immobilisations incorporelles	245,9	-	2 271,0	-	2 516,9
Autres actifs non courants	-	123,9	808,9	-	932,8
Total actifs non courants	5 753,0	123,9	4 670,9	-	10 547,8
TOTAL ACTIF	90 244,4	466 185,7	77 366,1	-	633 796,2

	En milliers d'euros				
	Activités au titre du budget ordinaire	Coopération technique	Autres activités et services spéciaux	Opérations intersectorielles	Total ONUDI
PASSIF					
Passifs courants					
Comptes crédateurs (opérations avec contrepartie directe)	359,2	59,6	-	-	418,8
Avantages accordés au personnel	685,0	80,8	37,6	-	803,4
Transferts dus (opérations sans contrepartie directe)	26 831,5	14 607,0	-	-	41 438,5
Recettes par anticipation	8 405,2	48 541,2	33 130,9	-	90 077,3
Autres passifs courants	20 214,5	17 753,1	3 605,1	-	41 572,7
Total passifs courants	56 495,4	81 041,7	36 773,6	-	174 310,7
Passifs non courants					
Avantages accordés au personnel	115 203,7	814,2	21 153,6	-	137 171,5
Autres passifs non courants	-	123,9	2,4	-	126,3
Total passifs non courants	115 203,7	938,1	21 156,0	-	137 297,8
TOTAL PASSIF	171 699,1	81 979,8	57 929,6	-	311 608,5
ACTIF NET/SITUATION NETTE					
Montant cumulé des excédents/(des déficits) – soldes des fonds	(92 911,7)	299 998,5	12 727,9	505,0	220 319,7
Excédent/(déficit) de l'exercice en cours	1 121,7	79 220,1	3 678,5	(505,0)	83 515,3
Réserves	10 335,3	4 987,3	3 030,1	-	18 352,7
TOTAL ACTIF NET/SITUATION NETTE	(81 454,7)	384 205,9	19 436,5	-	322 187,7
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET/SITUATION NETTE	90 244,4	466 185,7	77 366,1	-	633 796,2

B: État de la performance financière par secteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

	Activités au titre du budget ordinaire	Coopération technique	Autres activités et services spéciaux	Opérations intersectorielles	Total ONUDI
	<i>En milliers d'euros</i>				
RECETTES/PRODUITS					
Contributions mises en recouvrement	78 304,6	-	-	-	78 304,6
Contributions volontaires	302,5	187 846,6	4 899,2	-	193 048,3
Produits des actifs financiers	592,6	164,1	89,8	-	846,5
Activités génératrices de produits	-	3 575,7	15 223,1	(18 593,6)	205,2
Part de l'excédent/(du déficit) dans les opérations conjointes	-	-	148,0	-	148,0
Autres	1 027,2	23,1	4,7	-	1 055,0
TOTAL PRODUITS	80 226,9	191 609,5	20 364,8	(18 593,6)	273 607,6
DÉPENSES					
Traitements et avantages accordés au personnel	56 244,7	39 887,6	13 419,4	-	109 551,7
Dépenses de fonctionnement	14 809,3	9 847,5	3 141,4	(2 556,0)	25 242,2
Services contractuels	(1,9)	33 662,2	-	-	33 660,3
Fournitures de bureau et consommables	310,3	-	16,6	-	326,9
Matériel destiné à la coopération technique porté aux dépenses	30,8	18 482,7	-	-	18 513,5
Dépréciation et dotations aux amortissements	571,0	-	315,4	-	886,4
Différences de conversion monétaire	(65,8)	(12 196,0)	(211,2)	-	(12 473,0)
Autres dépenses	7 206,8	22 705,5	4,8	(15 532,5)	14 384,6
TOTAL DÉPENSES	79 105,2	112 389,5	16 686,4	(18 088,5)	190 092,6
EXCÉDENT/(DÉFICIT) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE	1 121,7	79 220,0	3 678,4	(505,1)	83 515,0

19.1 Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers.

19.2 Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les activités ont généré des soldes intersectoriels de 3 575 688 euros, 3 061 037/2 555 992 euros et 11 956 838 euros (2010: 3 612 129 euros, 3 014 143/3 519 188 euros et 11 479 827 euros) dans l'état de la performance financière du programme ordinaire de coopération technique, du Service des bâtiments et des dépenses d'appui au programme, respectivement. Les virements intersectoriels sont évalués au prix des transactions.

19.3 Les soldes accumulés des fonds de coopération technique et d'autres fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui est reportée pour couvrir les besoins opérationnels futurs des activités respectives.

19.4 En fonction des fonds, la trésorerie et les placements à court terme font l'objet de restrictions quant à leur disponibilité pour certaines activités.

Note 20: Engagements et risques

20.1 Contrats de location – Les dépenses de fonctionnement comprennent les loyers d'un montant de 1 391 554 euros (2010: 1 265 919 euros) qui sont comptabilisés en tant que dépenses au titre des contrats de location simple pendant l'exercice. Ce montant englobe les paiements minimaux au titre de la location. Aucun paiement de sous-location ou paiement au titre des loyers conditionnels n'a été effectué ou reçu.

S'agissant des contrats de location simple non résiliables, le total des futurs paiements minimaux au titre de la location se décompose comme suit:

	Sur 1 an	De 1 à 5 ans	Après 5 ans	Total
	<i>En milliers d'euros</i>			
31 décembre 2010	494,0	2,3	-	496,3
31 décembre 2011	369,0	15,3	-	384,3

20.2 Les accords de contrat de location simple passés par l'ONUDI concernent principalement des locaux de bureau et du matériel informatique dans les bureaux extérieurs. Les futurs paiements minimaux au titre de la location comprennent les paiements correspondant à la location de ces locaux et de ce matériel qui devraient être nécessaires jusqu'à la date d'échéance la plus rapprochée possible au titre des accords respectifs.

20.3 Certains des accords portant sur des contrats de location simple contiennent des clauses de reconduction qui permettent à l'Organisation de prolonger la durée des contrats de location après la date d'échéance des contrats initiaux, ainsi que des clauses d'indexation qui peuvent avoir pour effet une majoration du montant des loyers annuels en fonction de la hausse de l'indice des prix du marché dans chacun des pays où se trouvent des bureaux extérieurs.

20.4 Aucun accord ne renferme d'options d'achat.

20.5 Engagements – Les engagements de l'Organisation comprennent les ordres d'achat et les contrats de fourniture de services ayant fait l'objet d'un contrat mais non exécutés en fin d'exercice. On trouvera ci-dessous une liste de ces engagements par principale source de financement.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Budget ordinaire	6 159,3	2 755,4
Fonds d'affectation spéciale	36 955,4	33 240,6
Protocole de Montréal	25 599,8	19 327,1
Fonds pour l'environnement mondial	23 121,3	16 270,1
Fonds de développement industriel	7 997,2	6 528,6
Arrangements interorganisations	4 219,9	5 996,0
Programme ordinaire de coopération technique	2 965,5	1 627,1
Services spéciaux et autres	2 171,3	229,7
Total engagements	109 184,9	85 974,6

20.6 Passifs éventuels – Les passifs éventuels de l'Organisation ont trait à des recours en instance, interjetés devant la Commission paritaire de recours (CPR) et le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT) par des membres du personnel encore en poste ou ayant quitté l'Organisation. Celle-ci n'est pas en mesure d'évaluer la probabilité qu'une décision penche en faveur des plaignants, ni de prévoir le montant exact des indemnités. Toutefois, compte tenu des recours déposés, les passifs éventuels en fin d'exercice s'élevaient à 468 566 euros et à 2 474 134 euros (2010: 75 000 euros et 2 451 225 euros) pour les affaires traitées respectivement par la CPR et par le TAOIT.

20.7 Les passifs éventuels concernant les affaires en instance en vertu des dispositions de l'Appendice D relatives au remboursement de frais médicaux s'élevaient à 7 681 euros (2010: 10 157 euros), mais les futures demandes de remboursement de frais médicaux pour les cas approuvés n'ont pu être évaluées avec précision à la date du 31 décembre 2011, car elles sont subordonnées aux dépenses réelles qui devront être engagées dans l'avenir.

20.8 Au 31 décembre 2011, l'ONUDI comptabilisait une créance vive d'un fournisseur d'un montant de 9 102 euros, dont le règlement n'avait pas été finalisé à la date d'établissement des états financiers.

Note 21: Centre international de Vienne

21.1 Comme c'est le cas d'autres organisations, l'ONUDI a son siège au Centre international de Vienne (CIV) en vertu d'un bail de 99 ans conclu avec la République d'Autriche pour un loyer symbolique d'un schilling autrichien par an. La superficie totale attribuée à l'ONUDI en 2011 pour les locaux occupés et les services communs et de personnel s'établissait, comme en 2010, à 45 618 m².

21.2 Par ailleurs, un accord actuellement en vigueur entre la République d'Autriche et les organisations sises au CIV a pour objet un fonds commun destiné à financer les réparations et remplacements importants (Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants) concernant les bâtiments, les locaux et les installations techniques du CIV, qui sont la propriété de la République d'Autriche et font partie du siège. Le Fonds est administré par l'ONUDI par l'intermédiaire d'un comité conjoint.

21.3 Les contributions au Fonds sont réparties également entre la République d'Autriche et les organisations sises au CIV, les contributions de celles-ci étant établies conformément à la formule de partage des coûts pour le Service des bâtiments. En 2011, la contribution de l'ONUDI au Fonds s'est élevée à 274 332 euros (2010: 274 989 euros).

Note 22: Pertes, versements à titre gracieux et inscription au compte des profits et pertes

22.1 Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué par l'ONUDI en 2011 (2010: 3 000 euros).

22.2 La valeur des immobilisations corporelles inscrites au compte des profits et pertes pendant l'exercice en raison de pertes ou de vols s'est établie à 3 664 euros (2010: 12 768 euros).

Note 23: Information relative aux parties liées et aux autres membres de la direction exécutive**Principaux responsables**

	Nombre de personnes	Rémunération globale	Autres indemnités	Rémunération totale en 2011	Avances non soldées sur prestations au 31 décembre 2011
<i>En milliers d'euros</i>					
Directeur général	1	362,4	140,6	503,0	0,0
Adjoint du Directeur général	1	225,9	0,0	225,9	0,0
Directeurs principaux	3	547,3	0,0	547,3	0,0

23.1 Les principaux responsables de l'ONUDI sont le Directeur général, l'Adjoint du Directeur général et les Directeurs principaux, car ils ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'Organisation.

23.2 La rémunération globale versée aux principaux responsables comprend le traitement net, l'indemnité de poste, les prestations dues, les primes d'affectation et autres primes, l'allocation-logement, la cotisation de l'employeur au régime de retraite et les cotisations à l'assurance-maladie.

23.3 Les autres indemnités comprennent, d'une part, les frais afférents au véhicule de fonction assigné au Directeur général et qui est évalué au coût de location sur le marché d'un véhicule analogue et, d'autre part, la rémunération versée au chauffeur.

23.4 Les principaux responsables ont également droit à des avantages postérieurs à l'emploi (voir la note 11 sur les avantages accordés au personnel) au même niveau que les autres membres du personnel. Ces avantages qui sont dus lors de la cessation de service ne peuvent être quantifiés de façon précise car ils sont subordonnés au nombre d'années de service et à la date effective de la cessation de service (qui peut intervenir à titre volontaire).

23.5 Les principaux responsables sont des membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

23.6 Les avances correspondent aux avances sur prestations conformément au Statut et au Règlement du personnel. Il n'y avait pas au 31 décembre 2011 d'avances non soldées sur prestations dues aux principaux responsables.

Note 24: Événements postérieurs à la date de reporting

24.1 La date de reporting de l'ONUDI est le 31 décembre 2011. À la date de signature de ces comptes, il n'était survenu, entre la date de reporting et la date d'autorisation de publication des états financiers, aucun événement matériel, favorable ou défavorable, comme précisé dans le certificat, susceptible d'avoir une incidence sur ces états.

**II. ANNEXES ÉTABLIES CONFORMÉMENT AUX NORMES COMPTABLES
DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2011 (NON VÉRIFIÉES)**

Annexe I a)
Fonds général: État des ouvertures de crédit
par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2010-2011 au 31 décembre 2011
 (En milliers d'euros)

Principal objet de dépense	Montant initial des crédits ouverts	Décassements en 2011	Engagements non réglés au 31/12/11	Total dépenses	Solde des crédits ouverts
Traitements et dépenses communes de personnel	109 147,5	100 370,1	1 302,8	101 672,9	7 474,6
Voyages autorisés	3 704,6	2 956,8	204,7	3 161,5	543,1
Dépenses de fonctionnement	28 638,1	23 793,6	3 025,4	26 819,0	1 819,0
Technologies de l'information et de la communication	5 401,1	4 198,7	562,0	4 760,7	640,3
Programme ordinaire de coopération technique et activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	14 928,5	13 797,7	831,1	14 628,8	299,7
TOTAL A	161 819,7	145 116,9	5 926,1	151 043,0	10 776,7
Recettes		Recettes effectives	Recettes à recevoir	Total, recettes	Déficit (Excédent)
Programme régional	2 100,4	503,5		503,5	1 596,9
Recettes accessoires					
1. Prévues dans GC.13/Dec.14	3 110,1	949,8		949,8	2 160,3
2. Non prévues dans GC.13/Dec.14		2 284,5		2 284,5	(2 284,5)
TOTAL B	5 210,5	3 737,8	0,0	3 737,8	1 472,7
TOTAL A-B	156 609,2	141 379,1	5 926,1	147 305,1	9 304,0

Annexe I b)
Fonds général: État des ouvertures de crédit
par grand programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au 31 décembre 2011
 (En milliers d'euros)

Grand programme	Montant initial des crédits ouverts	Décassements en 2011	Engagements non réglés au 31/12/11	Total dépenses	Solde des crédits ouverts
Organes directeurs	5 339,9	4 614,1	30,5	4 644,6	695,2
Direction exécutive et gestion stratégique	13 279,5	14 335,6	663,7	14 999,2	(1 719,7)
Réduction de la pauvreté par des activités productives	26 042,8	22 005,9	640,3	22 646,2	3 396,7
Renforcement des capacités commerciales	14 966,5	14 354,8	193,7	14 548,5	418,0
Environnement et énergie	25 017,9	23 125,6	429,0	23 554,6	1 463,3
Programmes transversaux et cohérence au niveau des pays et des régions	28 015,5	23 575,9	1 252,2	24 828,1	3 187,3
Services d'appui aux programmes	28 085,3	24 667,1	922,7	25 589,8	2 495,5
Coûts indirects	21 072,2	18 438,0	1 794,0	20 231,9	840,3
TOTAL A	161 819,7	145 116,9	5 926,1	151 043,0	10 776,7
Recettes		Recettes effectives	Recettes à recevoir	Total, recettes	Déficit (Excédent)
Programme régional	2 100,4	503,5		503,5	1 596,9
Recettes accessoires				-	
1. Prévues dans GC.13/Dec.14	3 110,1	949,8		949,8	2 160,3
2. Non prévues dans GC.13/Dec.14		2 284,5		2 284,5	(2 284,5)
TOTAL B	5 210,5	3 737,8	0,0	3 737,8	1 472,7
TOTAL A-B	156 609,2	141 379,1	5 926,1	147 305,2	9 304,0

Annexe I c)

Budget opérationnel: État des ouvertures de crédit
par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2010-2011 au 31 décembre 2011

(En milliers d'euros)

Principal objet de dépense	Montant initial des crédits ouverts	Décassements en 2011	Engagements non réglés au 31/12/11	Total dépenses	Solde des crédits ouverts
Traitements et dépenses communes de personnel	22 157,2	19 232,4	506,5	19 738,9	2 418,3
Voyages autorisés		210,5	49,2	259,7	(259,7)
Dépenses de fonctionnement	649,7	515,6	40,4	556,0	93,6
Technologies de l'information et de la communication					0,0
Programme ordinaire de coopération technique et activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique					0,0
TOTAL A	22 806,9	19 958,6	596,1	20 554,7	2 252,2
Recettes		Recettes effectives	Recettes à recevoir	Total, recettes	Déficit (Excédent)
Programme régional					
Recettes accessoires	619,2	53,5		53,5	565,7
1. Prévues dans GC.13/Dec.14		1 009,1		1 009,1	(1 009,1)
2. Non prévues dans GC.13/Dec.14					
TOTAL B	619,2	1 062,6		1 062,6	(443,4)
TOTAL A-B	22 187,7	18 896,0	596,1	19 492,1	2 695,6

Annexe I d)
Budget opérationnel: État des ouvertures de crédit
par grand programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au 31 décembre 2011
 (En milliers d'euros)

Grand programme	Montant initial des crédits ouverts	Décassements en 2011	Engagements non réglés au 31/12/11	Total dépenses	Solde des crédits ouverts
Organes directeurs	82,3	18,2	0,0	18,2	64,1
Direction exécutive et gestion stratégique	270,4	246,3	0,0	246,3	24,1
Réduction de la pauvreté par des activités productives	5 345,3	4 530,7	124,4	4 655,1	690,1
Renforcement des capacités commerciales	3 669,8	2 951,4	63,7	3 015,1	654,7
Environnement et énergie	4 796,8	5 098,0	358,8	5 456,7	(660,0)
Programmes transversaux et cohérence au niveau des pays et des régions	4 458,3	3 545,2	42,0	3 587,2	871,1
Services d'appui aux programmes	4 184,0	3 568,8	7,2	3 576,0	608,0
Coûts indirects				0,0	0,0
TOTAL A	22 806,9	19 958,6	596,1	20 554,7	2 252,2
Recettes		Recettes effectives	Recettes à recevoir	Total recettes	Déficit (Excédent)
Programme régional					
Recettes accessoires	619,2	53,5		53,5	565,7
1. Prévues dans GC.13/Dec.14					
2. Non prévues dans GC.13/Dec.14		1 009,1		1 009,1	(1 009,1)
TOTAL B	619,2	1 062,6	0,0	1 062,6	(443,4)
TOTAL A-B	22 187,7	18 896,0	596,1	19 492,1	2 695,6

Annexe I e)
État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2011

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouverts en 2010-11		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Afghanistan	0,001	-	1 566	-	857	-	709	709
Afrique du Sud	0,403	-	631 136	-	631 136	-	-	-
Albanie	0,008	-	12 528	-	12 528	-	-	-
Algérie	0,118	-	184 799	-	184 799	-	-	-
Allemagne	11,921	-	18 669 383	-	18 669 383	-	-	-
Angola	0,004	2 565	6 264	137	-	2 428	6 264	8 692
Arabie saoudite	1,040	-	1 628 736	-	1 395 159	-	233 577	233 577
Argentine	0,452	1 565 235	707 874	63 481	-	1 501 754	707 874	2 209 628
Arménie	0,003	913 195	4 698	4 698	-	908 497	4 698	913 195
Autriche	1,233	-	1 930 992	-	1 930 992	-	-	-
Azerbaïdjan	0,007	380 012	10 962	272 428	-	107 584	10 962	118 546
Bahamas	0,022	-	34 454	-	34 454	-	-	-
Bahreïn	0,046	-	72 040	-	72 040	-	-	-
Bangladesh	0,010	-	15 660	-	15 660	-	-	-
Barbade	0,013	-	20 360	-	20 360	-	54	54
Bélarus	0,028	-	43 850	-	43 850	-	-	-
Belgique	1,532	-	2 399 252	-	2 399 252	-	-	-
Belize	0,001	2 150	1 566	67	-	2 083	1 566	3 649
Bénin	0,001	2 646	1 566	2 646	1 062	-	504	504
Bhoutan	0,001	-	1 566	-	1 566	-	-	-
Bolivie (État plurinational de)	0,008	22 025	12 528	9 724	-	12 301	12 528	24 829
Bosnie-Herzégovine	0,008	-	12 528	-	12 528	-	-	-
Botswana	0,019	-	29 756	-	29 756	-	-	-
Brésil	1,218	24 535 801	1 907 500	11 756 853	-	12 778 948	1 907 500	14 686 448
Bulgarie	0,028	-	43 850	-	43 850	-	-	-
Burkina Faso	0,003	-	4 698	-	4 698	-	-	-
Burundi	0,001	54 245	1 566	10 506	-	43 739	1 566	45 305
Cambodge	0,001	646	1 566	646	1 566	-	-	-
Cameroun	0,013	7 784	20 360	7 784	8 380	-	11 980	11 980
Cap-Vert	0,001	100 582	1 566	50 073	-	50 509	1 566	52 075
Chili	0,224	362 204	350 804	362 204	350 804	-	-	-

Annexe I e) (suite)

État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2011

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2010-11		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Chine	3,707	-	5 805 503	-	5 805 503	-	-	-
Chypre	0,061	-	95 532	-	95 532	-	-	-
Colombie	0,146	-	228 650	-	228 650	-	-	-
Comores	0,001	139 124	1 566	-	-	139 124	1 566	140 690
Congo	0,001	-	1 566	-	1 566	-	-	-
Costa Rica	0,044	245 620	68 908	67	-	245 553	68 908	314 461
Côte d'Ivoire	0,013	-	20 360	-	20 360	-	-	-
Croatie	0,069	-	108 060	-	108 060	-	-	-
Cuba	0,075	162 398	117 456	162 398	117 456	-	-	-
Danemark	1,027	-	1 608 376	-	1 608 376	-	-	-
Djibouti	0,001	98 030	1 566	-	-	98 030	1 566	99 596
Dominique	0,001	4 271	1 566	67	-	4 204	1 566	5 770
Égypte	0,122	-	191 064	-	191 064	-	-	-
El Salvador	0,028	303 592	43 850	-	-	303 592	43 850	347 442
Émirats arabes unis	0,420	-	657 758	-	657 758	-	-	-
Équateur	0,029	56 521	45 416	56 521	45 416	-	-	-
Érythrée	0,001	-	1 566	-	1 566	-	-	-
Espagne	4,125	-	6 460 131	-	4 062 416	-	2 397 716	2 397 716
Éthiopie	0,004	-	6 264	-	3 217	-	3 047	3 047
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	4 603	10 962	707	-	3 896	10 962	14 858
Fédération de Russie	1,668	-	2 612 242	-	2 612 242	-	-	-
Fidji	0,004	5 045	6 264	5 045	3 295	-	2 969	2 969
Finlande	0,784	-	1 227 816	-	1 227 816	-	-	-
France	8,758	-	13 715 834	-	13 715 834	-	-	-
Gabon	0,011	39 897	17 228	32 281	-	7 616	17 228	24 844
Gambie	0,001	62 932	1 566	-	-	62 932	1 566	64 498
Géorgie	0,004	1 605 143	6 264	-	-	1 605 143	6 264	1 611 407
Ghana	0,006	-	9 396	-	9 396	-	-	-
Grèce	0,828	-	1 296 724	-	648 362	-	648 362	648 362
Grenade	0,001	47 889	1 566	-	-	47 889	1 566	49 455

Annexe I e) (suite)

État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2011

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2010-11		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Guatemala	0,044	-	68 908	-	3 327	-	65 581	65 581
Guinée	0,001	-	1 566	-	(414)	-	1 980	1 980
Guinée-Bissau	0,001	121 255	1 566	-	-	121 255	1 566	122 821
Guinée équatoriale	0,003	8 446	4 698	8 446	2 425	-	2 273	2 273
Guyana	0,001	-	1 566	-	1 437	-	129	129
Haïti	0,003	-	4 698	-	4 698	-	-	-
Honduras	0,007	545	10 962	545	5 405	-	5 557	5 557
Hongrie	0,339	-	530 906	-	530 906	-	-	-
Inde	0,625	-	978 808	-	978 808	-	-	-
Indonésie	0,224	-	350 804	-	350 804	-	-	-
Iran (République islamique d')	0,250	1 478	391 522	1 478	200 710	-	190 812	190 812
Iraq	0,021	-	32 888	-	32 888	-	-	-
Irlande	0,619	-	969 411	-	969 411	-	-	-
Israël	0,582	-	911 466	-	911 466	-	-	-
Italie	7,060	-	11 056 610	-	10 748 510	-	308 100	308 100
Jamaïque	0,014	-	21 926	-	11 064	-	10 862	10 862
Japon	22,000	-	34 454 023	-	34 454 023	-	-	-
Jordanie	0,017	-	26 624	-	26 624	-	-	-
Kazakhstan	0,040	-	62 644	-	62 644	-	-	-
Kenya	0,014	21 011	21 926	21 011	7 125	-	14 801	14 801
Kirghizistan	0,001	379 557	1 566	1 549	-	378 008	1 566	379 574
Koweït	0,253	-	396 222	-	396 222	-	-	-
Lesotho	0,001	532	1 566	138	-	394	1 566	1 960
Liban	0,047	36 164	73 606	36 164	36 970	-	36 636	36 636
Libéria	0,001	110 445	1 566	3 771	-	106 674	1 566	108 240
Libye	0,086	-	134 684	-	69 770	-	64 914	64 914
Lituanie	0,043	-	67 342	-	67 342	-	-	-
Luxembourg	0,118	-	184 799	-	184 799	-	-	-
Madagascar	0,003	180	4 698	180	170	-	4 528	4 528
Malaisie	0,264	-	413 448	-	413 448	-	-	-

Annexe I e) (suite)

État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2011

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2010-11		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Malawi	0,001	-	1 566	-	1 485	-	81	81
Maldives	0,001	381	1 566	138	-	243	1 566	1 809
Mali	0,001	5 180	1 566	5 180	75	-	1 491	1 491
Malte	0,024	-	37 586	-	37 586	-	-	-
Maroc	0,058	40 105	90 834	40 105	90 834	-	-	-
Maurice	0,015	-	23 492	-	23 492	-	-	-
Mauritanie	0,001	81 254	1 566	-	-	81 254	1 566	82 820
Mexique	3,137	6 897 579	4 912 830	4 472 468	-	2 425 111	4 912 830	7 337 941
Monaco	0,004	-	6 264	-	6 264	-	-	-
Mongolie	0,001	-	1 566	-	1 566	-	-	-
Monténégro	0,001	-	1 566	-	1 566	-	-	-
Mozambique	0,001	-	1 566	-	1 566	-	-	-
Myanmar	0,007	32 049	10 962	67	-	31 982	10 962	42 944
Namibie	0,008	-	12 528	-	12 528	-	-	-
Népal	0,004	22 031	6 264	22 031	736	-	5 528	5 528
Nicaragua	0,003	142 202	4 698	-	-	142 202	4 698	146 900
Niger	0,001	100 617	1 566	-	-	100 617	1 566	102 183
Nigéria	0,067	149 437	104 928	149 437	104 928	-	-	-
Norvège	1,087	-	1 702 342	-	1 702 342	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,356	-	557 528	-	557 528	-	-	-
Oman	0,101	-	158 176	-	158 176	-	-	-
Ouganda	0,004	5 110	6 264	2 234	-	2 876	6 264	9 140
Ouzbékistan	0,011	478 328	17 228	17 118	-	461 210	17 228	478 438
Pakistan	0,082	74 021	128 420	74 021	64 848	-	63 572	63 572
Panama	0,032	16 860	50 114	16 860	48 716	-	1 398	1 398
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,003	26 237	4 698	67	-	26 170	4 698	30 868
Paraguay	0,007	-	10 962	-	10 772	-	190	190
Pays-Bas	2,603	-	4 076 538	-	4 076 538	-	-	-
Pérou	0,108	83 491	169 138	83 491	169 063	-	75	75
Philippines	0,108	-	169 138	-	169 138	-	-	-

Annexe I e) (suite)

État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2011

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2010-11		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Pologne	0,696	-	1 090 000	-	1 090 000	-	-	-
Portugal	0,732	559 261	1 146 380	559 261	1 146 380	-	-	-
Qatar	0,118	-	184 799	-	93 069	-	91 730	91 730
République arabe syrienne	0,022	-	34 454	-	34 454	-	-	-
République centrafricaine	0,001	115 945	1 566	-	-	115 945	1 566	117 511
République de Corée	3,020	-	4 729 598	-	4 729 598	-	-	-
République de Moldova	0,001	614 160	1 566	177 130	-	437 030	1 566	438 596
République démocratique du Congo	0,004	141 999	6 264	-	-	141 999	6 264	148 263
République démocratique populaire lao	0,001	-	1 566	-	1 566	-	-	-
République dominicaine	0,033	524 895	51 682	-	-	524 895	51 682	576 577
République populaire démocratique de Corée	0,010	-	15 660	-	8 343	-	7 317	7 317
République tchèque	0,391	-	612 342	-	612 342	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,008	4 028	12 528	4 028	12 504	-	24	24
Roumanie	0,097	-	151 910	-	151 910	-	-	-
Royaume-Uni	9,232	-	14 458 161	-	14 458 161	-	-	-
Rwanda	0,001	1 154	1 566	1 154	853	-	713	713
Sainte-Lucie	0,001	912	1 566	279	-	633	1 566	2 199
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	1 621	1 566	67	-	1 554	1 566	3 120
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	115 415	1 566	-	-	115 415	1 566	116 981
Samoa	0,001	773	1 566	773	1 566	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	0,001	139 124	1 566	-	-	139 124	1 566	140 690
Sénégal	0,006	13 302	9 396	13 302	5 939	-	3 457	3 457
Serbie	0,029	-	45 416	-	45 416	-	-	-
Seychelles	0,003	-	4 698	-	1 196	-	3 502	3 502
Sierra Leone	0,001	1 776	1 566	1 776	1 566	-	-	-
Slovaquie	0,088	-	137 816	-	137 816	-	-	-
Slovénie	0,133	-	208 290	-	208 290	-	-	-
Somalie	0,001	139 123	1 566	-	-	139 123	1 566	140 689

Annexe I e) (suite)

État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2011

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2010-11		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Soudan	0,010	6 943	15 660	777	-	6 166	15 660	21 826
Sri Lanka	0,022	-	34 454	-	34 454	-	-	-
Suède	1,489	-	2 331 911	-	2 331 911	-	-	-
Suisse	1,690	-	2 646 696	-	2 646 696	-	-	-
Suriname	0,001	-	1 566	-	1 566	-	-	-
Swaziland	0,003	-	4 698	-	279	-	4 419	4 419
Tadjikistan	0,001	147 133	1 566	30 409	-	116 724	1 566	118 290
Tchad	0,001	99 052	1 566	-	-	99 052	1 566	100 618
Thaïlande	0,259	-	405 618	-	405 618	-	-	-
Timor-Leste	0,001	1 494	1 566	1 494	1 566	-	-	-
Togo	0,001	57 924	1 566	9 465	-	48 459	1 566	50 025
Tonga	0,001	399	1 566	138	-	261	1 566	1 827
Trinité-et-Tobago	0,038	-	59 512	-	59 512	-	-	-
Tunisie	0,043	-	67 342	-	67 342	-	-	-
Turkménistan	0,008	236 614	12 528	-	-	236 614	12 528	249 142
Turquie	0,530	-	830 028	-	830 028	-	-	-
Ukraine	0,063	1 906 452	98 664	105 344	-	1 801 108	98 664	1 899 772
Uruguay	0,038	19 168	59 512	19 168	30 365	-	29 147	29 147
Vanuatu	0,001	82 811	1 566	-	-	82 811	1 566	84 377
Venezuela (République bolivarienne du)	0,278	134 995	435 374	134 995	130 924	-	304 450	304 450
Viet Nam	0,033	-	51 682	-	51 682	-	-	-
Yémen	0,010	7 080	15 660	7 080	1 011	-	14 649	14 649
Zambie	0,001	-	1 566	-	1 566	-	-	-
Zimbabwe	0,011	-	17 228	-	17 228	-	-	-
Total partiel:	100,000	44 632 203	156 609 188	18 821 471	144 091 556	25 810 731	12 517 632	38 328 364
ANCIENS ÉTATS MEMBRES:								
États-Unis d'Amérique		69 068 887	-			69 068 887	-	69 068 887
Ex-Yougoslavie		2 081 599	-			2 081 599	-	2 081 599
Total partiel:		71 150 486	-			71 150 486	-	71 150 486
TOTAL		115 782 689	156 609 188	18 821 471	144 091 556	96 961 218	12 517 632	109 478 850

Annexe I e) (suite)
État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2011

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouverts en 2010-11		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
1986		44 138		-		44 138		44 138
1987		46 734		-		46 734		46 734
1988		72 721		-		72 721		72 721
1989		91 479		-		91 479		91 479
1990		496 067		3 771		492 296		492 296
1991		625 832		8 750		617 082		617 082
1992		722 060		16 023		706 037		706 037
1993		814 240		12 874		801 366		801 366
1994		7 213 535		18 218		7 195 317		7 195 317
1995		34 051 814		262 478		33 789 336		33 789 336
1996		33 118 460		2 163 481		30 954 979		30 954 979
1997		3 105 322		2 276 371		828 951		828 951
1998		2 491 505		1 799 664		691 841		691 841
1999		3 512 507		1 714 259		1 798 248		1 798 248
2000		1 742 814		1 402 123		340 691		340 691
2001		1 742 814		1 402 123		340 691		340 691
2002		2 052 463		1 359 276		693 187		693 187
2003		2 329 982		67		2 329 915		2 329 915
2004		2 582 176		2 826		2 579 350		2 579 350
2005		2 593 094		7 394		2 585 700		2 585 700
2006		1 887 740		17 243		1 870 497		1 870 497
2007		4 938 226		2 264 326		2 673 900		2 673 900
2008		4 261 144		2 777 610		1 483 534		1 483 534
2009		5 245 822		1 312 594		3 933 228		3 933 228
2010			78 304 594		74 174 069		4 130 525	4 130 525
2011			78 304 594		69 917 487		8 387 107	8 387 107
TOTAL		115 782 689	156 609 188	18 821 471	144 091 556	96 961 218	12 517 632	109 478 850
Prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité (GC.11/Dec.15)		91 980		147		91 833		91 833
GRAND TOTAL		115 874 669	156 609 188	18 821 618	144 091 556	97 053 051	12 517 632	109 570 683

Annexe I f)

État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2011
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2009	Ajustements opérés en 2010-11	Montants recouvrés en 2010-11	Montants non acquittés
Afghanistan	0,001	74	74	-	-	-
Afrique du Sud	0,403	29 915	29 915	-	-	-
Albanie	0,008	594	594	-	-	-
Algérie	0,118	8,759	8,759	-	-	-
Allemagne	11,922	884 974	884 974	-	-	-
Angola	0,004	297	297	-	-	-
Arabie saoudite	1,040	77 201	77 201	-	-	-
Argentine	0,452	33,552	33,552	-	-	-
Arménie	0,003	223	223	-	-	-
Autriche	1,233	91,526	91,526	-	-	-
Azerbaïdjan	0,007	520	520	-	-	-
Bahamas	0,022	1,633	1,633	-	-	-
Bahreïn	0,046	3,415	3,415	-	-	-
Bangladesh	0,010	742	742	-	-	-
Barbade	0,013	965	965	-	-	-
Bélarus	0,028	2,078	2,078	-	-	-
Belgique	1,532	113 721	113 721	-	-	-
Belize	0,001	74	74	-	-	-
Bénin	0,001	74	74	-	-	-
Bhoutan	0,001	74	74	-	-	-
Bolivie (État plurinational de)	0,008	594	594	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	0,008	594	594	-	-	-
Botswana	0,019	1 410	1 410	-	-	-
Brésil	1,218	90 413	90 413	-	-	-
Bulgarie	0,028	2 078	2 078	-	-	-
Burkina Faso	0,003	223	223	-	-	-
Burundi	0,001	74	74	-	-	-
Cambodge	0,001	74	74	-	-	-
Cameroun	0,013	965	965	-	-	-
Cap-Vert	0,001	74	74	-	-	-
Chili	0,224	16 628	16 628	-	-	-
Chine	3,707	275 172	275 172	-	-	-
Chypre	0,061	4 528	4 528	-	-	-
Colombie	0,146	10 838	10 838	-	-	-
Comores	0,001	74	74	-	-	-
Congo	0,001	74	74	-	-	-
Costa Rica	0,044	3 266	3 266	-	-	-
Côte d'Ivoire	0,013	965	965	-	-	-
Croatie	0,069	5 122	5 122	-	-	-
Cuba	0,075	5 567	5 567	-	-	-
Danemark	1,027	76 235	76 235	-	-	-
Djibouti	0,001	74	74	-	-	-

Annexe I f) (suite)

État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2011
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2009	Ajustements opérés en 2010-11	Montants recouvrés en 2010-11	Montants non acquittés
Dominique	0,001	74	74	-	-	-
Égypte	0,122	9 056	9 056	-	-	-
El Salvador	0,028	2 078	153	-	-	1 925
Émirats arabes unis	0,420	31 177	31 177	-	-	-
Équateur	0,029	2 153	2 153	-	-	-
Érythrée	0,001	74	74	-	-	-
Espagne	4,125	306 200	306 200	-	-	-
Éthiopie	0,004	297	297	-	-	-
ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	520	520	-	-	-
Fédération de Russie	1,668	123 816	123 816	-	-	-
Fidji	0,004	297	297	-	-	-
Finlande	0,784	58 197	58 197	-	-	-
France	8,758	650 109	650 109	-	-	-
Gabon	0,011	817	817	-	-	-
Gambie	0,001	74	74	-	-	-
Géorgie	0,004	297	297	-	-	-
Ghana	0,006	445	445	-	-	-
Grèce	0,828	61 463	61 463	-	-	-
Grenade	0,001	74	74	-	-	-
Guatemala	0,044	3 266	3 266	-	-	-
Guinée	0,001	74	74	-	-	-
Guinée-Bissau	0,001	74	74	-	-	-
Guinée équatoriale	0,003	223	223	-	-	-
Guyana	0,001	74	74	-	-	-
Haïti	0,003	223	223	-	-	-
Honduras	0,007	520	520	-	-	-
Hongrie	0,339	25 164	25 164	-	-	-
Inde	0,625	46 394	46 394	-	-	-
Indonésie	0,224	16 628	16 628	-	-	-
Iran (République islamique d')	0,250	18 558	18 558	-	-	-
Iraq	0,021	1 559	1 559	-	-	-
Irlande	0,619	45 949	45 949	-	-	-
Israël	0,582	43 202	43 202	-	-	-
Italie	7,060	524 066	524 066	-	-	-
Jamaïque	0,014	1 039	1 039	-	-	-
Japon	22,000	1 633 067	1 633 067	-	-	-
Jordanie	0,017	1 262	1 262	-	-	-
Kazakhstan	0,040	2 969	2 969	-	-	-
Kenya	0,014	1 039	1 039	-	-	-
Kirghizistan	0,001	74	74	-	-	-
Koweït	0,253	18 780	18 780	-	-	-

Annexe I f) (suite)

État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2011
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2009	Ajustements opérés en 2010-11	Montants recouvrés en 2010-11	Montants non acquittés
Lesotho	0,001	74	4	-	-	-
Liban	0,047	3 489	3 489	-	-	-
Libéria	0,001	74	74	-	-	-
Libye	0,086	6 384	6 384	-	-	-
Lituanie	0,043	3 192	3 192	-	-	-
Luxembourg	0,118	8 759	8 759	-	-	-
Madagascar	0,003	223	223	-	-	-
Malaisie	0,264	19 597	19 597	-	-	-
Malawi	0,001	74	74	-	-	-
Maldives	0,001	74	74	-	-	-
Mali	0,001	74	74	-	-	-
Malte	0,024	1 782	1 782	-	-	-
Maroc	0,058	4 305	4 305	-	-	-
Maurice	0,015	1 113	1 113	-	-	-
Mauritanie	0,001	74	74	-	-	-
Mexique	3,137	232 860	221 223	11 637	-	-
Monaco	0,004	297	297	-	-	-
Mongolie	0,001	74	74	-	-	-
Monténégro	0,001	74	74	-	-	-
Mozambique	0,001	74	74	-	-	-
Myanmar	0,007	520	520	-	-	-
Namibie	0,008	594	594	-	-	-
Népal	0,004	297	297	-	-	-
Nicaragua	0,003	223	74	-	-	149
Niger	0,001	74	74	-	-	-
Nigéria	0,067	4 973	4 973	-	-	-
Norvège	1,087	80 688	80 688	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,356	26 426	26 426	-	-	-
Oman	0,101	7 497	7 497	-	-	-
Ouganda	0,004	297	297	-	-	-
Ouzbékistan	0,011	817	817	-	-	-
Pakistan	0,082	6 087	6 087	-	-	-
Panama	0,032	2 375	2 375	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,003	223	223	-	-	-
Paraguay	0,007	520	520	-	-	-
Pays-Bas	2,603	193 221	193 221	-	-	-
Pérou	0,108	8 017	8 017	-	-	-
Philippines	0,108	8 017	8 017	-	-	-
Pologne	0,696	51 664	51 664	-	-	-
Portugal	0,732	54 337	54 337	-	-	-
Qatar	0,118	8 759	8 759	-	-	-
République arabe syrienne	0,022	1 633	1 633	-	-	-

Annexe I f) (suite)

État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2011
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2009	Ajustements opérés en 2010-11	Montants recouvrés en 2010-11	Montants non acquittés
République centrafricaine	0,001	74	74	-	-	-
République de Corée	3,020	224 176	224 176	-	-	-
République de Moldova	0,001	74	74	-	-	-
République démocratique du Congo	0,004	297	297	-	-	-
République démocratique populaire lao	0,001	74	74	-	-	-
République dominicaine	0,033	2 450	325	-	-	2 125
République populaire démocratique de Corée	0,010	742	742	-	-	-
République tchèque	0,391	29 024	29 024	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,008	594	594	-	-	-
Roumanie	0,097	7 200	7 200	-	-	-
Royaume-Uni	9,232	685 294	685 294	-	-	-
Rwanda	0,001	74	74	-	-	-
Sainte-Lucie	0,001	74	74	-	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	74	74	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	74	74	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	0,001	74	74	-	-	-
Sénégal	0,006	445	445	-	-	-
Serbie	0,029	2 153	2 153	-	-	-
Seychelles	0,003	223	223	-	-	-
Sierra Leone	0,001	74	74	-	-	-
Slovaquie	0,088	6 532	6 532	-	-	-
Slovénie	0,133	9 873	9 873	-	-	-
Somalie	0,001	74	74	-	-	-
Soudan	0,010	742	742	-	-	-
Sri Lanka	0,022	1 633	1 633	-	-	-
Suède	1,489	110 529	110 529	-	-	-
Suisse	1,690	125 449	125 449	-	-	-
Suriname	0,001	74	74	-	-	-
Swaziland	0,003	223	223	-	-	-
Tadjikistan	0,001	74	74	-	-	-
Tchad	0,001	74	74	-	-	-
Thaïlande	0,259	19 226	19 226	-	-	-
Timor-Leste	0,001	74	74	-	-	-
Togo	0,001	74	74	-	-	-
Tonga	0,001	74	74	-	-	-
Trinité-et-Tobago	0,038	2 821	2 821	-	-	-
Tunisie	0,043	3 192	3 192	-	-	-
Turkménistan	0,008	594	56	-	-	538
Turquie	0,530	39 342	39 342	-	-	-
Ukraine	0,063	4 677	4 677	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2009	Ajustements opérés en 2010-11	Montants recouvrés en 2010-11	Montants non acquittés
Uruguay	0,038	2 821	2 821	-	-	-
Vanuatu	0,001	74	74	-	-	-
Venezuela (République bolivarienne du)	0,278	20 636	20 636	-	-	-
Viet Nam	0,033	2 450	2 450	-	-	-
Yémen	0,010	742	742	-	-	-
Zambie	0,001	74	74	-	-	-
Zimbabwe	0,011	817	817	-	-	-
Total partiel	100,000	7 423 030	7 406 656	11 637	-	4 737
Nouvel État Membre						
Samoa	0,001	74	74		-	-
T O T A L	100,001	7 423 104	7 406 730	11 637	-	4 737

Annexe II a)
État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en euros
(en euros)

	Solde du Fonds au 1 ^{er} /1/2011	Reentrées 2011	Dépenses 2011	Recettes accessoires, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2011
Contributions générales en monnaies convertibles	1 964 273	0	10 497	19 824	1 973 600
Agence Wallonne à l'Exportation	128 744	-822	22 341	0	105 581
Autriche	3 991 789	1 334 986	685 352	0	4 641 423
Autriche – Agence autrichienne pour le développement	644 676	527 325	317 710	0	854 292
Autriche – Ministère de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau	27 607	53 049	28 414	0	52 242
Autriche – Production plus propre	1 546 766	89 645	492 085	0	1 144 326
Espagne	1 934 857	500 000	1 091 427	0	1 343 430
Finlande	801 493	706 212	188 419	1	1 319 286
France	53 766	1 175 854	492 256	0	737 363
France, Ministère de l'agriculture	732 110	-533 560	39 712	0	158 838
Grèce	27 308	0	25 422	0	1 886
Hongrie	18 246	135	-463	0	18 844
Italie	3 605 120	564 083	1 311 317	1 674	2 859 560
Luxembourg	168 508	202 906	243 901	0	127 513
Namibie	348	0	0	0	348
Pologne	3 443	5	263	0	3 185
Portugal	91 385	665	0	0	92 051
République tchèque	19 981	0	17 602	0	2 379
Slovénie	1 043 486	8 015	569 179	-1 895	480 428
Suisse	922 091	3 926 985	583 605	0	4 265 471
Soldes inutilisés – Objectifs de développement pour le Millénaire	26 961	302	12 013	0	15 250
Soldes inutilisés – Programmes intégrés et activités au titre du cadre général de services	60 226	1 111	24 299	0	37 038
Soldes inutilisés – Situation posterise	169 011	1 231	0	0	170 242
Indéterminé	-393	634	0	392	634
Total, contributions à des fins spéciales en monnaies convertibles	16 017 530	8 558 761	6 144 853	172	18 431 610
TOTAL GÉNÉRAL	17 981 803	8 558 761	6 155 350	19 996	20 405 210

Annexe II b)

**État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds
de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en dollars É.-U.**
(en dollars É.-U.)

	Solde du Fonds au 1 ^{er} /1/2011	Rentrées 2011	Dépenses 2011	Recettes accessoires, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2011
Contributions générales en monnaies convertibles	2 995 544	648 249	0	18 318	3 662 110
Allemagne	220 550	0	0	0	220 550
Arabie saoudite	1 200 479	6 181	0	0	1 206 661
Arabie saoudite: Saudi Arabian General Investment Authority	306 489	0	0	0	306 489
Argentine	225	0	0	0	225
Australie	30 606	-30 636	-31	0	0
Autriche	453 963	-0	92 991	0	360 972
Autriche Production plus propre	2 463	13	-170	0	2 646
Bahreïn	277 592	931 645	856 027	0	353 210
Belgique	126 204	650	0	0	126 854
Brésil	29 696	0	0	0	29 696
Brésil – Gouvernement de l'État de Pernambuco	28 937	0	0	0	28 937
Chine	4 778 737	740 682	738 079	0	4 781 340
Côte d'Ivoire	-108 618	108 618	0	0	0
Égypte	-101 718	101 718	0	0	0
Espagne	4 213	0	0	0	4 213
Fédération de Russie	3 419 857	2 600 000	3 134 764	0	2 885 093
Guatemala	73 563	0	-290	0	73 853
Hongrie	132 150	728	23 815	0	109 063
Inde	8 989 512	1 072 423	2 099 058	0	7 962 876
Indonésie	10 493	0	0	0	10 493
Italie	420 753	-431 384	-10 631	0	0
Japon	542 124	1 966 155	1 878 827	0	629 453
Japon: Agence japonaise de développement outré mer (Bangkok)	424	0	0	0	424
Koweït	111 601	-45 989	0	0	65 612
Luxembourg	36 566	190	0	0	36 755
Mexique	213 839	0	172 190	0	41 649
Myanmar	577	0	0	0	577

Annexe II b) (suite)
État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds
de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en dollars É.-U.
 (En dollars É.-U.)

	Solde du Fonds au 1 ^{er} /1/2011	Rentrées 2011	Dépenses 2011	Recettes accessoires, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2011
Nigéria – État d'Ebonyi	115 918	0	68 806	0	47 111
Norvège	156 049	0	0	0	156 049
Nouvelle-Zélande	39 754	0	22 357	0	17 397
Organisme danois de développement international (Danida) – Afrique subsaharienne	611 715	-4 266	363 939	8 982	252 492
Pays-Bas	828 524	0	0	0	828 524
Pologne	31 891	0	18 899	0	12 992
Portugal	1 378 588	8 225	356 208	0	1 030 604
République de Corée	1 883 405	900 085	705 166	0	2 078 324
République populaire démocratique de Corée	1 351	0	0	0	1 351
République tchèque	175 253	3 593	163 582	-3 593	11 671
Roumanie	13 434	0	0	0	13 434
Slovaquie	106 886	0	0	0	106 886
Suède	4 676	0	0	0	4 676
Suisse	7 198 539	3 039 473	5 094 010	0	5 144 002
Thaïlande	54 735	0	0	0	54 735
Turquie	220 936	89 329	117 768	0	192 497
Indéterminé	3 338	17	0	0	3 355
Fonds non réservés à des fins spécifiques de différents donateurs	376 598	49 253	153 987	0	271 864
Total, contributions à des fins spéciales en monnaies convertibles	34 402 865	11 106 702	16 049 352	5 389	29 465 604
Bulgarie	28	0	0	0	28
Chine	449 794	147 516	0	0	597 310
Cuba	433 148	0	0	0	433 148
Égypte	-45 546	0	0	0	-45 546
Égypte Iron And Steel Co.	31 942	0	0	0	31 942
Indéterminé	293	-3 174	0	0	-2 881
Total, contributions à des fins spéciales en monnaies non convertibles	869 659	144 341	0	0	1 014 001
GRAND TOTAL	38 268 068	11 899 292	16 049 352	23 707	34 141 716

Annexe III a)

**État récapitulatif des activités de coopération technique financées
par des fonds d'affectation spéciale pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en euros
(en euros)**

Objet	Solde au 1 ^{er} /1/2011	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2011	Dépenses 2011	Solde inutilisé au 31/12/2011
Projets financés par les pays récipiendaires				
Afrique du Sud	1 562 380	2 560 416	1 566 604	2 556 192
Cameroun	65 983	0	0	65 983
Cap-Vert	0	13 930	0	13 930
Congo	368 013	304 898	322 806	350 105
Croatie	48 596	0	41 397	7 199
Iran (République islamique d')	1 450	0	0	1 450
Kenya	7 927	0	58	7 869
République arabe syrienne	0	410 095	35 432	374 663
République populaire démocratique de Corée	64 281	88 432	87 169	65 544
Soudan	124 472	0	6 288	118 183
Thaïlande	266	0	0	266
Total partiel	2 243 368	3 377 771	2 059 754	3 561 384
Experts associés et administrateurs auxiliaires				
Allemagne	159 030	211 641	172 094	198 577
Autriche	58 535	95 523	62 963	91 095
Total partiel	217 565	307 164	235 057	289 672
Projets financés par des pays donateurs				
Allemagne	1 254 086	1 769 002	2 314 939	708 150
Australie	-1 773	0	0	-1 773
Belgique	27 311	0	27 084	227
Commission européenne	960	0	0	960
Espagne	106 000	0	0	106 000
Finlande	43 962	0	-601	44 564
Fonds d'affectation spéciale pour l'amélioration de la sécurité alimentaire par la promotion de l'agribusiness et de l'agro- industrie	274 394	809 276	26 233	1 057 437
Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables à des fins productives	5 658	452 726	62 658	395 726
France	515 428	731 857	775 483	471 802
Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique	58 283	-58 283	0	0
Italie	19 193 062	1 236 057	7 559 102	12 870 017
Norvège	1 687 026	2 353 658	2 142 146	1 898 538
Pays-Bas	4 669	0	0	4 669
Pologne	0	25 000	24 945	55
Royaume-Uni	769 111	2 092 632	756 393	2 105 350

Annexe III a)

État récapitulatif des activités de coopération technique financées
par des fonds d'affectation spéciale pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en euros
(en euros)

Objet	Solde au 1 ^{er} /1/2011	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2011		Dépenses 2011	Solde inutilisé au 31/12/2011
Suède	915 720	220 816		173 393	963 143
Trust fund trade	1 771 590	684 180		293 482	2 162 288
Union européenne	11 262 388	9 374 086		14 478 421	6 158 053
Union européenne – Septième programme-cadre	0	521 379		12 843	508 536
Union européenne, Ukraine	0	180 000		0	180 000
Total partiel	37 887 875	20 392 386		28 646 521	29 633 742
Autres fonds d'affectation spéciale					
Indéterminé	0	179 630		3 213	176 417
Total partiel	0	179 630		3 213	176 417
Autriche	0	0		0	0
Institut mondial de capture et de stockage du carbone (Australie)	120 286	0		106 505	13 781
Gouvernement de la Région flamande (Belgique)	332 279	250 000		57 084	525 195
Ville de Marseille (France)	74 193	80 000		41 774	112 418
Agence française de développement (AFD), France	281 059	500 000		123 365	657 694
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Allemagne	123 548	-80 000		2 285	41 263
Iran (République islamique d')	434	0		0	434
Initiative de l'Europe centrale (Italie)	6 086	-6 086		0	0
Région de Toscane (Italie)	2 992	0		-8 020	11 011
Microsoft Corporation (États-Unis d'Amérique)	44 669	0		13 820	30 849
Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) (Norvège)	1 356 885	2 358 885		1 142 600	2 573 170
Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	309	50 676		985	50 000
Global Trust Fund Evaluation Network	0	41 877		0	41 877
Organisme koweïtien chargé de l'industrie (Koweït)	0	133 114		39 207	93 907
ComMark Trust (Afrique du Sud)	34 870	0		-119	34 989
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	1 025	0		0	1 025
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	5 931	0		0	5 931
Total partiel	2 384 566	3 328 466		1 519 486	4 193 544
	42 733 374	27 585 417		32 464 031	37 854 759

Annexe III b)
État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale
pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1^{er}/1/2011	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2011	Dépenses 2011	Solde inutilisé au 31/12/2011
Projets financés par les pays récipiendaires				
Afrique du Sud	113 000	0	103 900	9 100
Algérie	26 029	0	0	26 029
Arabie saoudite	53 401	0	-24 158	77 559
Arabie saoudite: General Investment Authority	52 179	-52 179	0	0
Arabie saoudite: Saudi German Hospitals Group	59 246	-59 246	0	0
Argentine	361 894	0	0	361 894
Bélarus	26 204	-26 204	0	0
Belize	30 414	-30 414	0	0
Bolivie (État plurinational de)	12 460	0	0	12 460
Brésil	125 082	0	-24 822	149 904
Bulgarie	7 104	0	0	7 104
Burundi	1 014	0	0	1 014
Cameroun	235 756	262 632	216 188	282 200
Chine	969 208	1 194 471	1 334 624	829 055
Colombie	249 957	323 013	238 832	334 138
Côte d'Ivoire	9 358	-9 358	0	0
Égypte	-93	14	0	-79
Égypte: Fonds social de développement	13 512	-13 512	0	0
Équateur	6 690	6 244	0	12 934
Éthiopie	2 699	0	0	2 699
Fédération de Russie	742 727	214 884	198 531	759 080
Fédération de Russie: Foundation NEM et CPCOGI	1 786	0	0	1 786
Gabon	3 604	15 631	0	19 235
Honduras	2 958	0	0	2 958
Inde	995 310	136 624	199 384	932 550
Indonésie	8 549	0	-63	8 612
Iran (République islamique d')	132 759	183	-35 272	168 214
Iran: Organisation pour l'investissement et l'assistance économique et technique en Iran (République islamique d')	52 112	0	0	52 112
Iraq	22 028	0	0	22 028
Kenya	7 994	0	0	7 994
Liban	79 622	0	69 048	10 574

Annexe III b) (suite)

État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale
pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1 ^{er} /1/2011	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2011	Dépenses 2011	Solde inutilisé au 31/12/2011
Libye: Benghazi Development Centre	8 093	0	0	8 093
Libye: General Pipe Company Benghazi	2 700	0	0	2 700
Libye: Industrial Research Centre of Libya	10 049	0	0	10 049
Libye: Secretariat of Strategic Industry	53 081	0	0	53 081
Lituanie	3 928	-3 928	0	0
Madagascar	95 672	0	0	95 672
Mexique	628 777	-1 220	28 086	599 471
Nigéria	1 248 858	38 052	335 443	951 467
Oman	11 311	0	0	11 311
Pakistan	30 186	0	0	30 186
Panama	10 057	0	0	10 057
Paraguay	17 780	0	0	17 780
Pérou	19 929	0	0	19 929
Rwanda	127 424	0	126 718	706
Soudan	329	-329	0	0
Tchad	722 656	0	0	722 656
Thaïlande	10 274	-10 274	0	0
Trinité-et-Tobago	69 162	0	0	69 162
Turquie	6 625 338	2 390	3 314 717	3 313 011
Yémen	24 593	0	0	24 593
Zambie	-26 548	2 090 000	1 592 335	471 117
Total partiel	14 098 212	4 077 474	7 673 491	10 502 195
Experts associés et administrateurs auxiliaires				
Allemagne	107 159	126 423	122 045	111 537
Arabie saoudite	-9 029	0	80 033	-89 062
Autriche	99 969	0	0	99 969
Belgique	38 736	0	0	38 736
Espagne	25 026	-25 026	0	0
Fédération de Russie	-6 553	6 553	0	0
France	23 456	0	0	23 456
Italie	395 896	216 448	302 463	309 881
Japon	244 567	256 818	265 057	236 328
Norvège	278 756	0	26 471	252 285
République de Corée	0	171 168	0	171 168
Suède	46 025	0	834	45 191
Total partiel	1 244 008	752 384	796 903	1 199 489

Annexe III b) (suite)
État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale
pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en dollars É.-U.
 (en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1^{er}/1/2011	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2011	Dépenses 2011	Solde inutilisé au 31/12/2011
Projets financés par des pays donateurs				
Autriche	35 427	-790	18 531	16 106
Belgique	14 922	0	3 010	11 912
Canada	1 536 733	5 186 617	1 581 593	5 141 757
Danemark	0	105 932	6 413	99 519
Finlande	65 826	0	0	65 826
France	54 138	0	0	54 138
Trust Fund Trade	60 575	411	45 178	15 808
Grèce	30 667	-30 667	0	0
Italie	906 485	423 087	197 814	1 131 758
Japon	5 528 705	607 206	717 466	5 418 445
Norvège	1 182 528	933 998	1 030 334	1 086 192
Africa Region Productive Capacity Facility	296 450	-296 450	0	0
République de Corée	29 186	0	0	29 186
République de Corée: Korean Research Institute of Standards and Science	133 002	0	0	133 002
Espagne	344 324	893 000	169 757	1 067 567
Suède	-249	4 043 837	403 930	3 639 658
Suisse	63 471	583 000	117 310	529 161
Royaume-Uni	543 789	-149 876	27 536	366 377
États-Unis d'Amérique	373 232	-343 232	0	30 000
Total partiel	11 199 211	11 956 073	4 318 872	18 836 412
Autres fonds d'affectation spéciale				
Cabinda Gulf Oil Co. Ltd, Angola	847 002	75 000	220 399	701 603
Centro de Investigaciones Textiles, Argentine	1 385	3 872	0	5 257
Austria Rural Energy, Autriche	286 002	0	213 000	73 002
Afghan National Standards Authority (ANSA), Afghanistan	0	690 430	91 513	598 917
Premag HandelsGesMBH, Autriche	2 595	-2 595	0	0
Institute for Scientific and Technological Development (IDCT), Brésil	4 075	0	0	4 075
Serviço Nacional de Aprendizagem Industrial, Brésil	38 327	-38 327	0	0

Annexe III b) (suite)
État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale
pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1 ^{er} /1/2011	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2011	Dépenses 2011	Solde inutilisé au 31/12/2011
Pontifical Catholic University of Minas Gerais (SMC), Brésil	-28	28	0	0
Instituto de Investigación de Recursos Biológicos (Colombie)	-20	20	0	0
Corporación Autónoma Regional para el Desarrollo Sostenible del Chocó (CODECHOCO), (Colombie)	0	168 927	162 475	6 452
Beni-Suef Cement Company (Égypte)	33 822	-33 822	0	0
INFOCON Gesellschaft für Wirtschaftsinformationen und Beratung m.b.H. (Allemagne)	113 225	0	111 137	2 088
Oil and Natural Gas Corporation Ltd. (Inde)	30 028	0	-24 720	54 748
Ministère des produits chimiques et des engrais (Inde)	394 277	0	123 163	271 114
Glucosan Factories, Iran (République islamique d')	-172	172	0	0
Iranian Fuel Conservation Organization (IFCO) (Iran, République islamique d')	49 706	0	23 790	25 916
Iran Nanotechnology Initiative Council (INIC) (Iran, République islamique d')	0	500 000	0	500 000
Sezione Speciale per l'Assicurazione del Credito (Italie)	36 448	-36 448	0	0
New Energy and Industrial Technology Development Organization (Japon)	1 404	0	0	1 404
Ministère de l'environnement, de la tutelle du territoire et de la mer (Italie)	258 885	118 650	241 769	135 766
Procter and Gamble Far East Inc., Japon	475	-475	0	0
Ministère des finances (Japon)	0	10 650 000	6 434 076	4 215 924
Japon Overseas Development Corporation (Bangkok)	45	0	-35	80
Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) (République de Corée)	0	450 000	265 335	184 665
Comité Técnico Empresarial (CTE) (Mexique)	17 507	-17 507	0	0
Agence de l'Oriental (Maroc)	90 178	58 811	144 444	4 545
New Nigeria Development Company (Nigéria)	28 325	-28 325	0	0
Small and Medium Enterprises Development Agency of Nigeria (SMEDAN) (Nigéria)	105 160	0	17 150	88 010

Annexe III b) (suite)
État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale
pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1^{er}/1/2011	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2011	Dépenses 2011	Solde inutilisé au 31/12/2011
Standards Organization of Nigeria (SON) Nigéria)	665 475	0	0	665 475
National Agency for Science and Engineering Infrastructure (NASENI) (Nigéria)	845	0	158	687
Projects Development Institute (PRODA) (Nigéria)	45 767	0	26 194	19 573
Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) (Norvège)	420 105	-34 928	231 392	153 785
Federal Chemical and Ceramics Corporation (Pakistan)	-1 677	1 677	0	0
Gulf Organization for Industrial Consulting (Qatar)	8 693	1 302	7 544	2 451
Gulf Cooperation Council (Arabie saoudite)	11 676	-11 676	0	0
Islamic Development Bank (Arabie saoudite)	587 742	0	300 009	287 733
NADSME – Slovaquie	8 181	-8 181	0	0
Ceylon Steel Corporation (Sri Lanka)	5 284	-5 284	0	0
Staudhammer Finanz AG (Suisse)	3 357	-3 357	0	0
Turkish Electronic Industry Association (TESIDE) (Turquie)	1 781	-1 781	0	0
Unilever Research (Royaume-Uni)	2 497	-2 497	0	0
Epstein Engineering Export Ltd. (États-Unis d'Amérique)	807	-807	0	0
The Ford Foundation (États-Unis d'Amérique)	1 762	-1 762	0	0
US Agency for International Development (USAID) (États-Unis d'Amérique)	-399	399	0	0
Zonta International Foundation, Chicago (États-Unis d'Amérique)	101 081	31 250	129 566	2 765
Banque mondiale	9 166	-9 166	0	0
Yémen Corporation for Cement Industry and Marketing (Yémen)	15 708	-15 708	0	0
Banque africaine de développement	488	0	-503	991
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	102 344	0	-15	102 359
Fonds commun pour les produits de base	25 331	272 500	188 375	109 456
Organisation de coopération économique (Iran, République islamique d')	-44	44	0	0

Annexe III b) (suite)
État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale
pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1^{er}/1/2011	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2011	Dépenses 2011	Solde inutilisé au 31/12/2011
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	-2 631	35 000	9	32 360
Hewlett-Packard Company (États-Unis d'Amérique)	183 338	357 000	180 469	359 869
Association internationale de développement (IDA)	144 643	-97 171	0	47 472
Fonds international de développement agricole (FIDA)	112 294	278 604	97 330	293 568
Organisation internationale du Travail (OIT)	28 277	230 000	144 585	113 692
Programme conjoint du fonds d'affectation spéciale multidonateurs au Mali	285 786	0	258 086	27 700
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Soudan	6 199	0	-1 519	7 718
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Sud du Soudan	28 084	-28 577	-697	204
Fonds d'affectation multidonateurs pour la Sierra Leone	150 387	744 353	149 923	744 817
One UN Fund	6 313 744	3 332 692	5 831 026	3 815 410
Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)	2 274	0	-3 642	5 916
Pays membres du réseau RENPAP	223 995	84 884	28 241	280 638
Organisation mondiale du commerce: Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce	0	33 600	29 281	4 319
Indéterminé	349 710	544 757	528 562	365 905
Accord PNUD/ONU pour la République-Unie de Tanzanie	13 797	0	0	13 797
Espagne – Fonds/PNUD pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	5 956 469	8 229 623	7 077 882	7 108 210
Programme régional de l'ONUDI pour une production plus propre en Amérique latine et dans les Caraïbes	22 546	2 920	791	24 675
Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq	9 933 993	2 343 988	6 823 328	5 454 653
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	15 337	-10 267	4 453	617
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	5 922	0	0	5 922

Annexe III b) (suite)
État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale
pour l'année financière au 31 décembre 2011 – libellées en dollars É.-U.
 (En dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1^{er}/1/2011	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2011	Dépenses 2011	Solde inutilisé au 31/12/2011
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	13 426	200 000	60 304	153 122
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 496	0	0	2 496
Fonds d'affectation spéciale conjoint des Nations Unies pour le Soudan	3 084	0	0	3 084
Fonds des Nations Unies pour le redressement du Liban	211 187	0	74 084	137 103
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	2 875 558	146 590	2 114 522	907 626
One UN Fund Kyrgyzstan	2 357	259 340	0	261 697
Fonds des Nations Unies pour le Monténégro	3 630	30 480	29 474	4 636
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	750 848	237 600	494 665	493 783
Fonds pour la consolidation de la paix	767 972	900 000	709 849	958 123
Total partiel	32 759 343	30 625 852	33 537 222	29 847 973
TOTAL	59 300 774	47 411 783	46 326 488	60 386 069